



HAL
open science

L'école de Choisey : portrait d'une école rurale, des années 1850 à 1914

Gaëlle Alcaras

► **To cite this version:**

Gaëlle Alcaras. L'école de Choisey : portrait d'une école rurale, des années 1850 à 1914. Education. 2024. dumas-04832800

HAL Id: dumas-04832800

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04832800v1>

Submitted on 12 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Mémoire

présenté pour l'obtention du Grade de Master
« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »,
Mention 2nd degré, Professeur des Lycées et Collèges, spécialité histoire-géographie.



L'école de Choisey : portrait d'une école rurale, des années 1850 à 1914.



Photo de classe de l'école de Choisey, 1929, Archives municipales de Choisey.

Présenté par :

Gaëlle ALCARAS

Sous la direction de :

Fabien KNITTEL,

Maître de conférences HDR en histoire contemporaine, Université de Franche-Comté.

Année universitaire 2023-2024

L'école de Choisey : portrait d'une école rurale, des années 1850 à 1914.

Ce mémoire vise à montrer en quoi la ruralité est un facteur ou non pouvant entraver la construction et l'affirmation de l'école communale. Les communes urbaines sont parfois perçues comme le berceau de l'évolution du système éducatif en France. Mais les communes rurales, bien qu'ayant des moyens plus limités et des problématiques différentes aux communes urbaines, ne sont pas toujours pour autant « en retard » sur ces dernières. Elles aussi mettent tout en œuvre pour que l'école obtienne une place centrale au sein du village.

This thesis aims to show how rurality is a factor or not capable of hindering the construction and affirmation of the municipal school. Urban municipalities are sometimes seen as the cradle of the evolution of the education system in France. But rural municipalities, although having more limited resources and different problems from urban municipalities, are not always “behind” the latter. They also do everything they can to ensure that the school obtains a central place in the village.

Mots-clés : instruction – ruralité – école communale

Remerciements

Je désire adresser mes plus sincères remerciements à tous ceux qui m'ont aidé à réaliser ce mémoire.

En premier lieu, je voudrais remercier Fabien Knittel, maître de conférences HDR en histoire contemporaine et directeur de mon mémoire, pour son soutien, ses encouragements et ses nombreux conseils bienveillants tout au long de l'écriture de ce mémoire. Si j'ai souhaité réaliser mon mémoire en lien avec les archives départementales, c'est parce qu'il a su me transmettre son propre intérêt pour la recherche lors de ses différentes interventions à l'INSPE en première année de master. Grâce à lui, j'ai découvert les formidables trésors que recèlent les archives.

Je voudrais ensuite témoigner de ma reconnaissance envers le personnel des Archives départementales du Jura pour leur amabilité et leur disponibilité devant mes nombreuses demandes. Leur patience et leurs sourires m'ont encouragé lors de mes journées de recherches aux archives, souvent fertiles mais parfois aussi infructueuses.

Un immense merci également aux membres de l'association « Choisey et son patrimoine » qui m'ont permis d'accéder aux archives municipales de Choisey. Je remercie tout particulièrement Jean Banderier pour l'intérêt qu'il a porté à mon mémoire. Ses relectures, ses conseils et son implication dans la recherche d'informations m'étant utiles m'ont été d'une aide précise.

Non en dernier, je voudrais remercier ma famille pour son soutien infailible durant l'écriture de ce mémoire. Merci tout particulièrement à Christophe et Magalie pour leurs conseils et leurs encouragements. Enfin, merci à mes enfants d'avoir accepté à de nombreuses reprises de déjeuner sur le seul petit coin de table libre de tout ouvrage et autre document d'archive.

Sommaire

Introduction	4
1 : Le système éducatif en France, des années Guizot à 1914 :	12
1.1 : Les écoles primaires en France à travers un cas particulier, l'école de Choisey :.....	12
1.2 : L'évolution de l'enseignement féminin entre 1850 et 1914 :.....	19
1.3 : Les programmes et les apprentissages des écoles de Choisey.....	25
2 : Comparaison entre école rurale (l'école primaire de Choisey) et écoles urbaines (les écoles primaires de Lyon)	30
2.1 : Les politiques scolaires : mise en application et coûts	30
2.2 : Les bâtiments scolaires, entre luxe et vétusté.....	41
2.3 : Être enseignants et élèves dans des milieux différents : particularismes et analogies	47
3 : L'accès aux connaissances pour les élèves de l'école de Choisey	65
3.1 : Des apprentissages entravés par l'absentéisme	65
3.2 : Les instituteurs et institutrices de Choisey	71
3.3 : L'école pour adultes à Choisey	88
3.4 : La bibliothèque scolaire de Choisey	91
Conclusion.....	96
Annexes	98
Répertoire des sources :.....	104
Bibliographie :.....	105
Table des matières.....	109

Introduction

« L'entrée par l'échelle locale est une manière d'éprouver les connaissances générales sur l'éducation et l'école en France »¹, et permet de mieux saisir la place qu'occupe l'école au sein notamment des villages de la France rurale. A travers l'étude approfondie de l'école de Choisey et de ses dynamiques, rendue possible grâce aux archives et à la riche bibliographie franc-comtoise, c'est toute l'évolution de la société rurale jurassienne dans sa pluralité qui se révèle : l'émancipation des jeunes, la mixité entre les filles et les garçons, la socialisation, l'intérêt pour l'éducation, la laïcisation de la société et de l'école, ou, au contraire, son attachement fort à la religion, mais aussi l'évolution des pratiques rurales et la mécanisation agricole rendant moins nécessaire la présence des enfants aux champs.

La période d'étude commence autour de 1850, époque où la France connaît depuis une vingtaine d'années une prise de conscience grandissante de l'intérêt de l'instruction pour la société et une évolution des mentalités en faveur de la scolarisation². Mais cette période est aussi celles des troubles et des oppositions fortes concernant l'éducation des enfants et la place de l'Eglise au sein de la société, avec des conséquences plus ou moins marquées sur le réseau scolaire. En effet, le milieu du XIX^e est marqué d'une part par le renforcement de la place de l'Eglise suite au vote de la loi Falloux du 15 mars 1850, et d'autre part, par la naissance d'un anticléricalisme scolaire sous le Second Empire³. Cette position se consolide avec l'avènement de la Troisième République, et l'école devient alors, d'après Mona Ozouf « le cœur de l'entreprise républicaine, le temple neuf d'une humanité affranchie de Dieu »⁴. Cette dichotomie sur la place de l'Eglise au sein de l'école, renforcée par la pluralité des territoires en France, allant des grandes villes aux petits bourgs ruraux ou montagnards, font que l'éducation des enfants est très contrastée au XIX^e siècle. L'étude de l'école de Choisey se termine à la veille de la Première Guerre mondiale, période qui affecte fortement le monde éducatif du fait entre autres de la mobilisation générale du 1^{er} août 1914 qui appelle sous les

¹ F. KNITTEL, B. MAES (dir.), dossier « Eduquer et enseigner. Une histoire de l'éducation dans l'Est de la France », *Annales de l'Est*, 2016-1, p. 7.

² F. KNITTEL, B. CASTETS-FONTAINE, *Le système scolaire français du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Ellipses, 2015, p. 18.

³ P. ALBERTINI, *L'école en France du XIX^e siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 2006 (3^e éd.), coll. « Carré histoire », p. 12.

⁴ M. OZOUF, *L'École, l'Eglise et la République 1871–1914*, Paris, Armand Colin, 1962.

drapeaux quelques 35 000 instituteurs dont 8 419 trouveront la mort⁵. Le conflit provoque le décès de 7 500 soldats jurassiens⁶ dont 20 habitaient Choisey.

Afin de contextualiser la période d'analyse de l'école de Choisey, il est utile de porter un regard d'ensemble sur la situation de la scolarisation en France. Les études statistiques et plus particulièrement l'enquête Maggiolo de 1877 à 1879 ont mis en exergue les disparités d'alphabétisation de la population française. Ainsi, d'après cette enquête, le Nord et l'Est de la France sont plus instruits que le Sud de la France. La France de la Troisième République est majoritairement paysanne, les deux tiers de la population vivent dans les campagnes. Si l'étude du taux d'alphabétisation en France révèle une opposition entre France rurale et France urbaine, avec une meilleure scolarisation des enfants issus des villes⁷, celle-ci doit être nuancée grâce à l'analyse de données locales. Dans la région rurale de Franche-Comté par exemple, la scolarisation des enfants et l'alphabétisation de la population sont précoces. D'après l'enquête de Maggiolo, dans le département du Jura, 88 % des hommes savent signer leur nom en 1790, la moyenne française étant de 47,05 %. Les illettrés représentent 5,67 % de la population jurassienne en 1866⁸. Au début des années 1830, il y a deux fois plus d'enfants scolarisés dans le département du Doubs que dans le reste de la France, grâce à la présence de 541 écoles pour les 640 communes du département⁹. Il en est de même pour le département du Jura où, en 1876, 95 % des habitants sont en mesure de signer leur nom contre moins de 72 % en moyenne en France¹⁰. L'étude à l'échelle plus fine encore, celle des « petites patries »¹¹, c'est-à-dire à l'échelle des villages et de leurs particularités, permet de montrer l'intérêt des élus locaux pour l'éducation des enfants, en favorisant parfois la création d'écoles dès le début du XIX^e siècle. D'après Jean-François Chanet, jamais « l'école n'a suivi de manière exclusive une direction uniforme »¹² et si ce sont les campagnes qui accusent un plus gros retard dans le domaine de la scolarisation, elles mettent parfois tout en œuvre pour l'instruction des enfants. La ruralité n'est donc pas un facteur exclusif déterminant le niveau et l'évolution de la scolarisation des enfants.

⁵ J.F. CONDETTE, *Les écoles dans la guerre : Acteurs et institutions éducatives dans les tourmentes guerrières (XVII^e-XX^e siècles)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014, p. 233.

⁶ G. CHAPPEZ, *Le Jura, des lieux et des hommes*, Tours, Sutton, 2016, p. 185.

⁷ *Ibid.*, p. 8

⁸ M. VERNUS, « La culture écrite et le monde paysan. Le cas de la Franche-Comté (1750-1860) », *Histoire & Sociétés Rurales*, n°7, 1^{er} semestre 1997, pp. 41-72.

⁹ F. PEROZ, *La campagne franc-comtoise : Vie et traditions d'autrefois*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2006, p. 68.

¹⁰ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 14.

¹¹ J.F. CHANET, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.

¹² *Ibid.*

Le portrait de l'école de Choisey des années 1850 à 1914 permet de mettre en exergue la volonté des maires et des conseillers municipaux d'une commune rurale jurassienne de donner les moyens à sa population d'accéder à l'instruction et à l'éducation des plus jeunes. Ces deux termes (instruction et éducation) pourtant proches, comportent des nuances qu'il est utile de préciser. L'instruction désigne l'acquisition de diverses connaissances grâce à l'enseignement en vue de la formation intellectuelle. L'éducation, quant à elle, forme autant l'esprit que les mœurs et n'est donc pas l'apanage de l'école, mais aussi celui de la famille. L'éducation ne dépend alors pas seulement de l'instruction et il est possible d'être convenablement éduqué sans pour autant être très instruit¹³.

Choisey est une commune située dans la plaine de Dole, dans le département du Jura. Présence de chasseurs-cueilleurs du Paléolithique, communauté druidique puis implantation romaine sont attestées par les diverses fouilles archéologiques et les monuments toujours visibles telle que la *Croix qui vire*¹⁴.

La commune est située au pied d'un coteau, sur l'axe Chalon-sur-Saône - Besançon. Le canal du Rhône au Rhin, achevé en 1834, longe le bas du village. Mais dès sa construction, son trafic est modeste et ne permet pas le désenclavement de la région¹⁵. La proximité de Dole, située à 4,5 km au nord-est de la commune, est un atout majeur pour les habitants du village de Choisey. En effet, les lignes de chemins de fers desservent Dole et permettent ainsi aux Cabotins, les habitants de Choisey, de pouvoir rejoindre Besançon, Arc-et-Senans et Dijon dès 1856, Chalon-sur-Saône en 1871, puis Poligny à partir de 1884 et enfin Lons-le-Saunier en 1904. La construction de la voie étroite spécifique aux trams ou « tacots » en 1901 permet de relier Dole à Gray¹⁶.

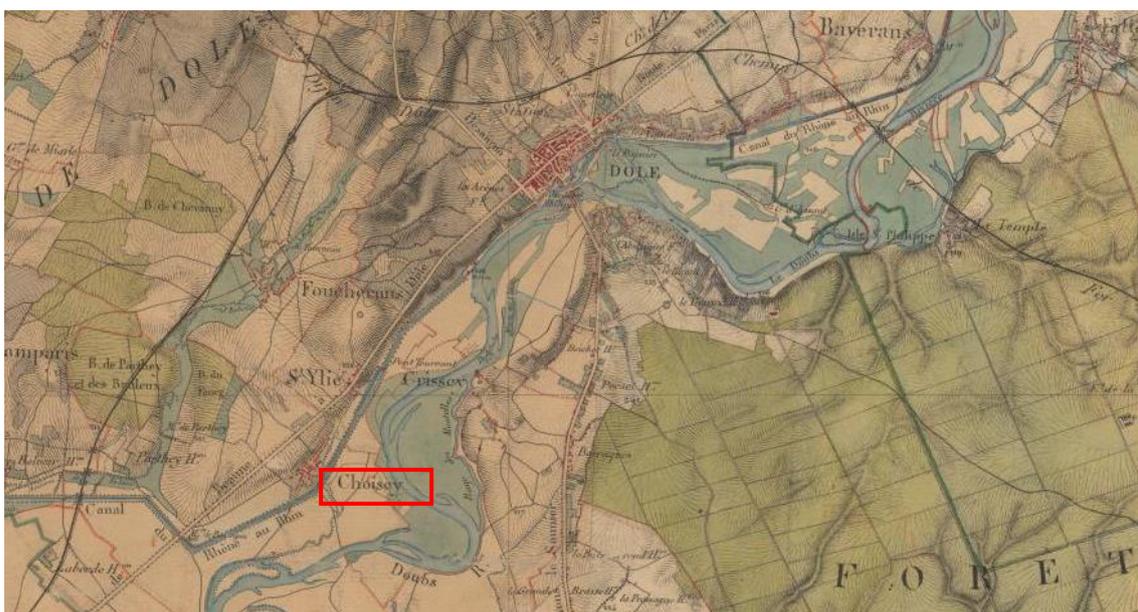
¹³ F. MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Perrin, 2017, p. 8.

¹⁴ A. ROUSSET, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, classés par département*, Tome II, Besançon, Bintot, 1854, p. 149

¹⁵ H. WALTER, P. GRESSER, M. GRESSET, J. GAVOILLE, *Histoire de la Franche-Comté*, Besançon, Cêtre, 2006, p. 182.

¹⁶ *Ibid.* p. 196.

Carte de l'état-major (1820-1866) :



Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Afin de mieux percevoir les évolutions qu'a connu l'école de Choisey entre les années 1850 et 1914, il est utile d'étudier les caractéristiques de la population à l'échelle du village, après avoir fait un rapide tour d'horizon de la population du canton de Dole et de celle du département du Jura. La population du Jura décline entre 1850 et 1914, passant de 313 000 habitants en 1851 à 250 000 habitants en 1911¹⁷, soit une perte de 20 % de sa population. Le nombre d'enfants jurassiens de 5 à 15 ans est de 50 736 en 1861 et de 52 732 en 1876¹⁸. Dès 1826, la population rurale diminue au profit des villes, même si le département reste encore majoritairement rural. Le nombre d'habitants de la commune de Choisey passe de 552 habitants en 1851¹⁹ à 513 en 1876 et à 461 en 1911. Une des causes principales de cette diminution de la population cabotine est l'émigration des jeunes en direction des villes, principalement à Dole, pour y occuper des postes de domestiques²⁰ et d'ouvriers dans les industries naissantes²¹. L'amélioration des techniques agricoles entraîne une diminution du besoin de main d'œuvre agricole, notamment par la mécanisation d'une partie de la moisson, cette diminution étant

¹⁷ *Ibid.* p. 182.

¹⁸ INSEE, Données historiques de la Statistique générale en France, Enseignement primaire, 1829-1897.

¹⁹ A. ROUSSET, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, classés par département*, Tome II, Besançon, Bintot, 1854, p. 148.

²⁰ A. ROUSSET, *op. cit.*, p. 149.

²¹ Société d'émulation du Jura, *Enquête sur le Jura depuis cent ans, Etude sur l'évolution économique et sociale d'un département français de 1850 à 1950*, Lons-le-Saunier, Déclume, 1953, p. 21.

renforcée par le développement des voies de communication²². De plus, la crise de 1848-1852 fait chuter les cours du vin et du blé, fragilisant les petits paysans des milieux ruraux²³. A cela s'ajoute des difficultés d'ordre sanitaire. En 1854, 3 à 4 000 Jurassiens décèdent du choléra, dont 700 Dolois. Le dépeuplement du Jura rural durant la deuxième moitié du XIXe siècle résulte donc d'une combinaison de multiples facteurs : baisse de la natalité à partir de 1870, émigration vers les villes mais aussi en direction de l'Amérique et de l'Algérie, industrialisation, augmentation du contingent départemental de l'armée, rappel des réserves, choléra, variole mais aussi déportations successives suite au Coup d'Etat et au plébiscite de 1851²⁴. En 1870-1871, le passage des armées prussiennes dans le Jura affecte les populations, mais la ville de Dole et ses environs sont plus épargnés que les villes voisines de Dijon, Gray, Riez, Vesoul ou encore Belfort, bien que des combats aient eu lieu à Dole et sur la colline du sanctuaire du Mont-Roland, alors profané par les troupes prussiennes en 1870.

La population jurassienne vit pour 70 % d'entre elle de l'agriculture au milieu du XIXe siècle²⁵. D'après les données de 1854, les habitants de Choisey cultivent des céréales (blé, seigle, orge, avoine, maïs) sur les 316,54 hectares de terres agricoles de la commune, le tiers de la production étant exporté en dehors du département. Les habitants produisent aussi des légumes secs (haricots), des pommes de terre, des betteraves (principalement sucrières) et du chanvre. Les 69 ares de vergers produisent pommes, poires et cerises. Quant aux 55,67 hectares de vignes, ils permettent la production de vins rouges et blancs dont le quart est exporté. Foins et fourrages artificiels complètent la production agricole de la commune. En 1913, la superficie des terres labourables de la commune est de 339,50 hectares, elle a donc peu évolué tout au long de la période étudiée (+ 7%). En revanche, la superficie des vignes a diminué de moitié et n'est plus que de 31 hectares en 1913, suite à la crise du phylloxéra des années 1880-1890. Sur les bords du Doubs se trouvent des carrières, sablières et gravières dont la production est exportée par le canal du Rhône au Rhin et qui permettent l'emploi d'une dizaine d'ouvriers²⁶.

²² *Ibid.* p. 8.

²³ H. WALTER, P. GRESSER, M. GRESSET, J. GAVOILLE, *Histoire de la Franche-Comté*, Besançon, Cêtre, 2006, p. 189.

²⁴ Société d'émulation du Jura, *Enquête sur le Jura depuis cent ans, Etude sur l'évolution économique et sociale d'un département français de 1850 à 1950*, Lons-le-Saunier, Déclume, 1953, pp. 20-22.

²⁵ Société d'émulation du Jura, *Enquête sur le Jura depuis cent ans, Etude sur l'évolution économique et sociale d'un département français de 1850 à 1950*, Lons-le-Saunier, Déclume, 1953, p. 8.

²⁶ A. ROUSSET, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, classés par département*, Tome II, Besançon, Bintot, 1854, p. 149 ; AD 39, 5E 118/228, Statistique agricole annuelle et plan départemental de ravitaillement, questionnaire sur les récoltes de 1913 du ministère de l'agriculture et de la guerre du 23 novembre 1913.

Les habitants de Choisey élèvent également des bovins (plus de 230 en 1913), des chevaux (82 en 1913), des volailles et des cochons (une centaine en 1913), et 30 ruches d'abeilles complètent l'activité agricole. Les enfants ont parfois la charge de la garde des troupeaux, les pâturages n'étant pas toujours clôturées²⁷, ce qui a pour conséquence une baisse de la fréquentation de l'école durant les mois où les vaches sont aux prés. Cette baisse saisonnière de la fréquentation de l'école est une caractéristique commune à la plupart des espaces ruraux comme le montre les travaux de Jacques Gavaille sur le Haut-Doubs, où le taux de fréquentation de l'école par les élèves au mois de juin est environ 30 % inférieur à celui de décembre²⁸.

Les résultats généraux de 1876 et les renseignements statistiques de 1881 et 1886 des Archives départementales du Jura permettent d'établir la part de la population de Choisey appartenant à chaque catégorie socioprofessionnelle. Le tableau ci-dessous indique la part de la population de Choisey vivant des revenus issus de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des transports (banquiers, marchands en détail...), des professions libérales (médecins, instituteurs et clergé) et des personnes vivant exclusivement de leurs revenus (propriétaires et rentiers, pensionnés de l'Etat).

Part de la population de Choisey en fonction des catégories socioprofessionnelles²⁹ :

	1876	1881	1886
Population totale (en nombre d'hab.)	513	554	547
Part de la population vivant de :			
Agriculture	78,7 %	66,7 %	74 %
Industrie	10,5 %	17,5 %	14,6 %
Commerce et transports	3,3 %	9,2 %	3,1 %
Professions libérales	1,7 %	1,4 %	1 %
Rentes	5,6 %	5 %	4,75 %
Autres	0,2 %	0,2 %	2,5 %

²⁷ G. CHAPPEZ, *Le Jura, Des lieux et des hommes*, Tours, Sutton, 2016, p. 137.

²⁸ J. GAVAILLE, *L'école publique dans le département du Doubs (1870-1914)*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Les Belles Lettres, Paris, 1981.

²⁹ Archives Départementales du Jura (plus loin AD 39), Série M, sous-série 6M, Résultats généraux de 1876, Renseignements statistiques de 1881 et 1886.

L'étude de l'école de Choisey est rendue possible grâce aux nombreux documents conservés par les Archives Départementales du Jura et les Archives Municipales de Choisey. L'association « Choisey et son patrimoine », riche de son savoir sur l'histoire de la commune, est une grande source d'information pour la réalisation de travaux de recherche sur l'histoire de l'école communale. Elle a été fondée en février 2005 et a pour but, entre autres, de contribuer à la connaissance de l'histoire du village depuis sa fondation. Les membres de l'association, dont le président M. Bernard Jeannier puis son successeur, M. Jean Banderier, veillent sur les nombreux documents des Archives Municipales ayant attiré à l'école et qui ont permis entre autres l'écriture de ce mémoire. Quant aux Archives Départementales du Jura situées à Montmorot près de Lons-le-Saunier, elles collectent, inventorient et préservent des millions de documents sur près de 21 kilomètres linéaires, les plus anciens datant du X^e siècle. Plusieurs séries ont été utilisées pour la rédaction de notre mémoire, principalement la sous-série 5 E 118 pour la commune de Choisey, la série T qui concernent l'enseignement et les instituteurs et les séries Pr pour la presse locale.

Cependant, les archives n'ont pas permis de retracer tous les aspects de la vie économique et sociale de la commune, comme les activités précises, les revenus ou la vie religieuse des habitants. Le rôle de la proximité du village avec la ville de Dole est également difficile à analyser.

Différents acteurs interviennent dans le système éducatif : pouvoirs publics, instituteurs et institutrices, élèves et parents. L'intérêt pour l'école de chacun de ces acteurs influence la scolarisation et la fréquentation de l'école par les enfants. Le rôle des parents dans le parcours scolaire de leur(s) enfant(s) est déterminant, mais il est difficile de percevoir leur implication et leur point de vue, si ce n'est au travers des motifs d'absences sur les billets d'excuses. La « demande sociale »³⁰ concernant la scolarisation des enfants et la prolongation de leurs études n'est que très peu documentée et, de ce fait, les relations entre les familles et l'institution scolaire sont donc difficiles à analyser.

La bibliographie traitant de la Franche-Comté (Jacques Gavaille notamment) et plus spécifiquement du Jura (Jean-Louis Clade et Michel Vernus en particulier) permet de comprendre comment les facteurs exogènes ont pu influencer l'évolution de l'école. L'école étant indirectement liée à la situation géographique, mais aussi démographique, politique, économique et religieuse de la commune, ces données permettent de comprendre le

³⁰ J.M. CHAPOULIE, « Sur les rapports des classes populaires et moyennes à l'école (France, 1910-1950) : quelle « demande sociale » d'instruction prolongée ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 65-3, no. 3, 2018, pp. 59-93.

fonctionnement de l'école, d'expliquer sa fréquentation ou encore le rang qu'occupent instituteurs et institutrices au sein du village.

Se pose alors la question de la place de l'école dans ce petit village jurassien d'à peine cinq cents âmes. La ruralité est-elle un obstacle entravant la mise en place d'un système scolaire efficace à l'échelle du village ? Comment l'école s'est-elle imposée dans la commune rurale de Choisey et quelles ont été ses évolutions au fur et à mesure des réformes de la seconde moitié du XIX^e siècle ? Quels sont les moyens d'accès aux connaissances des jeunes filles et des jeunes garçons durant cette période et quelle place l'éducation des filles a-t-elle eu au sein du village ?

Pour y répondre, le système éducatif français sera analysé dans son ensemble mais également sous le prisme de l'école de Choisey. L'éducation des filles en France et à Choisey permettra de mettre en exergue l'évolution de la place des femmes et des filles dans l'école et dans la société en général. L'étude des programmes permettra de comprendre les objectifs de l'instruction des enfants en France, à travers la place qu'occupent l'instruction religieuse, les exercices militaires, l'agriculture ou encore les travaux manuels dans les apprentissages. En effet, les changements apportés dans les programmes scolaires transcrivent les mutations des mentalités sur la période d'étude.

Puis, la deuxième partie sera consacrée à une comparaison entre l'école de Choisey et les écoles urbaines de Lyon. Cette deuxième partie permettra de mieux comprendre en quoi la ruralité est un facteur ou non entravant la construction et l'affirmation de l'école républicaine par rapport au milieu urbain.

Enfin, dans une troisième partie, l'accès aux connaissances pour les Cabotins sera approfondi, grâce à l'approche sur le terrain de celles et ceux qui constituent le cœur même de l'école, à savoir les instituteurs et les institutrices de Choisey. Ils œuvrent au quotidien pour que puisse vivre l'école mais ne s'y limite pas, comme le montre leur engagement pour que l'accès aux connaissances ne soit pas réservé uniquement aux enfants mais puisse profiter également aux adultes par la mise en place de cours du soir et la création d'une riche bibliothèque scolaire.

1 : Le système éducatif en France, des années Guizot à 1914 :

1.1 : Les écoles primaires en France à travers un cas particulier, l'école de Choisey :

Pour mieux saisir les évolutions de l'instruction des élèves en France, il convient de revenir au début du XIX^e siècle et plus particulièrement au début du règne de Louis Philippe. François Guizot, ministre de l'Instruction publique, fait voter le 28 juin 1833 une loi qui prévoit dans l'article 9, titre III, que « toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire »¹. Les communes se voient alors dans l'obligation d'ouvrir une école primaire de garçons et d'assurer la rétribution de l'instituteur. Toute école bénéficiant de subventions publiques devient une école publique, qu'elle soit laïque ou congréganiste. Après le vote de cette loi, le nombre d'écoles en France ne cesse d'augmenter, passant de 28 379 en 1833 à 63 028² au milieu du XIX^e siècle. En 1837, le nombre de communes n'ayant pas encore d'école primaire est de 5 667 en France³.

Sur le plan politique, en décembre 1848 les Jurassiens élisent Louis-Napoléon Bonaparte, premier Président de la République française élu au suffrage universel direct, avec 72 % des voix⁴, résultat sensiblement inférieur à la moyenne nationale qui est de 74 % des voix⁵. La République est plutôt bien accueillie, avec l'élection de trois députés radicaux dans le Jura dont Jules Grévy⁶. Ce dernier est largement réélu député du Jura en 1869, et le résultat du scrutin de la commune de Choisey est un exemple de cette écrasante victoire. Ainsi, sur les 169 électeurs inscrits sur la liste de la commune, 104 ont voté, et le résultat est de 102 voix pour Jules Grévy et deux bulletins blancs (annexe 1)⁷. Choisey est donc un village où le sentiment

¹ Bibliothèque nationale de France, département Droit, économie, politique, FP-72, Loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire.

² C. LEFEBURE, *Le temps des écoles*, Paris, Hazan, 2000, p. 27.

³ INSEE, Données historiques de la Statistique générale en France, Enseignement primaire, 1829-1897.

⁴ H. WALTER, P. GRESSER, M. GRESSET, J. GAVOILLE, *Histoire de la Franche-Comté*, Besançon, Cêtre, 2006, p. 190.

⁵ T. CHOFFAT, « Louis Napoléon. Candidat aux élections législatives et présidentielles de 1848 », *Napoleonica. La Revue*, vol. 43, no. 2, 2022, pp. 121-144.

⁶ H. WALTER, P. GRESSER, M. GRESSET, J. GAVOILLE, *Histoire de la Franche-Comté*, Besançon, Cêtre, 2006, p. 190.

⁷ AD 39, 5E 118/216, Election d'un député au corps législatif, Procès-verbal des opérations électorales de la commune de Choisey, du 24 mai 1869.

républicain l'emporte largement, y compris après le coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte en 1851-1852.

Au cours du XIX^e siècle, le nombre de communes françaises de plus de 500 habitants n'ayant pas d'école primaire ne cesse de diminuer, passant de 2 690 en 1850 à 818 en 1863, puis à 312 en 1877⁸.

D'après les recherches de l'Association « Choisey et son patrimoine », la commune de Choisey envisage dès 1834 la construction d'une maison commune pouvant accueillir les écoles de filles et de garçons, la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice et les pompes à incendie. Le conseil municipal réunit le 2 mai 1836 rappelle le fait que la commune « ne dispose, actuellement, qu'un très petit local pour l'instituteur, composé d'une seule chambre au rez de chaussée, et d'une salle de classe à l'étage, sans aucune aisance, aussi bien que manquant de logement pour une institutrice »⁹. Le village ne dispose donc pas de locaux adaptés et les élus envisagent le déménagement de l'école dans de nouveaux locaux plus spacieux. Une vaste propriété au centre du village est alors à vendre pour un montant de 1 200 francs. Il s'agit d'une maison seigneuriale construite en 1772 par les Sœurs Ursulines de Dole et qui leur servait d'infirmerie. Elle fut saisie et vendue après la Révolution comme Bien National. La commune la rachète en mars 1837 à la propriétaire Mme Moniotte veuve Falconnet, en vue d'y établir la maison commune et le presbytère, lui aussi en mauvais état. Mais après réflexion, la bâtisse ne peut accueillir les deux écoles, le presbytère ainsi que la mairie. L'établissement de l'école de filles est alors envisagé dans une des dépendances, l'ancienne écurie de la propriété. Le coût des travaux est estimé à 3 607 francs et 50 centimes¹⁰ d'après le devis du 10 juin 1837. Mais cette solution n'est finalement pas retenue, le conseil municipal est divisé quant à l'usage à attribuer au bâtiment récemment acquis. Il est finalement décidé en février 1840 que le bâtiment sera destiné au nouveau presbytère et qu'une maison commune serait construite sur une portion du jardin pour y loger les deux écoles, les logements de l'instituteur et de l'institutrice ainsi que la mairie. Les travaux durent trois ans et la maison d'école ouvre ses portes pour la rentrée scolaire de 1845. La maison commune accueille les écoles et la mairie jusqu'en 1971, date à laquelle la mairie déménage dans ses actuels locaux, l'ancien presbytère¹¹.

⁸ INSEE, Données historiques de la Statistique générale en France, Enseignement primaire, 1829-1897.

⁹ J. BANDERIER, *La maison commune*, La Noue, bulletin de liaison de l'association « Choisey et son Patrimoine », juillet 2023.

¹⁰ AD 39, 5E 118/231, Devis descriptif et estimatif des constructions à faire dans la petite écurie pour l'établissement de l'école primaire des filles, du 10 juin 1837.

¹¹ J. BANDERIER, *op. cit.*, juillet 2023.

Chaque école aura sa propre cour de récréation, un mur séparera la cour des filles de celle des garçons. Le devis descriptif et estimatif de 1856, d'un montant de 790,05 francs, prévoit l'emploi des pierres de la carrière de Choisey. Mais ces travaux n'ont pas été réalisés et en 1885, le maire de Choisey revient sur le problème des cours de récréation devant le conseil municipal. Car si jusque-là les cours de récréation étaient souvent inexistantes lors de la construction des écoles primaires, elles s'imposent progressivement à la fin du XIX^e siècle comme un espace important de l'école, un lieu de socialisation, de défoulement et de jeu¹². Le maire de Choisey dénonce donc le fait que les écoles du village ne soient pas en conformité avec la législation scolaire puisqu'elles ne possèdent pas de cours de récréation, et que, de plus, « il est pénible de voir les enfants exposés dans la rue aux accidents de toutes sortes malgré la vigilance des maîtres ; qu'il serait possible de convertir en cours de récréation les jardins de l'instituteur et de l'institutrice situés derrière la maison commune ; il fait observer qu'au bout desdits jardins, entre ces derniers et la vigne du presbytère, il se trouve une étroite parcelle laissée en nature de pré, très convenable pour remplacer les jardins devant être convertis en cour, et que la distraction de cette partie des dépendances du presbytère ne peut nullement être préjudiciable au desservant »¹³. Le Conseil approuve la création des cours de récréation et le maire en fait la demande auprès du Préfet du Jura.

Le 15 février 1887, un arrêté préfectoral autorise la commune de Choisey à distraire une parcelle de 6 ares du presbytère pour les convertir en jardins pour l'instituteur et l'institutrice de Choisey. Les jardins actuels doivent être convertis en cours de récréation pour les élèves des deux écoles¹⁴. En août 1887, le conseil municipal approuve la demande d'un nouveau devis pour la réalisation des travaux. Celui-ci, réalisé par l'agent-voyer cantonal, s'élève à 1 100 francs. Le 8 mars 1889, les conseillers municipaux procèdent au procès-verbal de réception des travaux¹⁵.

¹² C. BARRERA (dir.), *La cour de récréation*, Portet-sur-Garonne, Éditions Midi-Pyrénéennes, 2016, pp. 30-85.

¹³ AD 39, 5E 118/263, Administration générale, Registre de délibération du Conseil municipal, 1885.

¹⁴ AD 39, 5E 118/229, Arrêté préfectoral du 15 février 1887 relatif à l'établissement des jardins des instituteurs.

¹⁵ AD 39, 5E 118/263, Administration générale, Registre de délibération du Conseil municipal, 1887-1889.

Vue aérienne de la maison commune de Choisey en 1934, avec à l'arrière, les deux cours de récréation séparées par un mur¹⁶ :



Un tournant s'opère en France en 1848 avec Hippolyte Carnot, ministre de l'Instruction publique, qui envisage l'école primaire publique gratuite, laïque et obligatoire. Son projet prend également en compte la formation des instituteurs et des institutrices, avec une durée de formation de trois ans aux frais de l'Etat. Mais il n'est pas voté et sera retiré en 1849 par le nouveau ministre de l'Instruction Publique, Alfred de Falloux.

Falloux travaille alors sur un nouveau projet de loi permettant la liberté d'enseignement, public ou privé. Dans ses *Mémoires d'un royaliste*, Falloux résume sa vision de l'éducation en ces termes : « Dieu dans l'éducation. Le pape à la tête de l'Eglise. L'Eglise à la tête de la civilisation »¹⁷. Thiers, jadis progressiste, est méfiant vis-à-vis des instituteurs laïcs, et propose que l'Eglise se voit confier la charge des écoles primaires. Lors d'une réunion de la Commission de l'instruction primaire, Thiers se dit « prêt à donner au clergé tout l'enseignement primaire »¹⁸, car il constate que dans beaucoup de communes il y a « un laïque qui, vous avez beau vous y prendre, sera toujours mécontent de la position qui lui est faite » et qui « a dans le cœur la haine d'une société qu'il estime égoïste et injuste à son égard ». Il « demande

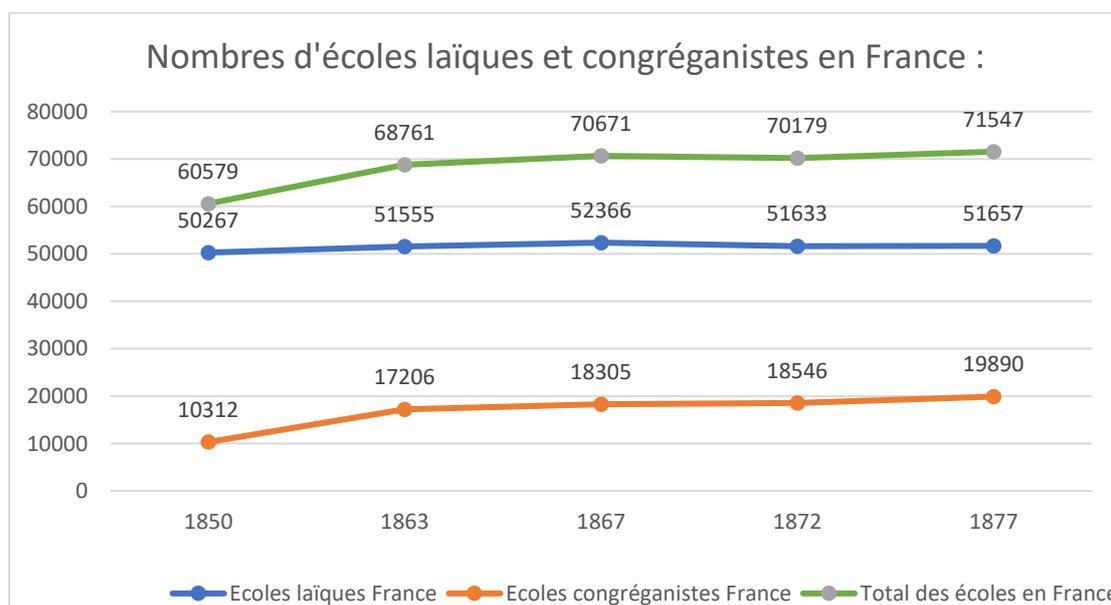
¹⁶ Géoportail, Identifiant de la mission : CN34000271_1934_SGA-CHANTIERDUDOUBS_0274, n° 274, échelle : 1/3786, 01 janvier 1934.

¹⁷ A. DE FALLOUX, *Mémoires d'un Royaliste*, Tome premier, Paris, Perrin, 1888, p.221.

¹⁸ Actes officiels relatifs à l'instruction primaire, *Manuel général de l'instruction primaire : journal hebdomadaire des instituteurs*. 55e année, tome 24, 1888. pp. 97-100.

formellement autre chose que ces instituteurs laïques dont un très grand nombre sont détestables »¹⁹.

Cette position en faveur des écoles congréganistes n'est pas sans conséquence sur le développement des écoles primaires. Ainsi, entre 1850 et 1863, le nombre d'école laïques en France augmente de 2,5 %, passant de 50 267 à 51 555. Quant au nombre d'écoles congréganistes, il bondit de 66,85 % sur la même période, passant de 10 312 écoles en 1850 à 17 206 écoles en 1863²⁰.

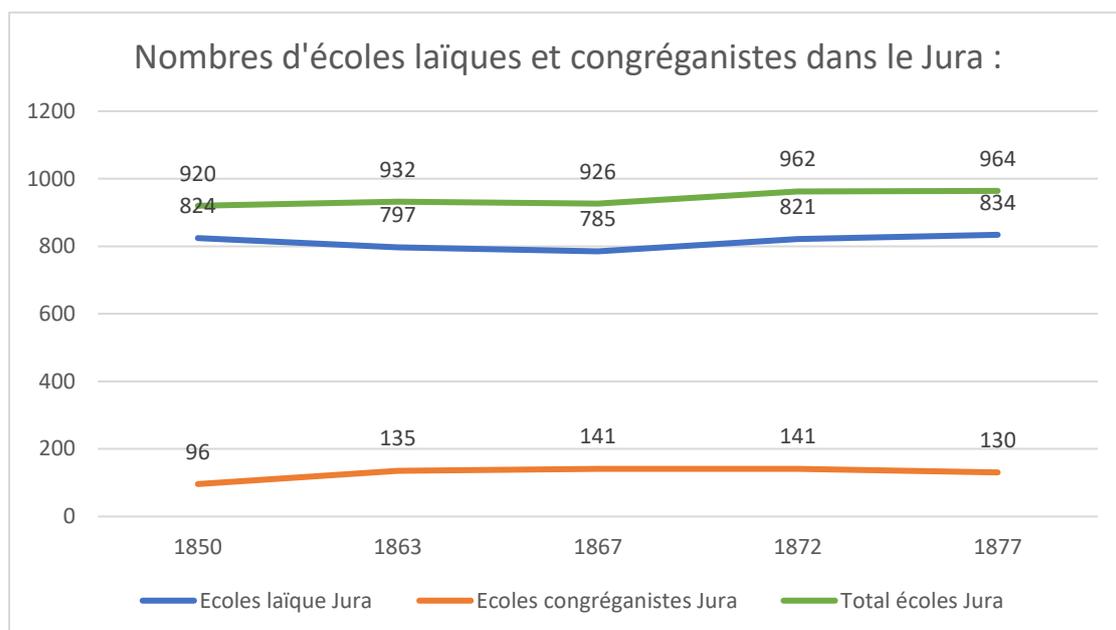


Source : d'après les données historiques de la Statistique générale en France, Enseignement primaire, 1829-1897.

Dans le Jura, l'évolution est plus marquée. Alors que le nombre total d'écoles est stable entre 1850 et 1863 (+ 1,3 %, soit 12 ouvertures d'écoles), le nombre d'écoles laïques diminue de 3,27 %, passant de 824 écoles laïques en 1850 à 797 écoles laïques en 1863, et en revanche, le nombre d'écoles congréganistes augmente de 40 % et passe de 96 écoles congréganistes en 1850 à 135 en 1863. Les écoles congréganistes ne représentent cependant qu'environ 17 % du total des écoles.

¹⁹ *Ibid*

²⁰ INSEE, Données historiques de la Statistique générale en France, Enseignement primaire, 1829-1897.



Source : d'après les données historiques de la Statistique générale en France, Enseignement primaire, 1829-1897.

Ces chiffres montrent l'influence des gouvernements successifs sur l'instruction des enfants, favorisant soit la laïcité de l'enseignement primaire, ou, au contraire, le retour de la place forte de la religion dans l'enseignement, favorisant de ce fait l'ouverture d'établissements d'enseignement par les congrégations religieuses. A Dole, après avoir été chassés au XVIII^e siècle, les pères jésuites créent en 1850 l'école libre de Notre-Dame de Mont-Roland²¹.

Depuis la loi Falloux, votée à 399 voix contre 237 le 15 mars 1850²², l'enseignement primaire comprend en tout premier lieu l'instruction morale et religieuse, figurant en première place avant l'apprentissage de la lecture et l'écriture (titre II de l'enseignement primaire, chap. I, art. 23). La loi prévoit en outre dans l'article 24 la gratuité de l'enseignement primaire pour les enfants des familles les plus modestes. A ce moment-là, en 1851, la population de Choisey est de 552 habitants, dont 274 hommes et 278 femmes. Cette même année, 120 élèves fréquentent l'école du village en hiver, 60 filles et 60 garçons²³. L'égalité entre les filles et les garçons dans la scolarisation semble être déjà acquise pour les villageois.

²¹ G. CHAPPEZ, *Le Jura, Des lieux et des hommes*, Tours, Sutton, 2016, p. 133.

²² L-M ALBIGÈS, « *La liberté d'enseignement et la loi Falloux* », *Histoire par l'image* [en ligne], consulté le 05/04/2023. URL : histoire-image.org/etudes/liberte-enseignement-loi-falloux

²³ A. ROUSSET, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, classés par département*, Tome II, Besançon, Bintot, 1854, p. 148

Après la défaite de 1870, l'installation de la Troisième République est lente et difficile. La crise politique et institutionnelle du 16 mai 1877 - qui oppose le président monarchiste Mac Mahon à la Chambre des députés - se solde par un ancrage plus fort du régime républicain face aux monarchistes de l'Assemblée nationale. Avec l'élection de Jules Grévy à la présidence en 1879, la Troisième République s'affirme et son œuvre est considérable, notamment en matière d'instruction publique. Les années 1880 marquent un tournant majeur dans l'éducation des enfants au sein de la République désormais « installée »²⁴. La loi du 16 juin 1881 de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique depuis 1879, établit la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques²⁵. L'article 4 de la loi du 28 mars 1882 rend « l'instruction primaire obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus », filles et garçons devenant ainsi égaux concernant l'instruction. L'article 1 de cette même loi prévoit l'enseignement de l'instruction morale et civique en première place, remplaçant ainsi l'instruction morale et religieuse. La journée du jeudi est laissée libre pour permettre aux parents d'envoyer leurs enfants au catéchisme²⁶. Les années 1880 rompent avec le cléricisme scolaire alors en vigueur depuis les lois Falloux, la laïcisation de l'école prend son essor au travers non seulement des locaux (laïcisation par la loi du 28 mars 1882) et du corps enseignant (loi du 30 octobre 1886), mais aussi des contenus de l'enseignement et des programmes²⁷.

Pour exemple, si, dans le journal des exercices de classe de 1879-1880 de l'école de garçons de Choisey²⁸, l'instruction religieuse (catéchisme, évangile et histoire sainte) figure en première place, celle-ci disparaît des registres quelques années plus tard. Les instituteurs, et c'est le cas à Choisey dès 1886, doivent renoncer aux emplois autrefois occupés au sein de l'Église, et par la même, aux compléments de revenus qu'ils offraient. En revanche, ils continuent d'occuper le poste de secrétaire de mairie. M. Noël par exemple, percevait la somme de 56,28 francs tous les trimestres pour cette fonction en 1897, soit environ 225 francs par an²⁹.

Le nombre d'enfants scolarisés évolue peu après les lois Ferry du fait des bons taux de scolarisation d'avant 1880, mais l'assiduité, en revanche, reste contrastée selon les milieux.

²⁴ F. DEMIER, *La France du XIX^e siècle, 1814-1914*, Paris, Points, 2014.

²⁵ Journal officiel de la République française. Lois et décrets n° 0164 du 17/06/1881.

²⁶ Journal officiel de la République française. Loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire.

²⁷ P. ALBERTINI, *L'école en France du XIX^e siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 2006 (3^e éd.), coll. « Carré histoire », pp. 61-64.

²⁸ AD 39, 5E 118/231, Journal des exercices de classe, école de garçons, 1879-1880.

²⁹ AD 39, 5E 118/219, Budget de 1897, Registre des délibérations municipales.

Dans le département du Doubs par exemple, Jacques Gavaille montre que le milieu (rural ou urbain) influence grandement la scolarisation et la fréquentation de l'école par les élèves. C'est le cas à Besançon où les taux de scolarisation sont plus faibles que dans le milieu rural, mais les taux de fréquentation de l'école par les élèves sont meilleurs en ville qu'à la campagne³⁰. A Choisey, lors d'une réunion le 10 avril 1890, la commission scolaire excuse les absences de 14 élèves – 8 garçons et 4 filles – pour le mois de mars et leur accorde un congé de trois mois pour le service aux champs³¹. En octobre 1894, c'est 18 garçons de l'école de Choisey qui bénéficient d'un congé pour les travaux agricoles sur les 41 garçons de la commune en âge d'être scolarisés (entre 6 et 13 ans)³². Les taux de fréquentation sont alors faibles certains mois de l'année, bien que le taux de scolarisation soit très élevé puisque l'ensemble des élèves en âge d'être scolarisé sont inscrits à l'école du village.

Sous l'impulsion des conseillers de Jules Ferry tels que Ferdinand Buisson ou encore Paul Bert, tous les aspects de l'éducation sont repensés, dont les contenus de l'enseignement à l'école primaire³³. L'école publique a désormais pour mission d'enseigner, entre autres, les valeurs républicaines, mais aussi les notions de progrès, de citoyenneté, de patrie et d'unité nationale³⁴. Obligatoires dès 1882, les leçons de choses, l'enseignement de l'agriculture, les travaux manuels ou la couture pour les filles font leurs entrées dans les programmes³⁵.

Toutes ces réformes de l'instruction publique des années 1880 conduisent à ce que les conditions d'une égalité entre tous les Français soient réunies dès leur entrée à l'école. Néanmoins, les inégalités entre les filles et les garçons persistent et sont une réalité prégnante tout au long du XIX^e siècle.

1.2 : L'évolution de l'enseignement féminin entre 1850 et 1914 :

Au XIX^e siècle, la représentation sociale de la place des femmes progresse et est le sujet de nouvelles réflexions. Du discours de Talleyrand, prononcé devant l'Assemblée nationale en 1791, -qui justifie que l'éducation domestique est la meilleure pour les filles parce que « leur

³⁰ J. GAVAILLE, *L'école publique dans le département du Doubs (1870-1914)*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Les Belles Lettres, Paris, 1981.

³¹ Archives Municipales de Choisey (plus loin AMC), Extrait du registre des délibérations de la Commission scolaire de la commune de Choisey, le 10 avril 1890.

³² AD 39, 5E 118/231, Registre d'appel journalier 1894-1895.

³³ F. KNITTEL, B. CASTETS-FONTAINE, *op. cit.*, p. 40.

³⁴ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 16.

³⁵ J.L. CLADE, *op. cit.*, p. 137-139.

constitution délicate, leurs inclinaisons paisibles, les devoirs nombreux de la maternité » les exclus des emplois publics³⁶ - aux lois Ferry prônant l'égalité d'éducation pour les filles et les garçons, la perception de la place des femmes dans la société a considérablement évolué.

Concernant l'éducation des filles, il faut attendre trois ans après le vote de la loi Guizot pour qu'une ordonnance royale organise l'instruction des filles. La loi Pellet du 23 juin 1836 prévoit dans l'article premier que « l'instruction primaire dans les écoles de filles est élémentaire ou supérieurs », mais la loi laisse encore l'entretien des écoles de filles à la discrétion des communes. L'enseignement comprend « l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le chant, les travaux d'aiguille et les éléments de dessin linéaire ». L'instruction supérieure comprend « des notions plus étendues d'arithmétique et de langue française, les éléments de l'histoire et de la géographie en général et particulièrement de l'histoire et de la géographie de la France »³⁷. A Choisey, l'ouverture d'une école de filles est envisagée dès 1836, mais cela nécessite l'installation des deux écoles dans un bâtiment plus grand.

Quant à la formation des futures institutrices, c'est en 1838 que la première Ecole normale d'institutrices est créée à Argentan dans l'Orne, suivies par quatre autres dans la Nièvre, les Hautes-Pyrénées, le Jura et le Doubs³⁸. Dans un premier temps, l'enseignement y est radicalement différent que dans les Ecoles normales d'instituteurs, le catéchisme et les soins du ménage y sont prédominants³⁹. Le nombre d'institutrices augmente progressivement au XX^e siècle, le métier étant l'un des plus compatibles avec les devoirs du mariage et la vie de famille.

Si l'accès des filles à l'école primaire s'est démocratisé au cours du XIX^e siècle, les contenus de l'enseignement restent donc néanmoins différents entre les filles et les garçons. En témoigne les réflexions de Jules Michelet en 1860 sur la nécessité d'une éducation certes, mais différente entre les sexes. D'après Michelet, « pour la femme, doux médiateur entre la nature et l'homme, entre le père et l'enfant, son étude toute pratique, rajeunissante, embellissante, c'est celle de la Nature. [...] car Nature est une femme »⁴⁰. Pour l'homme en revanche, l'étude de

³⁶ F. MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIXe siècle*, Perrin, 2017, p.40.

³⁷ Louis-Philippe, Pelet de la Lozère Privat Joseph Claramond. 22. 23 juin 1836, Ordonnance du Roi portant règlement pour les écoles de filles (extrait). In: *L'enseignement de l'histoire à l'école primaire de la Révolution à nos jours*, textes officiels, Tome I : 1793-1914. Paris : Institut national de recherche pédagogique, 2007. pp. 117-118. (*Bibliothèque de l'Histoire de l'Education*, 22).

³⁸ <http://www.le-temps-des-instituteurs.fr/histoire.html>

³⁹ P. ALBERTINI, *L'école en France du XIXe siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 2006 (3^e éd.), coll. « Carré histoire », p. 40.

⁴⁰ J. MICHELET, *La femme*, Paris, Hachette, 1860, pp. 87-88.

l'histoire leur est destiné, car « l'Histoire, que nous mettons très-sottement au féminin, est un rude et sauvage mâle, un voyageur hâlé, poudreux »⁴¹.

Ce n'est qu'en 1867 que la loi, promulguée le 10 avril par le ministre Duruy, prévoit dans l'article premier que « toute commune de cinq cents habitants et au-dessus est tenue d'avoir au moins une école publique de filles, en vertu de l'article 15 de la loi du 15 mars 1850 »⁴². Cette même loi du 15 mars 1850 reconnaissait l'enseignement des filles au degré primaire et facilitait l'ouverture des écoles congréganistes puisque les communes pouvaient choisir un congréganiste comme instituteur ; les religieuses quant à elles, n'ont besoin que d'une lettre d'obédience de leur supérieure pour pouvoir enseigner dans le primaire⁴³. De ce fait, la plupart d'entre elles n'ont pas le brevet élémentaire d'institutrice. Les communes impécunieuses privilégient alors les religieuses car elles sont moins exigeantes financièrement que les institutrices.

Le discours de la salle Molière de Jules Ferry en 1870 met l'accent sur l'égalité d'éducation entre les garçons et les filles. Selon lui, « celui qui tient la femme, celui-là tient tout, d'abord parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari »⁴⁴. Il devient alors indispensable de renforcer le réseau scolaire laïc à destination des filles et ainsi diminuer l'influence de l'Eglise.

La loi Camille Sée de 1880 permet l'accès aux jeunes filles au lycée. Mais là encore, il s'agit plutôt « d'égalité dans la différence » car les programmes d'enseignement ne sont pas les mêmes dans les lycées de garçons et les lycées de jeunes filles, tout comme la durée de la scolarité qui est de 5 ans pour les filles et de 7 ans pour les garçons. Pour Camille Sée, « il y a, pour ainsi dire, un « programme féminin » à substituer à toutes les sciences abstraites, dont elles ne feront jamais usage, dont il faut souhaiter qu'elles ne fassent jamais aucun usage »⁴⁵. C'est donc la perception que l'homme a de la femme qui détermine le contenu de l'enseignement qu'elle doit recevoir. De plus, l'instruction a un coût élevé pour les municipalités, et c'est alors l'éducation des filles qui est parfois sacrifiée par manque d'argent.

Dans les faits, il y a 13 635 écoles laïques de filles en France en 1863 dont 220 dans le Jura, 13 648 en 1867 (225 dans le Jura) et 13 771 en 1872 (231 dans le Jura), soit des

⁴¹ *Ibid.*

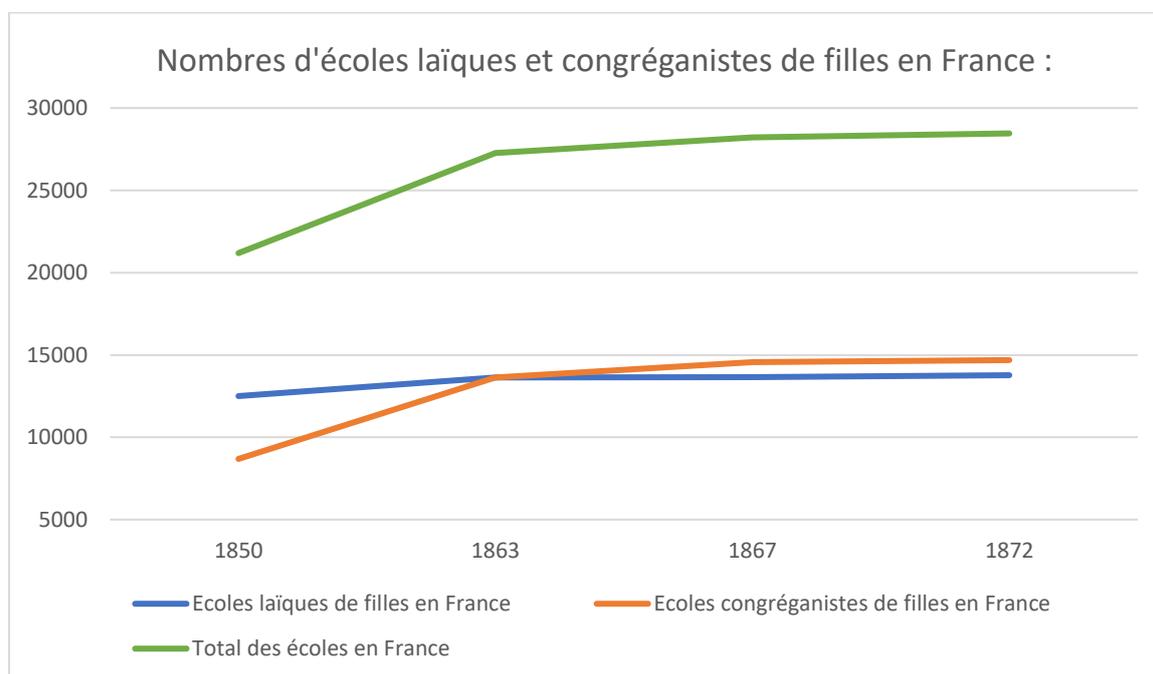
⁴² Bibliothèque nationale de France, département Droit, économie, politique, 8-F-81.

⁴³ L-M ALBIGÈS, « *La liberté d'enseignement et la loi Falloux* », *Histoire par l'image* [en ligne], consulté le 05/04/2023. URL : histoire-image.org/etudes/liberte-enseignement-loi-falloux

⁴⁴ J. FERRY cité par P. ALBERTINI, *L'école en France du XIX^e siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 2006 (3^e éd.), coll. « Carré histoire », p. 57.

⁴⁵ N. MOSCONI, *Genre et éducation des filles. Des clartés de tout*, Paris, L'Harmattan, 2017, pp. 43-44.

augmentations inférieures à 1 % entre chacune de ces trois périodes en France et supérieures à 2 % dans le Jura. Concernant les écoles congréganistes de filles, elles sont au nombre de 13 632 en 1863 (114 dans le Jura), 14 566 en 1867 (117 dans le Jura) et 14 688 en 1872 (118 dans le Jura). Là encore, leur nombre augmente peu entre ces périodes, mais il est à noter que les écoles congréganistes de filles sont plus nombreuses que les écoles laïques de filles. On peut en déduire l'intérêt des parents et de la société pour l'instruction religieuse des filles, qui, selon la vision traditionnelle, se doivent d'être pieuses et en mesure de tenir un ménage⁴⁶. Cet intérêt est encore plus manifeste avant 1863, avec une augmentation spectaculaire de près de 57 % du nombre d'écoles congréganistes de filles entre 1850 et 1863 en France (+ 42,5 % dans le Jura), passant de 8 686 écoles en 1850 à 13 632 écoles en 1863, alors que le nombre d'écoles laïques de filles n'augmente que de 9 % sur la même période (12 503 écoles laïques de filles en 1850 à 13 635 écoles laïques de filles en 1863). Concernant la situation dans le Jura, le nombre d'écoles laïques diminue : il y a 227 écoles laïques de filles en 1850 contre 220 en 1863, soit une diminution de 3 % d'écoles laïques de filles en 13 ans⁴⁷.



Source : d'après les données historiques de la Statistique générale en France, Enseignement primaire, 1829-1897.

⁴⁶ P. ALBERTINI, *L'école en France du XIX^e siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 2006 (3^e éd.), coll. « Carré histoire », p. 9.

⁴⁷ INSEE, *Données historiques de la Statistique générale en France, Enseignement primaire, 1829-1897*.

De plus, la mixité dans les classes est souvent mal perçue par les habitants mais les petites communes n'ont parfois pas d'autre choix, faute d'effectifs et de moyens. Les écoles congréganistes réservées aux filles sont alors privilégiées par les familles, car jugées plus « morale ». En 1855 dans le Jura, 299 classes sont mixtes sur les 853 classes. En 1881, il y a dans le département 311 écoles de filles et 313 écoles de garçons, pour un total de 927 écoles⁴⁸.

L'histoire de l'éducation des filles à Choisey s'inscrit dans l'évolution générale de l'éducation des filles en France. Après les lois Guizot et Pellet, le conseil municipal envisage le déménagement de l'école de garçons dans des locaux plus spacieux en 1836. L'acquisition ou la construction de nouveaux bâtiments permettra l'établissement de la mairie, d'une école de filles et d'une école de garçons ainsi que des logements de l'instituteur et de l'institutrice dans une même maison commune. Dès le début du XIX^e siècle, la commune entretient donc une école de filles tenue par une institutrice et une école de garçons tenue par un instituteur. Très peu d'élèves de Choisey fréquentent les écoles privées des villes ou villages alentours. Au début du XX^e siècle, seule une élève est scolarisée à l'école privée de Frasnois en 1907, toutes les autres élèves fréquentent l'école publique de Choisey⁴⁹. Elles sont également peu nombreuses à poursuivre leurs études après l'âge légal d'obligation scolaire, et donc, à fréquenter le lycée de jeunes filles. Par exemple en 1904, sur les 36 filles inscrites sur la liste nominative des enfants de 6 à 13 ans, 35 sont scolarisées à l'école publique de Choisey et une élève est scolarisée au lycée de jeunes filles de Lons-le-Saunier. Il s'agit d'Aimée-Zoé Noël, âgée de 12 ans, la fille aînée de l'instituteur et de l'institutrice de Choisey, pour qui, de ce fait, la scolarité au lycée est gratuite⁵⁰. M^{elle} Aimée-Zoé Noël devient ensuite institutrice à Choisey à partir du 10 novembre 1916⁵¹. Elle remplace son père décédé quelques jours plus tôt, le 29 octobre 1916.

Concernant les manuels scolaires, l'école de filles de Choisey dispose de la neuvième édition du livre de lecture *La fillette bien élevée* de M^{elle} Sagnier paru en 1899. Dans la préface, Jules Steeg écrit qu'« il faut avant tout leur parler un langage qu'elles comprennent, leur inculquer les devoirs qui sont à leur portée, traiter avec elles les sujets qui les intéressent, qui touchent à leur vie de tous les jours. [...] Il faut qu'elles prennent de bonne heure des habitudes

⁴⁸ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, pp. 159-160.

⁴⁹ AD 39, 5E 118/231, Liste nominative des enfants de 6 à 13 ans de 1907.

⁵⁰ AD 39, 5E 118/231, Liste nominative des enfants de 6 à 13 ans de la commune de Choisey, 7 octobre 1904.

⁵¹ AMC, registre des délibérations du conseil municipal, 10 novembre 1916.

qui leur deviennent une seconde nature, de bonnes habitudes qui exercent sur elles pour toute leur vie une tyrannie bienfaisante ». Le livre comprend deux parties : *La petite fille dans sa vie intime* et *La petite fille dans la société*. Politesse, discrétion, simplicité y sont enseignées et décrites comme étant les qualités d'une enfant bien élevée.

Les institutrices de Choisey ont également à leur disposition un deuxième livre de lecture courante, *Le ménage de Mme Sylvain*, de Mme Marie Robert Halt. Cet ouvrage permet l'acquisition de connaissances en éducation morale, économie domestique, entretien de la maison, hygiène, travaux à l'aiguille, cuisine et soins du ménage, et enfin en renseignements, procédés et recettes utiles.

L'apprentissage de la couture devient obligatoire pour les filles à partir de 1882. Au cours moyen, ce sont deux heures par semaine qui sont consacrées à la couture, au crochet ou au tricot, afin de les préparer au mieux à leur rôle de maîtresse de maison. Points de chausson, de surjet, de chaînette, de croix, d'ornement, de feston, de piqûre, d'épine, mais aussi raccommodage et confection d'ourlets, de dentelles et de plis sont enseignés⁵², car « la couture, pour les femmes, est aussi nécessaire que la lecture et l'écriture »⁵³. Les inspecteurs reprochent parfois aux institutrices le fait qu'elles emploient trop souvent ces heures à l'apprentissage de travaux d'agrément tels que tapisserie ou crochet, c'est-à-dire à ces « choses de fantaisie qui excitent chez la femme le goût du luxe et de la frivolité »⁵⁴. Dans un courrier du 30 avril 1899, le préfet du Jura Henry Boncourt rappelle au maire de Choisey l'obligation de l'achat par la commune du matériel nécessaire à l'enseignement de la couture à l'école des filles. En effet, depuis le décret du 29 janvier 1890, les communes ont à charge l'achat des étoffes utilisées par les institutrices pour l'enseignement élémentaire de la couture à l'école. Le préfet demande à ce qu'une somme suffisante soit affectée à l'achat du matériel obligatoire, à savoir 75 centimes par élève en moyenne⁵⁵. Ce rappel des obligations par le préfet montre la place importante qu'à la couture dans l'instruction des filles.

Malgré l'évolution des mentalités de la fin du XIX^e siècle, la place des femmes reste encore bien souvent cantonnée au rôle d'épouse et de mère de famille. L'on pense alors que son bagage intellectuel n'a donc pas besoin d'être aussi riche que celui des hommes, surtout dans le milieu rural où les femmes ne travaillent traditionnellement pas à l'extérieur du foyer. Seuls

⁵² B. BRIAIS, *Aux beaux jours de la Communale*, Romagnat, De Borée, 2007, p. 118.

⁵³ A. LEUNE et A. DEMAILLY, *Cours d'enseignement ménager*, Paris, Delagrave, 1913.

⁵⁴ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 139.

⁵⁵ AMC, Courrier de M. Henry BONCOURT, Préfet du Jura, à M. le Maire de Choisey, du 30 avril 1899 à Lons-le-Saunier.

les hommes ont un rôle social, économique et politique important au sein de la société. La Première Guerre mondiale modifie quelque peu cet ordre établi. Du fait de la mobilisation et du décès de nombreux hommes, les femmes travaillent dans des secteurs traditionnellement masculins. Elles intègrent aussi dès lors plus largement l'enseignement supérieur, même si celui-ci reste encore l'apanage des hommes. Ces derniers dénoncent parfois que désormais, les femmes instruites ont « la plus grande horreur des travaux ménagers »⁵⁶. Ernest Lavisse, auteur de nombreux manuels scolaires, va même plus loin en disant qu'il « ne faudrait pas vouloir trop nous ressembler. Ce serait offense à la Nature qui se vengerait »⁵⁷.

L'égalité entre les filles et les garçons, malgré des évolutions notables, est encore loin d'être acquise au début du XX^e siècle, y compris dans les programmes scolaires.

1.3 : Les programmes et les apprentissages des écoles de Choisey

Savoir signer un acte de mariage est un critère peu exigeant qui masque parfois une réalité plus complexe, celle de l'analphabétisme. La fréquentation de l'école par les élèves ne signifie pas toujours qu'ils sachent parfaitement lire, écrire et compter à la fin de leur cursus scolaire. L'Inspecteur académique du Doubs mentionne en 1879 dans son rapport que sur 100 élèves ayant quitté l'école cette année-là, 82 % savent lire, écrire et compter, 12 % lire et écrire et 6 % seulement lire. Un cinquième des élèves quittent donc l'école avec une maîtrise fragile de l'écriture⁵⁸.

Les pratiques pédagogiques évoluent dans la seconde moitié du XIX^e siècle et les valeurs républicaines liberté, égalité et fraternité sont pleinement intégrées aux programmes d'apprentissage. Après la laïcisation des programmes, l'objectif est de former des futurs citoyens instruits et respectueux des institutions françaises. Depuis la défaite de 1871, un sentiment de patriotisme national se développe. *La Marseillaise*, composée par le célèbre lédonien Claude Joseph Rouget de Lisle et hymne national depuis 1879 est appris aux élèves par les instituteurs⁵⁹. Des maximes destinées à attiser l'amour de la patrie font leurs apparitions dans les cahiers d'élèves, comme on peut le lire en 1896 : « une République forte nous rendra

⁵⁶ F. MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIXe siècle*, Collection tempus, Perrin, 2017, pp. 222-267.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ J. GAVOILLE, *L'école publique dans le département du Doubs (1870-1914)*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Les Belles Lettres, Paris, 1981, p. 27.

⁵⁹ G. CHAPPEZ, *Le Jura, des lieux et des hommes*, Tours, Sutton, 2016, p. 185.

les frères d'Alsace et de Lorraine »⁶⁰. Le *Dictionnaire de pédagogie* (1887) puis le *Nouveau dictionnaire de pédagogie* (1911) de Ferdinand Buisson deviennent des références en matière de pédagogie pour les instituteurs, les inspecteurs, les directeurs et enseignants des Ecoles normales⁶¹.

Dans un souci d'égalité, les programmes scolaires s'unifient en France, ainsi que les méthodes d'apprentissage et les horaires de classe. L'année scolaire débute autour du 1^{er} octobre et s'achève le 14 juillet. Les vacances scolaires s'étendent de la saison des foins à celle des vendanges. La journée d'école se compose de six heures de cours, dont trois heures le matin et trois heures l'après-midi. Les cours ont lieu du lundi au samedi, tous les jours de la semaine sauf le jeudi, qui est réservé au catéchisme. La matinée est consacrée aux matières les plus importantes comme la morale, le français et le calcul.

Jusqu'aux lois de laïcisation de Jules Ferry, l'instruction religieuse est obligatoire à l'école. Puis l'enseignement religieux fait place à l'enseignement d'une morale laïque et à l'instruction civique à partir de 1882. Les prières du début et de la fin des cours disparaissent progressivement, mais non sans contestation de la part des parents et parfois même des instituteurs. Certains estiment que « cette habitude ne peut gêner personne » quand d'autres refusent tout bonnement d'envoyer leurs enfants « dans une école sans Dieu », pour ainsi éviter qu'ils ne deviennent « des insurgés, des anarchistes, des assassins et des voleurs dont le nombre est déjà si grand dans notre malheureuse France »⁶². Chaque matin, l'enseignement de la morale et de l'instruction civique permet de former de futurs « bons » citoyens et citoyennes, travailleurs, respectueux de leur famille et de toutes choses. Cet enseignement n'est pas que théorique, il est aussi pratique. Chaque enfant doit saluer le maître de manière respectueuse en soulevant béret ou casquette, puis ce dernier effectue une visite de propreté pour vérifier si les visages et les mains sont bien propres. Gare aux coups de règle sur la pointe des doigts si un minimum d'hygiène n'est pas constaté⁶³ !

L'apprentissage du français, la lecture et l'écriture sont une priorité et permettent de lutter contre l'usage du patois encore bien présent dans les contrées rurales. Les dictées et les

⁶⁰ J.L. CLADE, *Mémoire d'instituteurs dans le Doubs*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2007, p. 122.

⁶¹ F. KNITTEL, B. CASTETS-FONTAINE, *Le système scolaire français du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Ellipses, 2015, p. 40.

⁶² J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, pp. 164-165.

⁶³ J.L. CLADE, *Mémoire d'instituteurs dans le Doubs*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2007, p. 120.

exercices de mémorisation sont quotidiens, tout comme l'arithmétique, le calcul mental, la géométrie et l'étude du système métrique.⁶⁴

L'histoire de France et la géographie participent à nourrir l'amour de la patrie et la connaissance des « grands hommes » qui ont contribué à la construction de la France républicaine. La formule inscrite sur la couverture de l'« Histoire de France », le manuel d'Ernest Lavisé utilisé à l'école de garçons de Choisey, témoigne de cet enjeu : « Enfant, tu vois sur la couverture de ce livre les fleurs et les fruits de la France. Dans ce livre, tu apprendras l'histoire de la France. Tu dois aimer la France, parce que la nature l'a faite belle, et parce que son histoire l'a faite grande »⁶⁵. Les diverses cartes géographiques de Vidal de La Blache présentes à l'école de Choisey cartographient à différentes échelles l'Europe, la France et les départements français, les territoires perdus en 1870, les colonies françaises et le Jura⁶⁶.

Le Tour de la France par deux enfants par G. Bruno (pseudonyme de Mme Fouillée) est également un des manuels utilisés à l'école de Choisey. Patriotisme et esprit républicain imprègnent le périple de deux enfants lorrains orphelins à travers la France. Cet ouvrage, vendu à plus de six millions d'exemplaires entre 1877 et 1901⁶⁷, a pour objectif la connaissance des devoirs moraux et civiques par les élèves tout en leur faisant découvrir la France. « La connaissance de la patrie et le fondement de toute véritable instruction civique »⁶⁸ contribue ainsi à la consolidation du sentiment national⁶⁹.

Depuis 1882, la leçon de choses est obligatoire et consiste en un enseignement utilitaire et éducatif à partir d'objets du quotidien. Les progrès techniques sont expliqués aux élèves ce qui permet petit à petit une modernisation des comportements et l'abandon de préjugés liés aux innovations.

L'enseignement de l'agriculture se développe à partir de 1867, surtout en milieu rural où le jardin de l'instituteur sert parfois de terrain d'expériences⁷⁰. Le dessin, le chant, la gymnastique et les exercices militaires (pour les garçons) font partie intégrante des programmes scolaires dès

⁶⁴ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 133.

⁶⁵ E. LAVISSE, *Histoire de France*, Paris, Armand Colin, 1913.

⁶⁶ AMC, Inventaire des objets mobiliers appartenant à l'école de Choisey, 20 décembre 1865.

⁶⁷ P. ALBERTINI, *L'école en France du XIX^e siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 2006 (3^e éd.), coll. « Carré histoire », p. 80.

⁶⁸ G. BRUNO, *Le tour de la France par deux enfants : devoir et patrie*, Belin, 1907, p.4.

⁶⁹ P. CABANEL, *Le Tour de la nation par des enfants. Romans scolaires et espaces nationaux (XIX^e – XX^e siècles)*, Paris, Belin, 2007.

⁷⁰ F. KNITTEL, B. CASTETS-FONTAINE, *Le système scolaire français du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Ellipses, 2015, p. 64.

1880. Concernant le dernier point, les apprentissages se font en fonction de l'âge et des capacités des élèves. Le cours élémentaire (de 7 à 9 ans) forme les élèves aux exercices de marche et d'alignement et à la formation des pelotons. L'enseignement se poursuit au cours moyen (de 9 à 11 ans) avec les principes des différents pas, marches, contre-marches, haltes, changements de direction et l'école du soldat sans armes. Enfin, au cours supérieur (de 11 à 13 ans), les élèves acquièrent entre autres les rudiments du tir, l'étude du fusil et l'appréciation des distances. Pour l'auteur de la proposition de loi, le sénateur George, « il ne s'agit plus seulement ici de la santé, de la vigueur corporelle, de l'éducation physique de la jeunesse française, il s'agit [...] de la composition et de la force de notre armée »⁷¹. Des fusils scolaires adaptés à la force et à la taille des élèves sont fabriqués pour l'enseignement du tir (sans cartouches).

Les archives départementales du Jura ne conservent qu'un seul journal des exercices de classe de l'école de Choisey, celui de M. Bouton de l'école de garçons pour l'année scolaire 1879-1880⁷².

Le déroulement d'une journée de cours est le même tout au long de l'année. La journée débute par l'instruction religieuse, suivie de la lecture, l'écriture, les leçons de langue française, puis par le calcul et les systèmes métriques, l'histoire et la géographie et s'achève parfois avec le dessin. Par exemple, le samedi 31 juillet 1880, M. Bouton a commencé la journée par la lecture de la page 119 du petit catéchisme. Puis, il a interrogé les « enfants de la table n°1 et 18 »⁷³ pour de la lecture en latin et complété le cours de latin par des leçons. Les trois niveaux d'élève de la classe se sont ensuite entraînés à l'écriture posée « ronde et anglaise »⁷⁴ puis ont corrigé les devoirs d'écriture de la veille. La leçon suivante porte sur les adjectifs, suivie par la correction de la dictée de la veille et l'analyse d'une phrase de la dictée. Ils ont poursuivi avec une composition d'orthographe. Viennent ensuite les leçons de calcul portant sur les mètres carrés, la correction des problèmes de la veille, deux nouveaux problèmes et des « petites additions »⁷⁵ à poser. La leçon d'histoire porte sur Henri II. La journée d'école s'achève par un cours de dessin : « faire une croix »⁷⁶.

⁷¹ A. VERGNIUOX, « Les petits soldats de la République », *Le Télémaque*, vol. 42, no. 2, 2012, pp. 9-17.

⁷² AD 39, 5E 118/231, Journal des exercices de classe, école de garçons, année 1879-1880.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ AD 39, 5E 118/231, Journal des exercices de classe, école de garçons, année 1879-1880.

Le certificat d'études primaires, créé en 1834 et organisé dès 1866, prend de l'importance à partir de 1873 et le diplôme est officialisé en 1881 par Jules Ferry. A partir de l'âge de 11 ans, les élèves peuvent passer le diplôme devenu le certificat d'études primaires élémentaires. L'âge légal est ensuite repoussé à 12 ans en 1888, car bons nombres d'élèves quittent l'école une fois le certificat « en poche ». Les filles ont un taux de réussite légèrement supérieur (3 %) que les garçons, mais elles restent moins nombreuses que les garçons à le passer⁷⁷. Le certificat d'études, « rite d'initiation » et passeport vers l'emploi et l'ascension sociale, permet la reconnaissance d'un bagage intellectuel tout en encourageant l'assiduité à l'école. Il est le symbole de l'idéal de « l'école de la République » par les valeurs égalitaires et méritocratiques qu'il incarne⁷⁸.

Le système éducatif français a donc considérablement évolué entre le milieu du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Les années 1880, avec les lois Ferry, marquent un changement notable dans le système éducatif français. Désormais, l'école est laïque, obligatoire et gratuite. Ces fondamentaux de l'école républicaine sont acquis et enracinés depuis plusieurs décennies déjà à Choisey. Depuis le début du XIX^e siècle, les instituteurs de Choisey sont laïcs. Tous les élèves du village sont inscrits à l'école communale, et la commune prend en charge leurs frais de scolarité. D'une manière générale en France, mais bien qu'encore inégalitaire, l'accès aux connaissances pour les filles progressent. Là encore, la commune de Choisey permet aux filles du village d'être scolarisées à l'école communale dès le début du XIX^e siècle. La réunion des filles et des garçons au sein d'une même maison d'école est pensée dès 1837 mais n'est effective qu'à partir de 1845 en raison de difficultés budgétaires.

La ruralité de la commune de Choisey n'est donc pas une entrave à l'affirmation de la place de l'école au sein du village. Mais la scolarité des élèves est fortement impactée par le milieu auquel ils appartiennent : en ville ou à la campagne, le rapport des élèves et de leur famille à l'école ainsi que le parcours scolaire ne sont pas la même. Les milieux urbains et les milieux ruraux doivent faire face à des problématiques différentes dont découlent ensuite des réponses différenciées.

⁷⁷ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, pp. 149-150.

⁷⁸ P. CABANEL, *La République du certificat d'études*, Paris, Belin, 2002.

2 : Comparaison entre école rurale (l'école primaire de Choisey) et écoles urbaines (les écoles primaires de Lyon)

2.1 : Les politiques scolaires : mise en application et coûts

La scolarisation des enfants est fortement liée au secteur géographique. Les enfants habitants les villes n'ont pas le même parcours scolaire que les enfants habitants les campagnes. Si « l'école pour tous » de Jules Ferry s'adressent à tous les enfants quel que soit leur milieu de vie, villes et campagnes n'ont pas les mêmes problématiques face à cette révolution politique, sociale et culturelle que représente l'école républicaine. Il est évident que pour une commune, les difficultés que pose le nombre d'enfants à scolariser ne sont pas les mêmes selon les effectifs. Au début du XX^e siècle, Lyon accueille plus de 36 000 élèves dans ses écoles publiques¹, quand Choisey en accueille une petite soixantaine².

La comparaison entre l'école primaire de Choisey (d'après les données recueillies dans les archives) et les écoles primaires de Lyon (grâce aux travaux et à la thèse de Marianne Thivend) permet de mettre en exergue ces disparités, tant au niveau des problèmes liés aux effectifs des enfants à scolariser que des difficultés budgétaires des communes. L'importance de l'absentéisme des élèves en lien avec les activités économiques familiales est également révélatrice des contrastes entre milieu rural et milieu urbain³.

Tout comme la ville de Lyon, le département du Jura est découpé en trois circonscriptions, avec à leurs têtes un inspecteur primaire. Ils sont sous l'autorité de l'inspecteur d'Académie, lui-même sous l'autorité du Recteur depuis la loi Fortoul du 14 juin 1854. L'inspecteur primaire visite chaque école une fois par an et établit un rapport sur l'instituteur (capacités, zèle, moralité), ses méthodes pédagogiques, la tenue de la classe, la propreté et l'hygiène des locaux. Le rapport est conservé dans le dossier personnel de l'instituteur, dossier qui le suivra tout au long de sa carrière. Les dossiers des instituteurs du Jura, accessibles aux Archives départementales, fournissent de précieuses informations sur les instituteurs et les

¹ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, p. 6.

² AD 39, 5E 118/231, listes nominatives des enfants de 6 à 14 ans.

³ Pour Paris et le département de la Seine, voir l'analyse de J. KROP, *Les fondateurs de l'école républicaine. La première génération d'instituteurs sous la IIIe République*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016.

institutrices, leur parcours, parfois aussi sur leur vie privée, ou les éventuelles difficultés auxquelles ils ont été confrontés durant leur carrière.

La concurrence entre école laïque et école catholique

En 1833, sur les 600 communes du département du Jura, 400 communes sont pourvues d'une école communale soit les deux tiers, dont Choisey, et seulement 29 communes (soit 4,8 %) ont une école libre⁴. La même année à Lyon, il y a 25 écoles publiques congréganistes tenues par les Frères des Ecoles Chrétiennes et les Sœurs de Saint-Charles (soit 64 % des écoles), douze écoles laïques (30 % des écoles) et deux écoles protestantes⁵.

Dans le Jura en 1850, les écoles publiques congréganistes représentent 8 % du total des écoles publiques, la moyenne nationale étant de 11 %. Cette part augmente moins dans le Jura (+ 2 %) durant les trente années suivantes que dans le reste de la France (+ 6,9 %). Comme partout en France, ce sont essentiellement les filles qui sont scolarisées dans les écoles congréganistes⁶. En revanche à Lyon en 1860, la scolarisation des enfants dans les écoles congréganistes est beaucoup plus importante que dans le Jura. Les 54 écoles congréganistes lyonnaises accueillent deux fois plus d'élèves (environ 12 000 élèves) que les 45 écoles laïques (5 937 élèves)⁷.

En 1879, le département du Jura compte 930 écoles primaires dont douze écoles congréganistes de garçons, et il n'en reste plus que la moitié seulement en 1883. Il en est de même pour les écoles congréganistes de filles : si le département en compte 87 en 1879, elles ne sont plus que 71 trois ans plus tard puis 63 en 1886. A Lyon, la volonté des pouvoirs publics de laïciser les écoles est plus précoce et commence dès 1870, avant même que la loi ne l'impose. Elle se manifeste par la suppression des subventions municipales pour les écoles congréganistes qui deviennent alors des écoles privées lorsqu'elles disposent des moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement. Mais le cléricalisme scolaire ne fléchit pas et s'en suit un bras de fer entre conservateurs et républicains qui se solde par le retour du financement et de l'entretien des 61 écoles congréganistes et de leurs instituteurs par la ville en 1873. Ce n'est que cinq ans plus tard que la ville relance sa procédure de laïcisation des écoles, et cette fois-ci, avec plus de succès grâce à l'arrivée de Jules Ferry au ministère de l'instruction publique. La laïcisation ne

⁴ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p.107.

⁵ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, p. 16.

⁶ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, pp. 161-163.

⁷ M. THIVEND, *op. cit.*, p. 16.

marque pas pour autant la fin des écoles congréganistes lyonnaises. Religieux et religieuses se réorganisent et ouvrent de nombreuses écoles privées afin d'accueillir une grande majorité de leurs anciens élèves qui souhaitent poursuivre leur scolarité dans l'enseignement catholique. Ainsi, en 1885, 37 % des garçons et 45 % des filles sont scolarisés dans les 84 écoles privées congréganistes de Lyon⁸.

Les élèves scolarisés dans les écoles privées laïques ou congréganistes sont nettement plus nombreux en ville qu'à la campagne, du fait de l'offre présente en ville mais absente dans les villages. Pour les élèves habitant en milieu rural, il est difficile voire impossible de se rendre tous les jours dans la ville la plus proche pour y être scolarisés dans une école privée, les moyens de transport des familles étant limités. A la fin du XIX^e siècle, les écoles privées lyonnaises accueillent près d'un élève sur deux⁹ dans les quelques 381 écoles privées primaires élémentaires de la ville. Mais les familles cabotines souhaitant inscrire leurs enfants dans une école privée n'ont d'autres choix que de les scolariser à Dole, où se trouve quelques-unes des dix écoles privées primaires élémentaires que compte l'arrondissement de Dole (arrondissement qui compte 138 communes en 1887)¹⁰, comme l'école de la Compagnie de Sainte Ursule par exemple ou encore l'Ecole Libre Notre Dame de Mont Roland des pères jésuites.

En plus des écoles privées congréganistes, les élèves lyonnais ont donc la possibilité d'être scolarisés dans une des écoles privées laïques. Elles sont au nombre de 117 en 1884 et accueillent environ 10 % des élèves du primaire. Ces écoles séduisent principalement les familles aisées du centre-ville pour qui les frais de scolarisation ne sont pas un frein. Les filles y sont majoritaires, leurs familles cherchant à leur offrir une éducation digne des futures femmes du monde qu'elles seront probablement un jour.

Si la laïcisation des écoles est précoce à Lyon, il n'en est pas ainsi dans le reste du département rhodanien encore majoritairement rural. Les derniers instituteurs congréganistes du département ne sont remplacés par des laïcs qu'en 1895 et les dernières institutrices congréganistes qu'en 1910¹¹, principalement à cause du trop faible effectif de personnel laïc formé par l'Ecole normale de Lyon.

⁸ *Ibid*, pp. 15-28.

⁹ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, p. 9.

¹⁰ Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, *Statistique de l'Enseignement Primaire 1886-1887*, Vol. 4, Paris, 1889.

¹¹ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, pp. 26-29.

La préscolarisation dans les salles d'asile : une initiative urbaine

En 1833, le ministre Guizot pose les fondements des salles d'asile, ces lieux « où sont reçus les petits enfants de l'âge de deux ans à l'âge de six ou sept ans, trop jeunes encore pour fréquenter les écoles primaires proprement dites, et que leurs parents, pauvres et occupés, ne savent comment garder chez eux »¹². Elles ont pour objectifs de soulager les mères de famille de la garde de leurs enfants lorsqu'elles travaillent en dehors du domicile, en ville comme à la campagne. Mais leur développement à la fin du XIX^e siècle témoigne de la volonté d'une meilleure prise en charge du jeune enfant et de l'intérêt grandissant pour son instruction dès le plus jeune âge.

Les salles d'asile sont principalement financées par les communes¹³. Jusqu'à l'avènement de la Troisième République, ce sont essentiellement les religieuses qui ouvrent des salles d'asile à Lyon. La ville en recense 24 en 1868, qui accueillent près de 4 000 enfants de moins de six ans¹⁴. En 1872, une ville sur deux possède une salle d'asile en France contre seulement 4 % des villages¹⁵. Le département du Jura dénombre 59 salles d'asile en 1879¹⁶, principalement concentrées dans les villes.

Contrairement à la ville de Lyon, la commune de Choisey ne dispose pas de salle d'asile, faute de place et de moyens. Certains enfants de moins de six ans participent aux cours avec les plus grands de l'école primaire, comme c'est le cas pour 20 % des enfants de moins de six ans en France à la fin du XIX^e siècle¹⁷. L'accueil des plus jeunes dans les classes en milieu rural est plus saisonnier qu'en milieu urbain. Les enfants de moins de six ans remplacent leurs grands frères et sœurs sur les bancs de l'école lorsque ceux-ci sont employés par leurs parents aux travaux des champs. Cela permet en outre pour les instituteurs de maintenir les effectifs d'enfants scolarisés.

A partir de 1882, les salles d'asile deviennent des écoles maternelles, mais elles ne sont officiellement créées qu'à partir de la loi Goblet du 30 octobre 1886¹⁸. Leur nombre augmente en France y compris dans le département du Jura qui en compte 83 en 1887 (64 écoles

¹² Extrait de la circulaire adressée à MM. les préfets et à MM. les recteurs concernant la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire.

¹³ F. KNITTEL, B. CASTETS-FONTAINE, *op. cit.*, p. 32.

¹⁴ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, p. 18.

¹⁵ F. KNITTEL, B. CASTETS-FONTAINE, *op. cit.*, p. 34.

¹⁶ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 157.

¹⁷ F. KNITTEL, B. CASTETS-FONTAINE, *op. cit.*, p. 33.

¹⁸ J.N. LUC, *L'invention du jeune enfant : de la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997.

maternelles publiques et 19 écoles maternelles privées), soulageant ainsi les instituteurs de la présence des enfants de moins de six ans dans leurs classes¹⁹. A Dole, on compte 23 écoles maternelles dont 2 écoles privées. A Lyon la même année, les écoles maternelles privées sont majoritaires, avec 66 écoles maternelles privées contre 55 écoles maternelles publiques²⁰.

Le rôle de l'école dans la gestion de l'espace public

L'aménagement des espaces publics est conditionné par de nombreux facteurs : évolution démographique, nouvelles normes d'hygiène, embellissement et assainissement de la ville ou du village, industrialisation et besoin d'infrastructures (comme les gares ou les ponts par exemple). Toutes ces dynamiques font que l'espace urbain est en constante mutation topographique. Pour une ville grande ville comme Lyon, cette concurrence des espaces compliquent parfois la construction des « maisons d'écoles » dans des quartiers déjà fortement urbanisés.

Mais il peut en être de même pour les petits villages. Le nécessaire aménagement de la commune de Choisey pour les infrastructures de transport a de lourdes conséquences pour les habitants. C'est le cas par exemple pour la construction de la ligne de Chalon-sur-Saône à Dole qui a donné lieu à des expropriations pour cause d'utilité publique²¹. D'après le tableau indicatif des parcelles expropriées de la Compagnie des chemins de fers de Paris à Lyon et à la Méditerranée du 4 juillet 1868, 349,6 ares ont été réquisitionnées, sept propriétaires particuliers sont concernés ainsi que la commune de Choisey, pour une indemnisation totale de 6 382,06 francs. Après la construction de cette ligne de chemins de fer Chalon-Dole, des travaux de rétablissement des voies de communication vicinales ont eu lieu dans la commune, comme l'atteste le procès-verbal de réception des travaux du 13 avril 1872²². L'accès aux villages voisins, et plus particulièrement à Damparis situé de l'autre côté de la voie ferrée, fut probablement difficile pendant les mois de travaux. Bien que ces travaux se situent à l'extérieur du village, ils ont dû occasionner des gênes et l'accès à l'école pour certains élèves a pu être perturbé.

¹⁹ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p.107.

²⁰ Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, *Statistique de l'Enseignement Primaire 1886-1887*, Vol. 4, Paris, 1889.

²¹ AD 39, 5E 118/226, Expropriation pour cause d'utilité publique, Tableau indicatif des parcelles expropriées et des sommes offertes du 4 juillet 1868.

²² AD 39, 5E 118/226, Procès-verbal de réception des travaux du 13 avril 1872.

Face aux besoins immenses en termes de constructions d'écoles, la ville de Lyon doit faire des choix et privilégier certains quartiers aux détriments d'autres. La primauté est donnée aux quartiers populaires en pleine expansion démographique et industrielle : d'abord celui de la Croix-Rousse en 1870, puis ceux de la périphérie sud et est de la ville à partir des années 1880. Le centre-ville et le quartier de la Presqu'île, ainsi que le quartier de Vaise sont quant à eux délaissés et ce, malgré les nombreuses demandes émanant des parents d'élèves qui optent alors pour les écoles privées²³.

Le choix du terrain pour la construction de la future école est déterminé par plusieurs facteurs. Dans un premier temps, la loi exige que le terrain prévu pour la construction d'une école doit être central, aéré et d'un accès facile. Puis, il est aussi demandé que la parcelle ait une superficie minimum de 500 m² et qu'elle se situe loin de tout établissement non conforme à la santé et à la moralité des élèves (cafés, abattoirs, cimetières par exemple). Enfin, le prix du foncier influence grandement l'acquisition du terrain, la valeur foncière diminue lorsque l'on s'éloigne du centre-ville. A Lyon dans le quartier des Terreaux par exemple, le prix du m² s'élève à 649 francs alors qu'il n'est que de 2,50 francs le m² à la limite de Bron. Le développement de l'offre scolaire dans les quartiers périphériques de la ville peut donc aussi s'expliquer par la géographie des valeurs foncières²⁴.

La construction des écoles modifie durablement le paysage urbain. Si, à Choisey, celui-ci n'a que très peu évolué du fait de la construction de la maison commune inaugurée en 1845, il n'en est pas de même à Lyon. Après les restructurations haussmanniennes des années 1850 (aménagement de larges avenues dans le centre-ville et des quais entre autres) et la création du Parc de la Tête d'Or, les constructions des édifices scolaires contribuent à l'embellissement et à l'assainissement de la ville selon les nouvelles préoccupations hygiénistes. L'acquisition par la mairie de vastes terrains permet parfois la rénovation du quartier par la création de place arborée et ornées de fontaine, en plus de la construction du groupe scolaire, comme c'est le cas par exemple place Guichard dans les années 1890.

²³ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, pp. 46-52.

²⁴ *Ibid.*, p. 54-58.

Groupe scolaire et place Guichard à Lyon, ornée d'une fontaine Bartholdi en 1892²⁵



La construction des bâtiments scolaires permet également de structurer les nouveaux quartiers industriels lyonnais alors en plein essor, en faisant de l'école la nouvelle centralité du quartier.

Rue principale de Choisey, avec en arrière-plan l'église et la maison commune (cachée derrière les arbres)²⁶



²⁵ <https://e-monumen.net/patrimoine-monumental/fontaine-de-la-place-guichard-lyon-disparue/>

²⁶ Archives du Grand Dole, Cote VEL/CP/30/262, Fonds Velin, Classeur 30.

Les politiques scolaires en milieu urbain, comme c'est le cas à Lyon, contribuent à instaurer l'École publique comme emblème de la grandeur de la République grâce au faste de leur architecture mais tout en veillant aussi à intégrer les classes populaires. En milieu rural comme à Choisey, c'est l'association de l'école et de la mairie en un même lieu, la maison commune, qui contribue à affirmer l'école publique au sein de la République.

Les politiques scolaires : un investissement financier d'envergure pour les communes

D'un point de vue économique, l'école a un coût souvent plus élevé pour les familles issues du monde rural. L'écolage, cette rétribution scolaire payé par les familles, mais surtout l'absence des enfants pour les travaux des champs font que les familles privilégient l'emploi des enfants aux travaux agricoles plutôt que la fréquentation assidue de l'école²⁷. Le montant de la rétribution scolaire est soumis par les maires au Conseil départemental de l'Instruction publique. Chaque année depuis la loi de 1850, le maire établit la liste des élèves qui peuvent bénéficier de la gratuité de l'école. Dans le Jura en 1879, 58 % des élèves peuvent se rendre à l'école gratuitement contre 66 % des élèves en France²⁸.

Si les grandes villes disposent de moyens financiers supérieurs aux petits villages, pour toutes les communes, la scolarisation des enfants a un coût : c'est elles qui rétribuent les instituteurs jusqu'en 1889, qui entretiennent les maisons d'école et qui décident des sommes allouées au logement, mobiliers scolaires ou encore au chauffage. L'état des locaux dépend donc en partie du budget consacré par la commune, et toutes les écoles ne sont pas « logées à la même enseigne ». Si pour les constructions récentes, les normes d'hygiène ont bien été respectées, les salles de classe des bâtiments anciens sont souvent humides, exigües et trop sombres. Dans le Jura, il arrive parfois que les instituteurs fassent cours dans leur chambre à coucher comme à Germiny par exemple, ou encore dans leur propre cuisine comme c'est le cas à Vriange au milieu du XIX^e siècle²⁹.

A la fin du XIX^e siècle, la ville de Lyon entreprend une restructuration de son réseau scolaire, ce qui permet de réajuster l'offre et la demande et se traduit par la fermeture de neuf écoles jugées trop petites et coûteuses. La ville compte 114 écoles en 1887 avec des classes accueillant

²⁷ F. KNITTEL, B. CASTETS-FONTAINE, *Le système scolaire français du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Ellipses, 2015, p. 17.

²⁸ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 152.

²⁹ *Ibid*, pp. 107-109.

parfois jusqu'à 80 élèves, puis plus que 105 écoles en 1901 mais avec des effectifs plus homogènes. Cette rationalisation de l'offre d'école permet donc de réajuster les effectifs par classe grâce au transfert d'instituteurs, soulageant ainsi les classes surchargées de certains secteurs alors en pleine expansion. L'objectif est aussi d'éviter que les parents ne choisissent de scolariser leur enfant dans une école congréganiste faute d'un accueil satisfaisant dans l'école publique. La ville se met par la même occasion en conformité avec la loi en créant des cours supérieurs dans les écoles primaires. Car depuis 1897, les élèves pourvus du certificat d'études doivent suivre une année de cours supérieurs dans l'école primaire afin d'approfondir leurs connaissances, avant de pouvoir intégrer une Ecole Primaire Supérieure (EPS) ou le cours complémentaire³⁰.

Le coût des constructions scolaires lyonnaises est considérable : en 20 ans, soit de 1872 à 1892, la ville consacre 6 millions de francs pour les édifices d'enseignement primaire, dont 1,2 million pour la seule année 1881. L'enseignement supérieur (faculté des sciences et de médecine notamment) se voit allouer le même budget. En revanche, l'enseignement secondaire est le grand absent de la politique scolaire de Lyon, avec seulement un lycée de garçons et un lycée de jeunes filles pour toute la ville³¹.

A l'échelle de la France, ce sont 264 millions de francs qui sont dépensés dès 1883 pour la construction ou l'appropriation de 20 000 bâtiments scolaires et le renouvellement du mobilier³².

Les revenus modestes de la commune de Choisey ne lui permettent pas d'engager de telles sommes pour l'instruction des élèves que la plus riche commune lyonnaise. Mais la commune se donne les moyens d'offrir des conditions d'instruction correctes aux enfants du village par la construction de la maison commune de Choisey, qui pèse lourdement dans les finances de la commune. Le devis descriptif de 1841 est chiffré à 20 631 francs, somme colossale pour une petite commune rurale. Il inclut le coût de démolition de certains anciens bâtiments de la propriété acquise par la commune en 1837 et la récupération de matériaux pour la nouvelle construction. Un surcoût de 3 500 francs est engagé afin de recréer une partie des anciennes constructions qui deviendra la salle de pompe³³.

³⁰ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, pp. 104-107.

³¹ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, pp. 43-44.

³² P. ALBERTINI, *L'école en France du XIX^e siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 2006 (3^e éd.), coll. « Carré histoire », p. 61.

³³ J. BANDERIER, *La maison commune*, La Noue, bulletin de liaison de l'association « Choisey et son Patrimoine », juillet 2023.

Cependant, si l'on compare les budgets des communes de Lyon et de Choisey alloués pour les constructions scolaires (durant la deuxième moitié du XIX^e siècle), au regard du nombre d'habitants de chacune des deux communes³⁴, la commune de Choisey investit plus de deux fois plus d'argent pour les dépenses scolaires que la commune de Lyon. Le poids de l'effort financier fourni par la commune de Choisey afin de se doter d'infrastructure scolaire est donc bien supérieur à celui de Lyon.

Pour autant, les difficultés économiques de la commune de Choisey sont une réalité. Elles sont essentiellement liées au contexte économique et politique. Du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle, la Franche-Comté est particulièrement affaiblie par les crises politiques et les guerres. En effet, elle est victime du passage des armées lors de l'invasion prussienne d'octobre 1870. Le 21 janvier 1871, des combats ont lieu à Dole avant que les troupes de l'armée de l'Est du Général Bourbaki soient encerclées dans le Jura par l'armée prussienne³⁵. En février 1871, les habitants de Choisey se voit contraint de verser une somme d'argent, souvent comprise entre 20 et 200 francs, « qui doit servir à payer la réquisition de guerre faite par l'armée allemande »³⁶, en échange d'un certificat de réquisition. En effet, par ordre du Général en chef des troupes allemandes, le commandant de la 1^{ère} Brigade est chargé de prendre une contribution de 50 000 francs au canton de Dole (à l'exception de la ville de Dole). C'est dans ce cadre que la commune de Choisey se voit contrainte de payer 3 867 francs aux troupes allemandes³⁷, ce qui grève considérablement son budget et limite les investissements à venir.



Attaque de Dole (actuelle Place Grévy) par les Prussiens le 21 janvier 1871, dans le cadre de la guerre franco-prussienne (1870-1871), huile sur toile d'Eugène Chalon, 1889¹.

³⁴ D'après le recensement de 1872, soit 323 417 habitants pour Lyon et 514 habitants pour Choisey.

³⁵ F. ROTH, *La guerre de 70*, Fayard, 1990.

³⁶ AD 39, 5E 118/211, Déclaration de somme pour la réquisition de guerre, le 22 février 1871.

³⁷ AD 39, 5E 118/211, Contribution de guerre, Dole le 18 février 1871.

D'autres projets d'aménagement coûteux mais nécessaires entravent le budget qui aurait pu être accordé aux écoles. A Choisey en 1865, la construction d'un chalet de fruitière entraîne une dépense pour la commune d'environ 2 300 francs, financée grâce à l'excédent budgétaire de la commune mais également grâce à la vente de 15 peupliers³⁸. La fruitière est un bâtiment exclusivement dédié à la collecte du lait, à la fabrication et à l'affinage du fromage. Les éleveurs du village ne disposent pas individuellement d'une quantité suffisante de lait pour le transformer en fromage, ils mutualisent donc leurs productions en créant des coopératives³⁹. Les fromagers de Choisey, en contrepartie de la construction du chalet par la commune, s'engagent à faire chacun une journée de corvée avec leurs chevaux et voitures pour la conduite des pierres nécessaire à la construction. Ce nouvel aménagement permettra de procurer des revenus futurs à la commune grâce à la vente des fromages.

Afin de réaliser des économies budgétaires, la municipalité lyonnaise cesse la construction des gymnases mais aussi des logements des instituteurs et des institutrices dans les écoles, car le montant des indemnités compensatrices (300 francs pour les titulaires, 200 francs pour les adjoints) représente une dépense moins élevée pour la ville que l'entretien des logements⁴⁰.

Pour financer leurs politiques scolaires, les municipalités disposent de plusieurs sources de revenus, comme la rétribution scolaire versée par les familles, les subventions de l'Etat et du département, mais elles ont aussi, dès 1833, la possibilité de lever un impôt spécial de 3 centimes pour favoriser entre autres la gratuité de l'école pour les plus démunis. Cependant, les lois de 1878 et de 1881 modifient les conditions d'obtention des subventions de l'Etat pour la construction des écoles et la rémunération du personnel. Les grandes villes de plus de 150 000 habitants doivent désormais s'auto-financer, car les subventions accordées par l'Etat sont largement en-dessous de leurs besoins. De plus, avec la gratuité de l'école des lois Ferry, les familles ne versent plus de rétribution scolaire, ce qui grèvent davantage les budgets des grandes villes. Les dépenses de la ville de Lyon pour l'instruction primaire ne sont désormais financées plus qu'à hauteur de 25 % par l'Etat en 1896 et de 21 % en 1906.

En revanche, pour les petites communes, l'Etat prend en charge la rémunération du personnel à partir de 1889, les instituteurs et institutrices deviennent ainsi fonctionnaires de

³⁸ AD 39, 5E 118/200, Délibérations du conseil municipal de Choisey, 23 novembre 1865.

³⁹ F. KNITTEL, *Agronomie et techniques laitières. Le cas des fruitières de l'Arc jurassien (1790-1914)*, Paris, Classiques Garnier, 2021 ; F. KNITTEL, *La fabrique du lait, Europe occidentale, Moyen Age – XX^e siècle*, CNRS Edition, Paris, 2023.

⁴⁰ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, p. 68.

l'Etat. Pour les grandes villes de plus de 150 000 habitants, il faut attendre la loi de 1919 pour que l'Etat prenne à sa charge la rémunération de leur personnel enseignant. Les communes de Choisey et de Lyon ne sont donc pas à égalité face aux dépenses pour l'instruction publique, l'une étant plus soutenue financièrement par l'Etat que l'autre. La rémunération des 528 enseignants lyonnais en 1879 puis des 777 enseignants en 1914, est une lourde charge pour la ville et représente 34 % du budget des dépenses pour l'instruction publique (enseignement primaire, technique et supérieur) avant 1889 puis 69 % des dépenses dans les années 1910⁴¹.

Le budget accordé par la ville de Lyon pour l'instruction publique est colossal. Il est de 500 000 francs en 1870 et s'élève à près de 2,5 millions de francs au début du XX^e siècle, puis à 3 millions de francs en 1914 (dont 91 % pour l'enseignement primaire)⁴².

Contrairement à la commune de Choisey qui ne dispose que d'une école primaire de deux classes, la ville de Lyon doit aussi financer l'EPS (trois années d'étude équivalentes au « collègue » d'aujourd'hui, elle prépare à l'obtention des brevets élémentaires et supérieurs), l'enseignement secondaire (lycée), les enseignements techniques et professionnelles et l'enseignement supérieur (facultés).

2.2 : Les bâtiments scolaires, entre luxe et vétusté

Concernant l'architecture scolaire, elle se doit d'être simple et sans luxe comme le stipule les règlements ministériels jusqu'en 1880. Mais les édifices doivent néanmoins refléter la grandeur de l'école républicaine, et les architectes lyonnais, à la demande des élus, n'hésitent pas à proposer des projets monumentaux. Les bâtiments des écoles primaires alimentent alors régulièrement les débats au sein de la municipalité et doivent sans cesse s'adapter aux impératifs économiques de la ville⁴³.

⁴¹ *Ibid.*, pp. 86-87.

⁴² *Ibid.*, p. 93.

⁴³ *Ibid.*, pp. 63-67.

Groupe scolaire de la rue Tronchet à Lyon⁴⁴ :



Ils sont parfois dénoncés pour leur faste, à l'instar de la revue locale d'architecture *La construction lyonnaise* qui décrit en 1887 le groupe scolaire de la rue Tronchet dans le 6^{ème} arrondissement, quartier des Brotteaux, comme étant une « vaste et monumentale construction »⁴⁵.

En 1878, 58 % des maisons d'école du Jura sont jugées insalubres et vétustes. L'Etat accorde alors des subventions au département pour pallier ce problème de locaux, et la construction des nouvelles écoles primaires permet l'amélioration des conditions d'accueil des élèves, même si elles sont parfois considérées comme des « palais scolaires » ou des « châteaux pour maîtres » par le parti politique de droite et les paysans des villages⁴⁶. Le constat est le même à Lyon en 1875 : 56 % des écoles publiques, soient 81 écoles sur les 145 ne répondent pas aux normes d'hygiène fixées par la loi de 1850 (volume d'air, de surface, d'aération et de ventilation). De plus, la plupart des écoles lyonnaises sont exposées aux nuisances sonores et olfactives de la rue, ou pire encore, à la proximité d'un café fréquentées par « les femmes de petites vertus »⁴⁷ qui pratiquent leur commerce à la vue des élèves. De plus, seules quelques écoles disposent d'une cour extérieure.

La construction de nouveaux groupes scolaires est alors une priorité pour la municipalité lyonnaise. Une quarantaine d'édifices doivent être construits, avec une capacité d'environ 800

⁴⁴ <https://rostand.blogs.laclasser.com/historique-de-lecole-le-musee/>

⁴⁵ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, p. 67.

⁴⁶ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 111.

⁴⁷ M. THIVEND, *op. cit.*, pp. 37-38.

élèves chacun et réunissant maternelle et primaire, soit 300 garçons et 300 filles de primaire et 200 élèves de moins de six ans par établissement. L'objectif est de réduire le nombre d'écoles pour en mutualiser les coûts de fonctionnement, même si quelques voix s'insurgent alors contre l'accueil des filles et des garçons en un même lieu. Pourtant, les écoles de ville pratiquent la séparation des sexes, elles ont généralement des classes séparées de filles et de garçons, contrairement aux écoles rurales qui accueillent en une même classe les filles et les garçons. Le regroupement d'un plus grand nombre d'élèves permet en outre de diviser les classes en trois niveaux différenciés : le cours élémentaire (de sept à neuf ans), le cours moyen (de neuf à onze ans) et le cours supérieur (de onze à treize ans)⁴⁸.

Depuis la loi du 1^{er} juin 1878, la commune doit désormais s'appropriier les locaux scolaires et non plus les louer comme cela pouvait être le cas auparavant. Et contrairement aux petites et moyennes communes, les grandes villes ne peuvent prétendre à des subventions de l'Etat ni à l'octroi de prêts pour la construction des écoles. Les budgets de la ville de Lyon attribués à la construction des groupes scolaires dépendent donc de l'importance accordée à l'instruction par les pouvoirs locaux. De ce fait, les grandes villes ont plus de libertés que les petites communes quant au rayonnement qu'elles veulent attribuer aux édifices scolaires et donc, à l'école républicaine⁴⁹.

La photo de classe de l'école de filles de Choisey ci-dessous, datant probablement du début du XX^e siècle, permet d'avoir un aperçu de l'architecture de l'école du village. Le bâtiment comprend deux salles de classe (une pour l'école de filles et l'autre pour l'école de garçons) au rez-de-chaussée, le logement des instituteurs et le secrétariat de mairie à l'étage.

⁴⁸ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, pp. 40-41.

⁴⁹ *Ibid.*, pp. 35-36.

Photo de classe de l'école de filles, Choisey⁵⁰ :



L'entretien des locaux et le matériel scolaire

Les lois de 1880 et de 1886 imposent aux communes le lessivage et le blanchiment des murs de l'école. Suite à une visite de l'école de Choisey par l'Inspecteur d'académie, le sous-préfet de Dole adresse un courrier le 13 août 1881 au maire du village pour lui demander « d'appeler l'attention du Conseil Municipal » sur la nécessité urgente du blanchiment des murs des salles de classe de l'école⁵¹. Le blanchiment des murs est ensuite régulièrement pris en charge par la mairie. Il apparait par exemple dans les comptes municipaux de 1897 pour un montant de 57 francs mais pas dans les comptes de 1898⁵².

La loi de 1889 ordonne aux communes l'emploi de gens de services pour l'entretien des locaux, mais beaucoup de communes rurales, par souci d'économie, n'embauchent pas de personnel. Dans les petites écoles jurassiennes, balayage des salles de classes et nettoyage des lieux d'aisances sont donc des travaux effectués parfois par les instituteurs et les élèves eux-mêmes⁵³. A Choisey, le budget consacré au nettoyage des classes n'apparait pas chaque année dans les comptes. Lorsqu'il est mentionné comme en 1898 par exemple, il se limite à deux jours et demi pour l'année à raison de 2 francs la journée, soit un budget de 5 francs pour l'année

⁵⁰ AMC, photo non datée.

⁵¹ AMC, Courrier du sous-préfet de Dole au maire de Choisey, le 13 août 1881.

⁵² AD 39, 5E 118/219, Budget de 1897 et 1898.

⁵³ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 114.

1898 attribué au nettoyage des classes. On peut en déduire que soit il est effectué par les instituteurs eux-mêmes, ou bien que les salles de classe ne sont que très peu nettoyées. Mais une troisième hypothèse peut être proposée. Le 21 mars 1897, la commune dépense 8,40 francs pour l'achat de 14 balais inscrit comme « fournitures scolaires aux élèves des deux écoles ». Si les balais permettent l'apprentissage des « tâches ménagères » pour les filles, probablement que les salles de classe ont servi aux travaux pratiques⁵⁴. En 1912, le budget pour le salaire de « la personne chargée du balayage des écoles et de la mairie » est plus conséquent et passe à 65 francs pour l'année. En revanche à Lyon, les crédits alloués à « l'entretien courants des locaux » sont importants, ils sont d'environ 130 000 francs en 1897 et de plus de 312 000 francs en 1914. Ils comprennent pour l'essentiel la rémunération des concierges des écoles (dont le salaire annuel est compris entre 400 et 1 000 francs), des femmes de service des écoles maternelles (percevant un salaire compris entre 61 et 900 francs par an) et des balayeurs d'écoles.

Les frais de réparation des écoles lyonnaises sont minimes du fait de la construction récentes des bâtiments⁵⁵. Ils sont plus importants pour l'école de Choisey à cause de l'ancienneté de l'école. En 1861 dans un courrier adressé au maire, le Préfet du Jura « appelle » l'attention du conseil municipal de Choisey sur les améliorations nécessaires à apporter au bâtiment de l'école. Réparation du plancher, acquisition de cartes de France, remplacement du poêle et pose de volets pour les salles d'études doivent être des priorités. Si les trois premières demandes sont validées par le Conseil, la pose de volets n'est pas jugée urgente, « attendu que les salles d'études sont garanties du soleil par des rideaux »⁵⁶. La pose de volets avait déjà été évoquée dans un courrier en novembre 1859 par le Préfet du Jura, mais les finances de la commune n'avaient pas permis un tel investissement. Autre exemple en 1878, le maire de Choisey attire l'attention du Conseil sur les réparations urgentes à porter à l'école, dont le blanchissage des murs et des plafonds qui devra être prévu pendant les vacances au mois de septembre⁵⁷.

Le matériel scolaire, parfois sommaire et vétuste, a besoin d'être régulièrement renouvelé. Les municipalités et les « caisses des écoles » prennent généralement en charge les fournitures scolaires. Par exemple, le budget de la commune de Choisey pour les « fournitures

⁵⁴ AD 39, 5E 118/219, Budget de 1897.

⁵⁵ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, p. 100.

⁵⁶ AD 39, 5E 118/200, Délibérations du conseil municipal, 10 février 1861.

⁵⁷ AD 39, 5E 118/263, Administration générale, 1878.

classiques » des écoles est de 168.50 francs⁵⁸ en 1897 et de 500 francs en 1912 pour le renouvellement du mobilier scolaire⁵⁹.

D'après l'inventaire des objets mobiliers appartenant à l'école de garçons de 1866, l'école de Choisey est pourvue de 6 tables avec leurs bancs et d'un « petit banc pour les enfants ». Ce n'est qu'en 1913 que l'école se dote de 22 tables-bancs à deux places. Deux armoires-bibliothèque (en 1883 et 1905), deux tableaux noirs, un poêle et des cartes géographiques de l'Europe, de la France et du Jura, dont la célèbre carte de France de Vidal de Lablache (avec les provinces d'Alsace-Moselle perdues lors de la guerre de 1870 représentées en violet, couleur du deuil), constituent l'essentiel du mobilier scolaire en classe. Les instituteurs disposent de nombreux objets pour l'étude du système métrique (appareil Level, mètre pliant en bois, vases d'un décimètre cube et d'un centimètre cube, grillage en fils de fer, chaîne d'arpenteur, balance, poids, mesures, etc.), ainsi qu'un thermomètre et un baromètre. Les ardoises, cahiers, encriers et manuels scolaires, sans oublier les tabliers sombres des élèves complètent l'équipement scolaire de l'écolier. Un crucifix, un cadre représentant Jésus et Marie et un buste de l'Empereur ornent la salle de cours de l'école de garçons de Choisey jusqu'à des dates inconnues dans les archives, mais on peut faire l'hypothèse que les représentations religieuses sont retirées en 1882 avec la loi de laïcisation de l'école. L'inventaire des objets mobiliers appartenant à l'école de filles de Choisey, daté de janvier 1866, révèle un équipement plus sommaire que l'école de garçons surtout en objets pour l'étude métrique. Une armoire, 6 tables avec leurs bancs, un tableau noir, un crucifix, un tableau du Sacré-Cœur de Jésus et un autre du Cœur de Marie, une statue de la Vierge, un buste de l'Impératrice, quelques cartes et un poêle dont le tuyau est hors d'usage meublent la salle de cours.

Le bois de chauffage est parfois source de litige. Tous les matins, l'instituteur allume le feu. Les communes ont à charge de livrer le bois nécessaire à l'école dans le courant du mois d'août, mais des « retards » ou des « oublis » sont à déplorer, et le bois est parfois livré mais non scié⁶⁰. A Choisey, le bois destiné au chauffage des salles de classe est prévu chaque année dans le budget municipal (65 francs en 1913 par exemple pour le transport et le sciage du bois⁶¹).

⁵⁸ AD 39, 5E 118/219, Budget de 1897.

⁵⁹ AD 39, 5E 118/217, Chapitre additionnel au budget de 1912.

⁶⁰ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, pp. 114-115.

⁶¹ AD 39, 5E 118/217, Budget primitif pour l'exercice 1914.

Contraintes législatives, augmentation des effectifs et impératifs budgétaires des communes conditionnent les politiques scolaires des villes et des villages. L'affirmation de l'école républicaine est lente et progressive, et se heurte parfois aux réalités politiques, économiques et sociales qui entravent les idéaux étatiques. Les capacités d'actions scolaires divergent donc d'une commune française à l'autre, mais à Lyon comme à Choisey, « l'école pour tous » est une priorité, comme en témoigne les moyens financiers et humains mis à disposition pour que vive l'école républicaine.

2.3 : Être enseignants et élèves dans des milieux différents : particularismes et analogies

Les instituteurs, qu'ils exercent en milieu urbain ou rural, sont les piliers de la construction et de l'affirmation de l'école dans la toute jeune République née au début des années 1870. Leur rôle est déterminant dans la réussite scolaire des élèves mais également dans la construction du lien social entre l'école et la famille.

La formation des enseignants : les Ecoles normales lyonnaises et lédoniennes

Les Ecoles normales sont le lieu de formation des futurs instituteurs et institutrices. Dans un souci de normalisation de la formation des enseignants et après plusieurs ébauches de projets de création d'écoles spécifiques, la première Ecole normale pour homme ouvre ses portes à Strasbourg en 1810, sous l'impulsion du préfet Le Zay-Marnézia, originaire du Jura.

En Franche-Comté, la Restauration et le retour du pouvoir de l'Eglise sur l'école conduisent à l'ouverture en 1824 d'une Ecole normale par les Frères de Marie à Saint-Rémy au nord de Vesoul. Cette école interdépartementale (Haute-Saône, Doubs, Jura) a pour vocation de former les futurs instituteurs du diocèse de Besançon. Mais le Conseil général du Jura estime qu'elle est trop éloignée géographiquement. Il subventionne alors l'installation d'une Ecole dirigée par la Société de Marie en 1829 à Courtefontaine, dans la forêt de Chaux, à 35 km à l'est de Choisey. La formation des futurs instituteurs dure deux ans. Les normaliens sont des religieux ; ils s'engagent pour une durée minimale de dix ans dans l'enseignement primaire et

sont dispensés du service militaire⁶². En 1828, les Ecoles normales sont au nombre de 47, réparties dans toute la France mais avec une plus forte concentration dans l'Est⁶³.

Puis, la loi Guizot du 28 juin 1833 recommande que « tout département sera tenu d'entretenir une Ecole normale primaire, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs départements voisins »⁶⁴. Au même moment, le département du Jura a pour projet l'ouverture d'une Ecole normale d'une capacité de 40 élèves à Salins-les-Bains. Cette nouvelle Ecole accueille les 18 premiers élèves en novembre 1835, année d'ouverture. L'enseignement dispensé se compose de leçons d'instruction morale et religieuse, de français, d'arithmétique, l'étude du système métrique, mais aussi de physique, d'histoire et de géographie, de musique, de dessin et de pédagogie à partir de 1837. Les rudiments du jardinage sont également enseignés, mais d'après la commission de surveillance, « l'agriculture du Jura est trop variée pour se prêter à un cours complet »⁶⁵, rejetant ainsi l'idée d'enseigner l'agriculture dans une exploitation agricole annexe à l'Ecole. La gymnastique ne fait pas partie du programme, cet enseignement n'étant pas jugé nécessaire à la bonne santé des élèves. Les cours de travaux manuels sont aussi réduits à quelques heures d'apprentissage de la menuiserie et de la tournerie, pratiqués uniquement sur le temps des récréations, et seulement par temps de pluie. L'administration justifie ce choix par le fait « qu'il est dangereux de faire prendre aux élèves-maîtres le goût d'un métier pour lequel ils seraient peut-être tentés d'abandonner l'instruction »⁶⁶. Le niveau des élèves-maîtres de Salins est faible, malgré la lourde charge de travail qui leur est infligée, allant jusqu'à dix-huit heures de travail par jour.

Il faut attendre 1842 pour qu'une Ecole normale de filles ouvre à Lons-le-Saunier⁶⁷. L'école de Salins ferme ses portes définitivement en 1850, car les coûts de fonctionnement sont jugés trop élevés, et tous les postes d'instituteurs des écoles du département sont désormais pourvus.

Mais au milieu du XIX^e, le maintien des Ecoles normales est discuté notamment par Adolphe Thiers. Il en demande la « suppression absolue, parce qu'elles prennent à la charrue tous les jeunes villageois, qui seraient restés humbles, obéissants, respectueux, s'ils n'avaient

⁶² J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, pp. 17-20.

⁶³ F. KNITTEL, B. CASTETS-FONTAINE, *Le système scolaire français du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Ellipses, 2015, p. 23.

⁶⁴ <https://www.education.gouv.fr/loi-sur-l-instruction-primaire-loi-guizot-du-28-juin-1833>

⁶⁵ Cité par J.L. CLADE dans *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, pp. 21-33.

⁶⁶ Cité par J.L. CLADE, *op. cit.*, pp. 21-33.

⁶⁷ J.L. CLADE, *op. cit.*, p.48.

pas quitté le sillon pour l'Ecole normale où leurs passions s'éveillent, et s'excitent mutuellement »⁶⁸. Le préfet du Jura juge lui aussi que les enseignements donnés aux élèves-maîtres sont « dans les théories sociales les plus subversives, dans l'immoralité et dans l'irreligion »⁶⁹. S'ajoute à cela le fait que les normaliens sont principalement issus de la campagne, que la ville leur est jugée néfaste, et qu'ils se destinent de toute manière à enseigner en milieu rural une fois leur diplôme obtenu.

Des écoles stagiaires accueillent alors les élèves-maîtres, sous la houlette d'instituteurs expérimentés. Mais les résultats sont décevants et il est décidé de tous les former à nouveau à l'Ecole congréganiste de la Société de Marie de Courtefontaine dès 1852.

En 1856, l'emploi du temps des normaliens est le suivant⁷⁰ :

4h	Lever
4h15	Prière et étude
5h45	Soins de propreté, déjeuner
8h	Classe
10h	Etude
11h	Arithmétique
12h	Diner, récréation
13h	Chant
13h30	Etude
14h	Classe
16h	Goûter, récréation
16h30	Etude
19h	Souper
19h30	Classe supplémentaire
20h30	Coucher

⁶⁸ G. GOBBI, « Chapitre VIII. Le ministère de l'Instruction publique et des Cultes : le "ministre de l'Église" ». *Le comte de Falloux (1811-1886) : Entre Église et monarchie.*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, pp. 113-152.

⁶⁹ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p.36.

⁷⁰ J. GIORDANI, *L'école normale du Jura, de l'idée révolutionnaire à nos jours*, Lons-le-Saunier, Centre Départemental de Documentation Pédagogique, 1979, p. 67.

Cependant, l'état sanitaire du bâtiment est désastreux et l'Ecole déménage alors au Collège Sainte-Marie, bâtiment des Capucins à Lons-le-Saunier en 1855, facilitant ainsi le recrutement des futurs instituteurs rendu jusqu'ici difficile à cause de l'isolement de l'Ecole en forêt de Chaux. L'urbanité ne semble alors plus être un facteur rédhibitoire. Malgré le retour de l'Ecole en ville, l'enseignement de l'agriculture fait son apparition en 1856, afin « d'entretenir les élèves dans les habitudes modestes et laborieuses de leurs familles »⁷¹.

En 1862, les marianistes vendent le bâtiment de l'Ecole à la ville de Lons-le-Saunier pour s'installer à Besançon. Une nouvelle Ecole normale est ensuite construite en 1865 à Lons-le-Saunier pour un coût total de 194 357,16 francs et une capacité d'accueil de 40 élèves. La discipline y est stricte, toutes paroles et gestes déplacés sont sévèrement réprimés, mais aussi tout ce qui pourrait prêter à la plaisanterie. Le jardinage est prévu sur le temps de midi, mais il est interdit de se rendre dans les jardins pour s'y recréer. L'enseignement religieux figure en première place, avec des prières à voix haute matin et soir et l'obligation d'assister aux offices religieux et d'aller à confesse⁷². La même discipline règne dans l'Ecole normale de filles. En 1862, 15 brevets élémentaires et 2 brevets supérieurs sont délivrés dans le département du Jura.

Pour les instituteurs de Lyon, c'est l'Ecole normale de Villefranche qui a en charge d'assurer la formation des futurs maîtres jusqu'en 1879. Les institutrices, quant à elles, sont formées par les Sœurs de Saint-Joseph⁷³.

Mais la loi du 28 mars 1882 bouleverse les habitudes des Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices : désormais, les Ecoles normales doivent être laïques. Cette même année à Lons-le-Saunier, l'aumônerie de l'Ecole normale d'instituteurs disparaît et les chapelles servent à agrandir les écoles, mais le carême est néanmoins maintenu. Il faut attendre plusieurs années encore pour que la neutralité religieuse soit respectée dans le Jura. En 1886, les futurs instituteurs sont encore conduits à la messe du dimanche par un professeur⁷⁴.

La laïcisation de toutes les écoles communales, dans le Rhône comme dans le Jura, entraîne un besoin immédiat d'un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices laïques pour remplacer le personnel congréganiste. Ainsi, à Lyon, c'est plus de 200 postes qui doivent être pourvus dans un délai très court. Les effectifs de l'Ecole normale d'instituteurs de Villefranche sont

⁷¹ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, pp. 38-40.

⁷² *Ibid.*, pp. 43-47.

⁷³ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, pp. 180-181.

⁷⁴ J.L. CLADE, *op. cit.*, pp. 59-61.

multipliés par quatre, atteignant 60 élèves avant d'être transférée à Lyon et une Ecole normale d'institutrices ouvre ses portes dans le 5^e arrondissement⁷⁵.

A Lons-le-Saunier, petit à petit les pratiques changent et la laïcité s'impose dans les Ecoles normales. En 1893 par exemple, la directrice de l'Ecole normale d'institutrices déplore la pratique religieuse de ses élèves, qui tend à s'intensifier à l'approche des examens. Elle les invite à travailler davantage plutôt que de compter sur l'aide divine et autres superstitions pour la réussite de leurs examens, et leur rappelle qu'une prière intéressée n'est pas digne d'une bonne chrétienne⁷⁶.

Les Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices de Lons-le-Saunier deviennent rapidement trop exigües. Les demandes de places sont trois fois supérieures à l'offre. Ainsi, en 1884, 63 candidats sont inscrits au concours d'entrée de l'Ecole normale d'instituteurs pour seulement 22 places disponibles⁷⁷.

Au cours des années 1880, la formation des futurs instituteurs et institutrices jurassiens tend à s'unifier. L'enseignement de l'éducation et de l'instruction religieuse tenait une place importante dans les programmes, surtout dans ceux des futures institutrices, mais cet enseignement ayant disparu avec la laïcisation, les heures sont désormais consacrées au renforcement des connaissances dans les autres disciplines. D'autant plus que des progrès sont à faire en français, le niveau des élèves étant jugé faible à cause de leur accent et de leur prononciation. De plus, d'après les directeurs, les intelligences sont souvent médiocres et le travail des garçons manque d'entrain. De ce fait, les résultats des filles au brevet élémentaire de première année et au brevet supérieur de troisième année sont meilleurs que ceux des garçons⁷⁸. En 1884, les résultats du brevet supérieur des filles et des garçons ne dépassent pas les 50 % de réussite. Les explications avancées pour justifier ce faible taux de réussite sont que tous les élèves viennent de la campagne avec un niveau d'instruction trop faible. Les garçons sont trop souvent immatures, trop jeunes et manquent d'intelligence.

Des réflexions sont menées par le personnel enseignant lédonien pour pallier ce manque de réussite et quelques années plus tard, les résultats sont satisfaisants : en 1889, 80 % des normaliennes et 71 % des normaliens obtiennent leur brevet supérieur⁷⁹.

⁷⁵ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, pp. 180-181.

⁷⁶ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 62.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 55.

⁷⁸ *Ibid.*, pp. 74-79.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 85.

Les matières fondamentales sont enseignées à l'Ecole normale : littérature, écriture, arithmétique, histoire naturelle, physique-chimie, histoire-géographie, morale, psychologie et dessin. L'enseignement d'une langue vivante étrangère, c'est-à-dire de l'allemand, fait débat. L'inspecteur du Jura y est favorable du fait de la proximité de l'Alsace, alors que l'inspecteur du Doubs juge cet enseignement superflu car les normaliens n'auront pas à l'enseigner à leurs élèves en primaire⁸⁰.

A Lyon comme à Lons-le-Saunier, la discipline est toujours de mise, et les élèves doivent se plier à l'obéissance d'un règlement très strict. Le lever s'effectue à 6 heures tous les matins, et l'heure du coucher est fixé au plus tard à 21 heures. Les élèves ont trente minutes pour leur toilette, suivi du petit-déjeuner puis du service de propreté pour l'entretien des locaux (balayage des salles de classe et de la cour, nettoyage des dortoirs, dépoussiérage des tables, bureaux, etc.). S'ensuit la journée de cours, l'étude du soir, puis le dîner et le coucher⁸¹.

Les futurs instituteurs et institutrices se doivent d'être irréprochables en tous lieux et à tout moment. Les vacances scolaires sont parfois propices aux « écarts de conduite » et aux « rencontres inconvenantes ». Avant d'être donné aux élèves, le courrier est minutieusement contrôlé par la directrice de l'Ecole de Lons-le-Saunier qui s'octroie le droit de le lire en présence de l'élève, lorsqu'elle le juge suspect. Ainsi, une élève de l'Ecole reçoit un jour une lettre « de la dernière inconvenance », preuve que sa conduite pendant les vacances a été bien trop « légère », ce qui provoquera son renvoi immédiat de l'Ecole. Les directives de l'inspecteur d'Académie sont claires : « il faut que nos élèves-maîtresses, futures institutrices, soient absolument au-dessus de tout soupçon, ne s'occupent que de leurs études et se préparent à leur délicate mission par une haute moralité et un esprit de discipline irréprochable »⁸².

A partir de 1881, les instituteurs doivent obligatoirement être pourvus du brevet de capacité pour pouvoir enseigner dans une école primaire. Ceux qui ne l'ont pas disposent de trois ans pour se mettre en conformité avec la loi. Dans le Jura en 1884, seul 2 % des instituteurs mais encore 27 % des institutrices n'en sont pas pourvus⁸³.

Tout au long de leur carrière, les instituteurs et institutrices peuvent bénéficier de formations grâce aux conférences pédagogiques organisées par l'inspecteur. Elles ont pour objectifs d'informer les instituteurs et les institutrices des nouveautés pédagogiques, mais c'est aussi

⁸⁰ J.L. CLADE, *Mémoires d'instituteurs dans le Doubs*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2007, p. 52.

⁸¹ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, pp. 86-90.

⁸² *Ibid.*, pp. 96-97.

⁸³ *Ibid.*, p. 163.

l'occasion de juger leurs pratiques pédagogiques. Des instituteurs et institutrices sont tirés au sort pour faire une leçon devant leurs collègues. Ces conférences se tiennent un jeudi par mois l'hiver et deux fois par mois l'été, dans la salle communale du chef-lieu du canton. Lors d'une conférence en 1889, les inspecteurs primaires jurassiens ont jugé les prestations satisfaisantes, mais recommandent aux instituteurs et institutrices « de se garder d'employer des expressions jurassiennes qui, bien que ne manquant pas de pittoresque, ne sont nullement à leur place à l'école »⁸⁴.

Le profil des instituteurs et des institutrices lyonnais est hétéroclite : ce sont des jeunes citadins et citadines, mais aussi des jeunes instituteurs provenant de la campagne rhodanienne. La laïcisation des écoles primaires rurales du département du Rhône étant un peu plus tardive qu'à Lyon même, les instituteurs laïcs issus des campagnes viennent enseigner à Lyon afin de pallier le manque d'effectif et ce, jusqu'en 1880. Après cette date, les postes à Lyon étant pourvus, les jeunes normaliens et normaliennes lyonnais sont envoyés exercer leurs fonctions en milieu rural pour à leur tour, pallier au manque de personnels laïcs mais non sans quelques réticences. Les jeunes institutrices préfèrent souvent attendre qu'un poste se libère à Lyon, plutôt que « d'aller au fond d'un village, seules, exposées à la curiosité malveillante et médisante » des villageois campagnards⁸⁵.

Dans le Jura, le nombre d'institutrices augmente petit à petit durant la seconde moitié du XIX^e siècle et le ratio homme/femme tend à l'égalité dans les années 1880. Ainsi, les femmes représentent 44 % des effectifs du corps enseignant en 1886 et leur nombre ne cesse d'augmenter par la suite, malgré les réticences que peuvent parfois avoir les habitants, essentiellement issus du milieu rural⁸⁶.

L'inégale rémunération des enseignants

Le traitement des enseignants est conditionné par des critères socio-spatiaux : il n'est pas le même selon le lieu d'exercice, mais aussi selon le genre. Avant la loi Falloux de 1850, le traitement fixe versé par la commune est d'environ 200 francs par an pour les maîtres d'école mais aucun versement n'est obligatoire pour les maitresses d'école, d'où l'embauche de nombreuses religieuses du fait de la faible attractivité du métier. Le salaire fixe versé par la

⁸⁴ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, pp. 125-127.

⁸⁵ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, pp. 183-185.

⁸⁶ J.L. CLADE, *op. cit.*, p. 119.

commune est complété par l'écolage, la contribution des familles. Mais dans certaines communes, les élèves ne fréquentent l'école que quatre mois par an, travaux des champs obligent, ce qui diminue considérablement le salaire de l'instituteur. De plus, l'écolage est versé en fonction des matières enseignées par l'instituteur, d'où le choix de certains parents de ne payer que pour l'apprentissage de la lecture et l'écriture par exemple, afin de diminuer les frais de scolarité de leurs enfants.

La loi Falloux de 1850 améliore la condition des enseignants car elle prévoit un complément de ressources si ceux-ci gagnent moins de 600 francs⁸⁷. L'instituteur de Choisey perçoit en 1865 un traitement annuel versé par la commune de 700 francs hors revenus complémentaires, le traitement de l'institutrice est quant à lui de 450 francs la même année⁸⁸.

Puis, en 1870, l'Etat fixe le salaire minimum des instituteurs à 700 francs par an et celui des institutrices à 500 francs par an. Dans les années 1870-1880, la rémunération d'un instituteur laïc titulaire à Lyon comme dans le Jura (revenus supplémentaires compris pour les Jurassiens), est comprise entre 1 200 et 1 400 francs par an, quand elle est de 638 francs pour un Frère des Ecoles Chrétiennes à Lyon. Les institutrices laïques titulaires perçoivent, quant à elles, 900 francs par an dans le Jura et 1 000 à 1 200 francs par an à Lyon pour la même période. En revanche, les institutrices congréganistes de Lyon ne perçoivent que la modique somme de 450 francs par an⁸⁹.

Les instituteurs et institutrices acceptent parfois d'autres charges afin de compléter leur salaire. La nature des charges est fortement liée au milieu de vie des instituteurs. A la campagne l'instituteur ou l'institutrice peut être secrétaire de mairie, mais il travaille aussi parfois aux champs, enseigne la couture et est en charge des cours du soir. Avant les grandes lois sur la laïcisation, il est également sacristain, chantre, sonneur de cloches ou organiste⁹⁰. Cette pratique est moindre en milieu urbain, si ce n'est que les instituteurs ont la charge des garderies du matin et du soir.

La loi de 1875 revalorise les salaires qui passent ainsi à 900 francs annuel minimum en début de carrière pour un instituteur (1 200 francs annuel en fin de carrière) et à 700 francs annuel pour une institutrice en début de carrière (900 francs en fin de carrière). Cette loi n'a pas de

⁸⁷ P. ALBERTINI, *L'école en France du XIX^e siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 2006 (3^e éd.), coll. « Carré histoire », pp. 37-38.

⁸⁸ AD 39, 5E 118/219, Compte de gestion de 1865.

⁸⁹ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, p. 19.

⁹⁰ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 117.

répercussions sur les budgets de la ville de Lyon puisque le personnel percevait déjà un salaire supérieur.

La ville de Lyon revalorise régulièrement les salaires des enseignants et tente d'améliorer leurs conditions de travail et ce, pour répondre à un triple objectif. D'abord, il s'agit « d'attirer » le personnel manquant pour remplacer les enseignants congréganistes suite à la laïcisation des écoles. Ensuite, la ville souhaite maintenir son personnel en poste et éviter les départs vers d'autres communes. Pour ce faire, elle propose des salaires supérieurs à ceux proposés par les communes rurales. Enfin, la ville doit rendre les postes dans l'enseignement les plus attractifs possible face à la concurrence des postes proposés dans les industries ou les commerces⁹¹. Avant d'arriver en ville, les instituteurs lyonnais ont souvent exercé à la campagne en début de carrière et sont donc plus expérimentés. Ils représentent une charge financière plus lourde pour la ville du fait de leur ancienneté, facteur pris en compte pour le montant du salaire à partir de 1902⁹².

Les mariages entre instituteurs et institutrices sont fréquents et même plébiscités. Pour les communes, ils ont l'avantage de ne devoir mettre à disposition qu'un seul logement au lieu de deux⁹³.

Le parcours des instituteurs et des institutrices lyonnais est souvent similaire : de la campagne en début de carrière à la banlieue quelques années plus tard (Villeurbanne, Oullins ou Tassin par exemple), puis de la banlieue au centre de Lyon jusqu'à la retraite. Bien que désiré, le changement de lieu d'exercice n'est pas sans poser quelques difficultés pour les enseignants habitués à avoir « une petite classe d'enfants dociles » à la campagne. Ils sont désormais confrontés à des classes aux effectifs surchargés et aux élèves réputés plus « difficiles » des banlieues ouvrières. De plus, lors d'une conférence pédagogique en 1897, il est rappelé aux enseignants qu'il est préférable de résider à proximité de leur école car, « pour gagner la confiance entière des familles, leur estime et aussi leur concours, il faudra être connu d'elles ». Cette condition explique en partie la forte mobilité des enseignants des banlieues⁹⁴. Les instituteurs de Choisey ont des parcours plus divers : si tous viennent des petits villages alentours, leur durée d'exercice à Choisey varie de quelques années (comme M. Ponsard par exemple) à plus d'une décennie (pour le couple d'instituteurs M. et Mme Noël).

⁹¹ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, p. 102.

⁹² *Ibid.*, p. 188.

⁹³ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 117.

⁹⁴ M. THIVEND, *op. cit.*, pp. 189-196.

Être élève à Lyon ou à Choisey

Entre la ville et la campagne, les milieux sociaux dont sont issus les élèves diffèrent et sont d'une grande variété. Si les populations de la campagne sont majoritairement paysannes, celles d'une ville comme Lyon se composent essentiellement d'ouvriers, d'employés et de commerçants. En effet, la ville de Lyon, avec son demi-million d'habitants à l'orée du XX^e siècle, est un pôle industriel majeur en France, avec une forte activité métallurgique, mécanique, automobile mais aussi plus artisanal avec le travail traditionnel autour de la soie.

En milieu rural ou urbain, les enfants sont associés aux travaux des parents dès qu'ils en ont la capacité physique, que ce soit dans les champs (à Choisey) ou dans les ateliers de tissage et les usines (à Lyon, et plus particulièrement dans le quartier de la Croix-Rousse). Les filles sont, de plus, associées aux travaux domestiques avec leur mère, comme la cuisine ou le ménage. A la campagne, d'autres travaux sont attribués aux enfants : rentrer le bois, nourrir les animaux et garder les vaches aux prés les jeudis et les vacances scolaires. Toutes ces charges influencent les parcours et trajectoires scolaires des élèves.

Si, entre 1850 et 1914, le profil de la soixantaine d'élèves cabotins scolarisés reste sensiblement le même, celui des quelques 20 000 élèves des écoles primaires de Lyon en 1890 reflète les évolutions économiques de la ville et de ses quartiers. Par exemple, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la Croix-Rousse est le haut lieu du travail de la soie. Les élèves sont alors majoritairement fils et filles de tisseurs, tullistes, dévideuses et ourdisseuses. Mais la crise de l'activité soyeuse de 1877 modifie profondément le profil des habitants du quartier suite à la fermeture de la plupart des métiers. Les ouvriers qualifiés ou non-qualifiés et les manœuvres remplacent alors les canuts, ces ouvriers possesseurs de leur métier et travaillant à leur domicile. Les écoles lyonnaises situées en périphérie de la ville accueillent quelques enfants de cultivateurs, maraichers ou jardiniers, mais l'essor de l'industrialisation engendre une forte urbanisation de ces espaces et repousse toujours plus loin les terres agricoles, et donc, les familles d'agriculteurs⁹⁵.

Les enfants de l'élite urbaine et de la classe moyenne supérieure sont, quant à eux, les grands absents de l'école publique lyonnaise. Les parents optent pour les institutions congréganistes ou les précepteurs à domicile pour l'instruction de leurs enfants. La mixité sociale de « l'école du peuple » n'est pas encore de mise, bien qu'elle soit reconnue comme vertueuse et défendue

⁹⁵ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, pp. 122-125.

par certains inspecteurs parce que « les enfants pauvres prennent peu à peu les habitudes de propreté et de politesse de leurs camarades plus aisés » et que « ceux-ci, de leur côté, apprennent à aimer leurs condisciples moins heureux et à les traiter d'égal à égal »⁹⁶.

Le décret du 26 juillet 1902 puis la loi du 7 juillet 1904 d'Emile Combes engendrent un nouveau bouleversement dans le réseau scolaire lyonnais. L'enseignement est désormais interdit pour toutes les congrégations, entraînant la fermeture de nombreuses écoles. L'école publique doit alors accueillir environ 2 500 élèves supplémentaires dont les écoles ont été fermées en attendant que l'école privée catholique se réorganise. Mais malgré l'ouverture de nouvelles écoles privées catholiques, bon nombre d'élèves restent scolarisés dans les écoles publiques de la ville. L'effectif moyen d'une classe primaire lyonnaise passe de 40 élèves dans les années 1890 à 45 dans les années 1910, avec de fortes disparités d'une école à l'autre. La situation est pire pour les écoles maternelles qui accueillent 8 000 élèves lyonnais. Ainsi, en 1910, une directrice d'école maternelle de filles réclame l'embauche d'une nouvelle institutrice, car l'institutrice actuellement en place est responsable de 102 élèves et « ne peut assumer seule une pareille tâche ». Evidemment, malgré la bonne volonté et le zèle du personnel, les innovations pédagogiques et les apprentissages sont quasi nuls dans de telles conditions d'accueil, et la première fonction de l'école maternelle se réduit à « garder » les enfants⁹⁷.

La mobilité des élèves entre les écoles est possible en ville grâce à la présence de plusieurs écoles dans un périmètre parfois assez restreint (quelques centaines de mètres). De ce fait, à Choisey, le changement d'école est beaucoup plus contraignant pour les élèves car l'école la plus proche se situe à Foucherans, à une trentaine de minutes de marche de Choisey. En 1906 par exemple, les 56 enfants inscrits sur la liste nominative des enfants de 6 à 13 ans de Choisey sont tous scolarisés à l'école du village⁹⁸, en 1907, seul un élève est scolarisé à l'école privée de Dole. Rares sont ceux qui sont scolarisés dans une autre école durant toute la période d'étude (1850-1914)⁹⁹. A Lyon, les données sur le temps de présence des élèves dans les écoles révèlent que plus du tiers des élèves restent moins d'un an dans la même école. Cette instabilité s'explique en partie par la mobilité des offres d'emploi qui contraint les familles à suivre l'évolution du marché du travail. D'autres facteurs expliquent également cette mobilité des élèves entre les écoles : discipline plus ou moins stricte de l'école, échanges entre les écoles d'élèves « insoumis », « paresseux » ou « peu intelligents », gratuité de la cantine, ou proximité

⁹⁶ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, p. 127.

⁹⁷ *Ibid.*, pp. 108-113.

⁹⁸ AD 39, 5E 118/231, Liste nominative des enfants de 6 à 13 ans de 1906.

⁹⁹ AD 39, 5E 118/231, Liste nominative des enfants de 6 à 13 ans de 1907.

des grands-parents pouvant prendre en charge les enfants après la classe. La quête d'un groupe scolaire ayant une « bonne réputation », de bons résultats au certificat d'études et disposant de locaux confortables et aérés conduit également aux changements d'école¹⁰⁰.

La Première Communion, à l'âge de douze ans, marque bien souvent l'entrée dans le monde du travail et donc la fin de la scolarisation et de l'enseignement religieux. A la campagne comme en ville, c'est à partir de cet âge que l'enfant peut trouver à s'employer hors du domicile familial et ainsi ramener un salaire supplémentaire qui aidera grandement à subvenir aux besoins de la famille¹⁰¹. Certains élèves quittent l'école publique à ce moment-là pour intégrer une école congréganiste qui les préparera à la Première Communion¹⁰².

Fréquentation de l'école par les élèves : une assiduité toute relative

Lorsqu'il n'y a qu'une école dans le village, il est assez simple d'établir des statistiques concernant l'assiduité des élèves en se référant aux cahiers de présence tenus par les instituteurs. En revanche, pour une ville comme Lyon qui compte un grand nombre d'école et d'enfants, les taux de scolarisation et de fréquentation sont beaucoup plus compliqués à établir. La publication des chiffres est bien souvent éloignée de la réalité du fait de la mobilité des élèves entre les écoles et des relevés des instituteurs parfois incomplets. Mais un fait commun peut être relevé : scolarisation des élèves ne veut pas dire fréquentation assidue des cours. En milieu urbain, la scolarisation est souvent plus courte mais mieux suivie car elle est moins saisonnière. En revanche, dans le milieu rural, la scolarisation est intrinsèquement liée aux activités agricoles familiales, avec des interruptions parfois longues l'été et un taux d'absentéisme plus élevé tout au long de l'année.

Les écoles urbaines et les écoles rurales comptent peu d'élèves âgés de plus de 11 ou 12 ans. Malgré que la législation n'autorise pas le travail avant l'âge de douze ans révolus (en 1874) puis de treize ans révolus (en 1892), certains enfants aident leurs parents aux champs ou à l'atelier familial, vendent des journaux dans la rue, ou gardent à la maison leurs jeunes frères et sœurs dès l'âge de huit ans¹⁰³.

¹⁰⁰ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, pp. 131-138.

¹⁰¹ F. PEROZ, *La campagne franc-comtoise, Vie et traditions d'autrefois*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2006, p. 41.

¹⁰² M. THIVEND, *op. cit.*, p. 142.

¹⁰³ M. THIVEND, *op. cit.*, pp. 150-151.

L'inscription mensuelle d'un élève ne garantit pas qu'il fréquentera l'école tous les jours ni toute la journée. A partir du mois de novembre, les élèves inscrits à l'école à la campagne sont plus assidus. Les absences sont presque toujours justifiées et les causes sont bien souvent le fait des maladies hivernales. Par exemple en 1907 à Lyon, l'inspecteur dénonce les classes surchargées qui font que les épidémies infantiles se propagent rapidement, la fréquentation scolaire est alors mauvaise cet hiver-là. Cette même année, le Jura connaît un épisode de froid vigoureux et d'enneigement exceptionnel engendrant des inondations suite à la fonte des neiges¹⁰⁴. La boue et les crues du Doubs font que les déplacements sont alors difficiles, voire impossibles, et comme à Lyon, les taux de fréquentation de l'école par les élèves diminuent sur cette période (voir le deuxième graphique ci-dessous). La même situation se reproduit en 1910 à Choisey, année perturbée par les crues exceptionnelles du Doubs au mois de janvier, causant de lourds dégâts matériels¹⁰⁵. Les pluies du mois de décembre, combinée à la douceur des températures précipitant la fonte des neiges ont provoqué des inondations dans toute la vallée¹⁰⁶. L'*Union Républicaine* du 26/01/1910 fait état de la situation : « A Choisey, le pont qu'on disait atteint est intact ; mais le chemin qui y mène est éventré ; l'eau est dans les maisons »¹⁰⁷.

Dans le département du Jura, le taux de fréquentation des cours l'été atteint 70 % à la veille des lois Ferry et 82 % après 1882¹⁰⁸. En revanche, à Lyon, le taux de fréquentation mensuel ne varie que faiblement au cours de l'année. Il oscille entre 80 et 86 %, avec une diminution plus marquée de la fréquentation de l'école par les élèves en amont et en aval des vacances scolaires¹⁰⁹.

¹⁰⁴ M. VERNUS, *Le Jura, Il y a bientôt 100 ans*, St-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2005, p. 15.

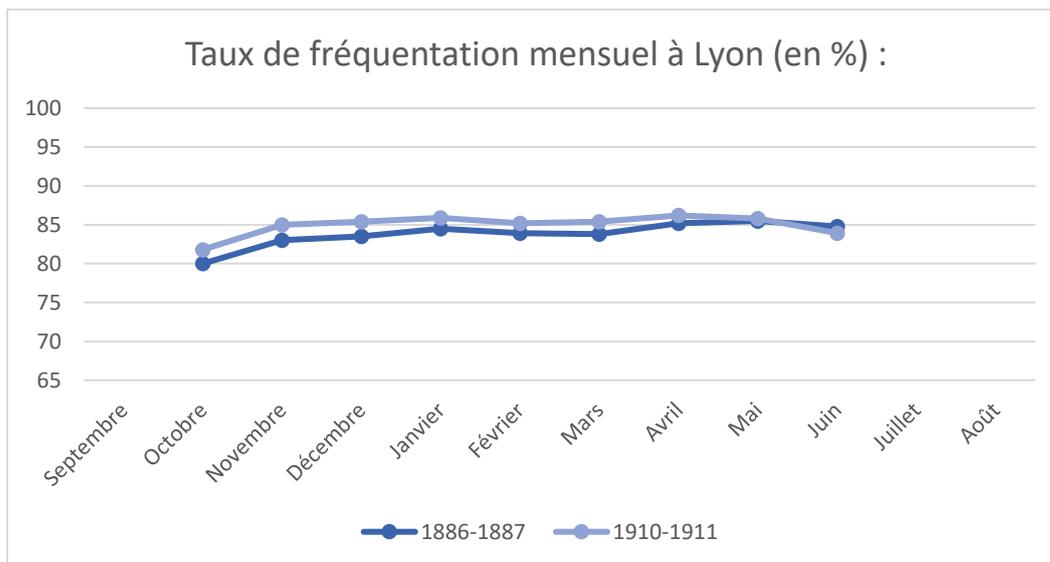
¹⁰⁵ G. CHAPPEZ, *Le Jura, des lieux et des hommes*, Tours, Sutton, 2016, p. 93.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 106.

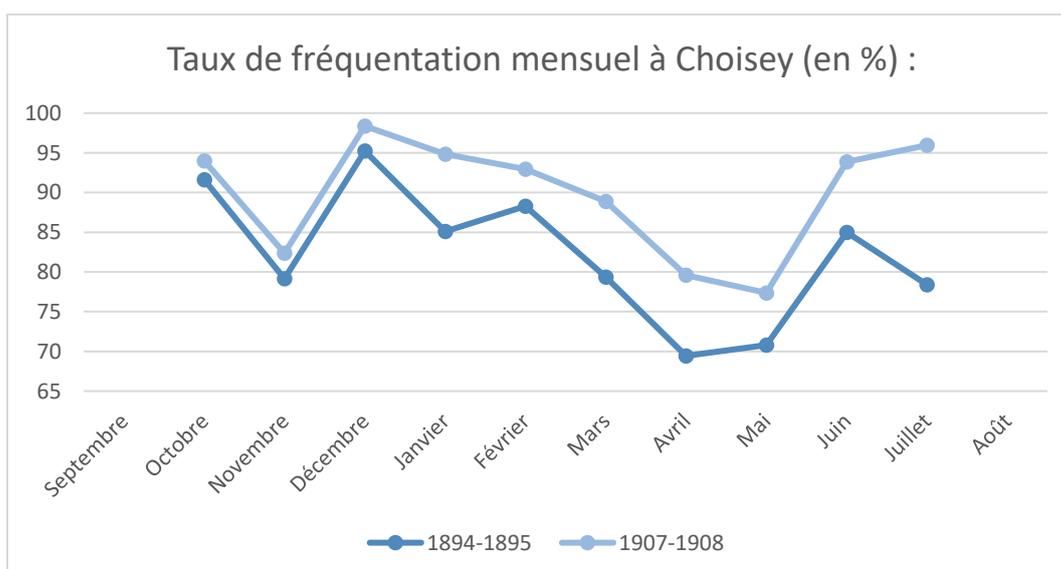
¹⁰⁷ M. VERNUS, *op. cit.*, p. 16.

¹⁰⁸ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 155.

¹⁰⁹ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, p. 146.



Source : d'après les travaux de M. Thivend, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*.



Sources : Archives départementales, 5E 118/231, cahiers d'assiduités des années 1894-1895 et 1907-1908.

A Choisey, les activités agricoles du village ont des répercussions fortes sur l'assiduité des élèves quant à la fréquentation de l'école. Certains élèves sont absents des bancs de l'école de Pâques à la Toussaint, c'est-à-dire dès que les travaux des champs demandent une main d'œuvre plus importante, en particulier lors des fenaisons, moissons, battages et vendanges¹¹⁰. Ils sont alors parfois remplacés à l'école par leurs frères et sœurs plus jeunes, gonflant ainsi les taux de fréquentation. Mais cette pratique paraît être peu courante et très variable en fonction

¹¹⁰ AD 39, 5E 118/231, Cahier d'assiduité et de notes, mars 1875 à juin 1876.

des années à Choisey. Par exemple, si d'octobre 1894 à mai 1895, entre 45 et 47 enfants ont fréquenté l'école, ils ne sont plus qu'entre 33 et 36 de juin à septembre. Par contre, entre 31 et 34 élèves ont fréquenté l'école entre octobre 1907 et mars 1908, mais ils sont plus nombreux (entre 37 et 39 élèves) entre avril et août 1908. L'âge des élèves n'apparaissant pas sur les relevés mensuels de l'année, il est donc difficile de formuler des hypothèses.

Les deux graphiques montrent clairement des pratiques de l'école très distinctes entre le milieu rural et le milieu urbain. Malgré la divergence des années analysées, toutes se situent après les lois de Jules Ferry sur l'obligation scolaire. Les taux de fréquentation de l'école par les élèves sont globalement partout supérieurs au début du XX^e siècle par rapport à la fin du XIX^e siècle. Le taux de fréquentation annuelle est relativement stable à Lyon : il est de 83,8 % en 1886 et de 84,95 % en 1910. En revanche, il augmente de plus de sept points à Choisey entre 1894 et 1907, passant de 82,23 % à 89,81 % et dépassant ainsi celui de Lyon. Même si des biais peuvent fausser quelque peu ces calculs (dont l'accueil des enfants de moins de 6 ans ou la bonne tenue des registres par les instituteurs), les analyses de Jacques Gavaille (concernant le Doubs) et de Marianne Thivend (sur les écoles de Lyon) se confirment aussi à Choisey : la scolarité des élèves est différenciée selon le milieu, elle est plus saisonnière en milieu rural et plus régulière en milieu urbain. En revanche, le « retard » du rural sur l'urbain en termes de fréquentation annuelle n'est pas vérifiable à Choisey, la fréquentation de l'école à Choisey étant parfois supérieure à celle des écoles lyonnaises.

Les mesures prises pour encourager la fréquentation de l'école

La commission scolaire municipale, présidé par le maire, a en charge de surveiller et d'encourager l'assiduité des élèves. Elle statue sur la validité des motifs d'absence autre que celle prévues par la loi, et se doit de rappeler à l'ordre les familles négligentes face à leur devoir de scolarisation des enfants. Des sanctions sont prévues en cas de récidive et l'affaire peut même jusqu'à être portée devant le juge de paix, comme le stipule les articles 12,13 et 14 de la loi du 28 mars 1882¹¹¹. Mais le rôle principal de la commission scolaire est la médiation entre le législateur et les familles. Convaincre les familles de l'utilité de l'école plutôt que les sanctionner est l'approche choisie par la commission scolaire de Lyon. Il doit en être de même à Choisey, puisqu'aucune sanction n'a été noté dans les registres de la commission. Les commissions scolaires auditionnent les familles dont les enfants ne fréquentent pas l'école

¹¹¹ B. BRIAIS, *Aux beaux jours de la Commune*, Romagnat, De Borée, 2007, p. 19.

assidument et accordent des dispenses selon les besoins. Certains enfants sont ainsi dispensés de fréquenter l'école pour une durée allant de quelques jours à plusieurs mois. Ainsi, le 10 avril 1890, la commission scolaire de Choisey excuse les absences du mois de mars de 14 élèves (8 garçons et 6 filles) et leur accorde des congés de trois mois pour le service aux champs¹¹².

La création de la caisse scolaire, suite à la loi du 29 mars 1882, doit encourager la fréquentation de l'école par les enfants issus de familles nécessiteuses. Le 9 juillet 1882, le conseil municipal de Choisey inscrit la somme de 60 francs au budget supplémentaire de 1882 afin de se mettre en conformité avec la loi. Cette même somme est inscrite au budget primitif de 1883 pour assurer le fonctionnement de la caisse. Parallèlement, le Conseil sollicite la bienveillance du Ministre de l'Instruction publique afin d'obtenir une subvention de 120 francs pour couvrir les frais de fonctionnement de la caisse des écoles des années 1882 et 1883¹¹³. Si la commune se plie aux exigences ministérielles, elle refuse néanmoins d'en supporter tous les coûts financiers. La caisse des écoles fonctionne jusqu'en 1886 puis elle est supprimée, la commune prenant à charge toutes les dépenses ayant attrait aux écoles. Mais en 1900, face aux difficultés financières que connaît la commune, le conseil municipal vote en faveur du retour de la caisse des écoles afin d'obtenir à nouveau des subventions de l'Etat. En effet, les 180 francs alloués aux « fournitures scolaires » des années précédentes se révèlent insuffisants pour couvrir les frais relatifs aux écoles¹¹⁴. En 1911, l'allocation de la commune pour la caisse des écoles s'élève à 170 francs et la subvention de l'Etat est de 50 francs. Sur les 58 élèves inscrits à l'école, 23 bénéficient de la caisse des écoles. Le montant des dépenses pour les élèves indigents est de 250 francs (200 francs de fournitures scolaires et 50 francs de vêtements)¹¹⁵.

Les gardiens de la paix lyonnais sont mis à contribution pour interpellier les enfants vagabonds, ceux qui errent dans la rue alors qu'ils devraient être sur les bancs de l'école. Ils questionnent ensuite les parents sur les motifs des absences et dressent des procès-verbaux. La misère sociale et l'indifférence des parents quant à la scolarité de leurs enfants sont souvent évoquées dans leurs rapports¹¹⁶.

Au-delà des mesures répressives, les collectivités tentent par divers moyens de rendre l'école publique attractive. De nouveaux dispositifs sociaux et éducatifs sont alors créés à Lyon : des cantines scolaires gratuites pour les plus démunis, des prix et récompenses pour les

¹¹² AMC, Extrait du registre des délibérations de la Commission scolaire, 10 avril 1890.

¹¹³ AD 39, 5E 118/263, Administration générale, Registre de délibérations du conseil municipal, 9 juillet 1882.

¹¹⁴ AD 39, 5E 118/263, Administration générale, Registre de délibérations du conseil municipal, 10 juillet 1900.

¹¹⁵ AMC, Budget de la caisse des écoles, 25 juin 1911.

¹¹⁶ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, pp. 152-154.

meilleurs élèves, des études surveillées le matin et le soir ou encore des garderies le jeudi et pendant les vacances scolaires. Les objectifs sont d'améliorer la fréquentation scolaire, de « fidéliser » les élèves à l'école laïque et de limiter l'errance des enfants dans la rue, lieu d'immoralité et de tous les vices. En effet, si à la campagne les enfants participent aux travaux de la ferme pendant leur temps libre, en ville, ils sont plus souvent livrés à eux-mêmes lorsque les parents travaillent.

Après des débuts timides en 1892 et jusqu'en 1902, les cantines scolaires se développent à Lyon, et en 1909, la moitié des écoles de la ville en possèdent une. La gratuité est accordée aux familles nécessiteuses mais les cantines sont ouvertes à tous les élèves, moyennant la somme de vingt centimes par repas. Les enfants ont la possibilité de fréquenter la garderie le jeudi. Filles et garçons s'adonnent alors à des activités différentes : éducation ménagère pour les unes, loisirs pour les autres. Les garderies sont majoritairement fréquentées par les garçons, car les filles sont souvent appelées à rester à la maison pour aider ou remplacer les mères dans les tâches ménagères du foyer familial. Les instituteurs sont chargés de la surveillance et de l'organisation des activités proposées, bien que celles-ci soient limitées compte tenu des effectifs des garderies. En effet, certaines garderies lyonnaises accueillent plus de 250 enfants par jour, pour seulement trois surveillants¹¹⁷. Difficile dans ces conditions de mettre en place des activités manuelles, éducatives ou même de simples promenades, ce qui peut expliquer le manque de zèle de certains instituteurs dans la dynamique associative. La commune de Choisey ne peut proposer de tels services, principalement par manque de ressources financières.

La municipalité de Lyon investit massivement pour l'instruction publique par la construction et l'entretien des bâtiments scolaires dès 1870, et par la mise en place de tout un dispositif social et éducatif novateur pour l'époque, à savoir les cantines, garderies et autres associations périscolaires. La ville fait figure d'exemple au niveau nationale par la rapide laïcisation de ces écoles et par l'inclusion de ses quartiers périphériques dans la dynamique globale de sa politique scolaire, même si les ségrégations intra-urbaines apparaissent avec le développement des écoles. La commune de Choisey investit également de fortes sommes d'argent pour l'instruction des enfants, qui, proportionnellement aux budgets de Lyon par habitant, sont nettement supérieures.

¹¹⁷ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006, pp. 159-169.

Le personnel éducatif joue un rôle majeur dans la construction du réseau scolaire en ville comme à la campagne. La ville de Lyon veille à leur proposer une formation satisfaisante et une meilleure rétribution qu'à la campagne afin de les « fidéliser ». Toutefois, cette ville de plus de 400 000 d'habitants à la fin du XIX^e siècle doit répondre à des problématiques propres aux grandes villes : accueillir un nombre toujours plus élevé d'élèves tout en maîtrisant ses budgets. Cela conduit à la construction d'édifices gigantesques, accueillant jusqu'à 1 000 élèves par groupe scolaire dans des classes aux effectifs surchargés. En découlent les problèmes de financement et de gestion de ces « palais scolaires », ainsi que celui de la rémunération d'un personnel toujours plus nombreux.

Quant aux élèves, si le milieu dans lequel ils grandissent et évoluent influence leur manière de s'approprier l'école, le début du XX^e siècle est encore marqué par l'absentéisme scolaire quel que soit le milieu.

Enfin, les instituteurs et institutrices, ces piliers de l'école républicaine, connaissent des parcours divers tant en ville qu'à la campagne. Si en ville ils sont confrontés à des problématiques autres qu'à la campagne, comme les classes surchargées ou des élèves au profil plus hétérogènes, ils sont les porteurs de « l'école du peuple » sans qui rien n'aurait été possible.

3 : L'accès aux connaissances pour les élèves de l'école de Choisey

3.1 : Des apprentissages entravés par l'absentéisme

Le graphique de la fréquentation de l'école par les élèves de Choisey (partie 2.3) montre une « scolarité à éclipse »¹, avec une baisse d'assiduité notable au printemps et en été. La population cabotine vivant pour 75 % d'entre elle de l'agriculture, la fréquentation de l'école est fortement conditionnée par les activités agricoles. Selon les années, un regain d'assiduité au mois de juin est toutefois à noter, bien que les activités agricoles (combinées aux faibles précipitations en été) nécessitent la présence des grands enfants aux champs. Cette hausse peut en partie s'expliquer par le passage de l'examen du certificat d'études, les candidats au certificat fréquentant plus assidument l'école à la veille de l'examen pour maximiser leurs chances de réussite.

Depuis la loi du 28 mars 1882, les instituteurs tiennent un registre d'appel journalier où ils inscrivent toutes les absences des élèves et les motifs évoqués par les parents. Ils notent par un trait horizontal les absences du matin, un trait vertical les absences de l'après-midi et par une croix les absences pour la journée entière. Comme le prévoit l'article 10 de cette même loi, ils transmettent ensuite un extrait au maire et à l'Inspecteur primaire à la fin de chaque mois. La commission scolaire doit également être informée des motifs d'absence des élèves.

L'absentéisme des élèves est parfois perçu comme un échec par les instituteurs, comme le montre ce témoignage de l'instituteur de Malans du département voisin du Doubs en 1897, relevés par Jacques Gavoille : « De mars à novembre, le registre d'appel est un vrai cimetière : il est couvert de croix marquant les absences »². Ou encore cet autre témoignage de l'instituteur de Soye en 1893 : « Comme les semeurs des rives du Nil, je n'ai que trois mois environ, de mi-octobre à fin février, pour jeter le bon grain ; mais la semence est plus lente à lever et le sol est moins fécond et plus ingrat ici qu'en Egypte : trois mois ne suffisent pas, on en conviendra pour permettre d'espérer une fructueuse moisson. L'enfant à peine sait-il lire -et même parfois il ne sait pas encore- que déjà les parents le retiennent chaque année pour l'employer à la garde du

¹ P. ALBERTINI, *L'école en France du XIXe siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 2006.

² Cité par J. GAVOILLE, *L'école publique dans le département du Doubs (1870-1914)*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Les Belles Lettres, Paris, 1981, p. 65.

ainsi souvent concurrencée par les activités économiques du village et les fêtes religieuses. Mais d'autres motifs d'absence témoignent de l'importance qu'accorde les familles à l'instruction des enfants. L'étude de ces données permet en outre de mieux connaître et comprendre la vie du village dans son ensemble. L'analyse, plus intime, affinée à l'échelle d'une famille fait ressortir les schémas familiaux de l'époque. Ainsi, lors de l'année scolaire 1898-1899, sur 6 garçons (frères et cousins) de la famille A., Alphonse (qui aura 13 ans le 25 décembre 1898) ne fréquente plus l'école bien qu'il soit encore soumis à l'obligation scolaire (entre 6 et 13 ans révolus) parce qu'il travaille comme domestique à Partey. Xavier et Zéphirin (tous deux âgés de 12 ans) sont les pâtres de la famille et travaillent régulièrement aux champs, ils bénéficient d'un congé de 3 mois accordé par la commission scolaire pour les travaux agricoles. Louis, après avoir débuté sa scolarité à l'école communale, suit désormais les cours à l'école des Frères à Dole. Quant à Paul (7 ans) et Maurice (6 ans), ils font partis de ceux qui fréquentent le plus assidument l'école tout au long de l'année. Un septième garçon de la famille A. est accueilli à l'école à partir d'avril 1899, Joseph, âgé de 5 ans⁵.

Les absences répertoriées par M. Noël -instituteur de l'école de garçons à Choisey depuis 1891- pour l'année scolaire 1898-1899⁶ sont révélatrices en bien des domaines. L'année scolaire commence le lundi 10 octobre 1898 et s'achève le samedi 12 août 1899. Mais 12 élèves sur les 29 élèves soumis à l'obligation scolaire ne font leur rentrée qu'à partir du mois de novembre, et de manière échelonnée sur 6 jours différents. La commission scolaire, réunie le 6 octobre, a accordé un congé régulier à 16 garçons pour le travail aux champs mais d'autres élèves sont également employés ponctuellement pour les travaux agricoles.

Ce lundi 10 octobre 1898, jour de rentrée scolaire, M. Noël n'accueille donc que 12 élèves sur les 29 inscrits, et il n'en a qu'entre 12 et 16 présents simultanément au cours du mois d'octobre. Le mois de novembre ne commence pas non plus mieux en termes de fréquentation. Le jeudi 3 novembre, 17 élèves sur les 30 inscrits sont présents le matin mais absents l'après-midi, probablement en raison d'une météorologie plus favorable l'après-midi pour le travail en extérieur. La rosée matinale gêne également le travail aux champs tôt le matin, d'où les absences des élèves plus fréquentes l'après-midi. Les élèves s'absentent désormais pour garder le bétail au pâturage plutôt que pour les travaux agricoles (en novembre, il s'agit du battage des céréales et des semailles), permettant ainsi l'économie de fourrage pour les parents éleveurs de bovins. Ainsi, la météorologie (été chaud ou plutôt humide) et les aléas qui lui sont liés (pénurie de

⁵ AD 39, 5E 118/231, Registre d'appel journalier, année scolaire 1898-1899.

⁶ AD 39, 5E 118/231, Registre d'appel journalier, année scolaire 1898-1899.

fourrage par exemple) sont souvent à l'origine des absences des élèves à l'automne. Si les effectifs restent faibles au début du mois de novembre, ceux-ci augmentent pour atteindre 27 élèves présents au maximum à la fin du mois. Les instituteurs adaptent parfois l'emploi du temps et les vacances scolaires en fonction des activités agricoles du village, mais les élèves adaptent aussi leur propre jour de rentrée selon les besoins familiaux. De ce fait, en novembre, certains élèves n'ont toujours pas fait leur rentrée. Le mois se voit aussi amputé d'une journée de cours en raison de l'absence de l'instituteur (conférence pédagogique du mardi 22 novembre).

En décembre, ce sont les maladies qui retiennent les enfants à la maison. Sur les 30 élèves inscrits, 14 ont été malades et 2 sont restés à la maison garder une petite sœur. Le samedi 24 décembre, veille de Noël mais surtout jour du passage de l'Inspecteur primaire, un tiers des élèves manquent à l'appel. Les élèves n'ont pas de vacances scolaires pour la fête de Noël, les cours sont assurés le samedi 24 décembre, puis du lundi 26 décembre au samedi 31 décembre inclus. S'en suivent 3 jours de vacances avant de reprendre exceptionnellement les cours le jeudi 5 janvier, le jeudi étant un jour non travaillé le reste de l'année.

La fréquentation de l'école est meilleure en janvier, même si les épidémies sévissent encore. Le samedi 7 janvier, seul un élève est absent, la classe est donc presque au complet pour la première fois depuis la rentrée scolaire. La semaine suivante, les préparatifs pour le mariage de deux enfants du pays⁷ prévu le samedi 14 janvier retiennent 3 élèves de la famille des futurs époux à la maison. Puis c'est la préparation de la fête patronale (St Antoine, ermite, célébré traditionnellement le 17 janvier) du dimanche 22 janvier qui justifie les absences de 3 élèves partis faire des commissions à Dole. Le lundi 23 est chômé pour tous, les élèves étant probablement fatigués en ce lendemain de fête religieuse. Quelques jours plus tard, des inondations empêchent 2 élèves de se rendre à l'école à cause des chemins devenus impraticables en raison du débordement du Doubs.

Tout juste au complet en janvier, les bancs de l'école commencent déjà à se clairsemer en février en raison de la garde du bétail au pâturage et de la reprise de certains travaux agricoles. La deuxième quinzaine de février, 8 élèves sur 29 sont ainsi retenus pour aider leurs parents, et certains d'entre eux ne reviendront pas avant... la prochaine rentrée scolaire. Arrivés à l'âge limite de l'obligation scolaire (13 ans), 5 élèves quittent définitivement l'école en février, suivis par 4 autres élèves qui eux n'étaient déjà plus soumis à l'obligation. D'une manière générale,

⁷ AD 39, 3E/9019, Série du greffe : mariages et publications de mariage, tables décennales, année 1899.

peu d'élèves poursuivent leur scolarisation après l'âge légal à Choisey. Ce sont donc 9 grands élèves que M. Noël ne reverra plus dans sa classe en mars.

En mars, 2 nouveaux élèves sont accueillis à l'école. Un de ces deux élèves est en âge d'être scolarisé mais n'est présent qu'un jour dans le mois en raison d'un « travail dans la famille ». Le deuxième élève est non soumis à l'obligation scolaire mais ne fréquente l'école que trois jours au début du mois, il est porté « malade » les 18 jours suivants. Au cours du mois de mars, l'instituteur n'accueille pas plus de 13 à 20 élèves par jour sur les 29 officiellement inscrits.

Après les vacances de printemps du jeudi 30 mars au lundi 10 avril inclus, 6 nouveaux élèves non soumis à l'obligation scolaire sont accueillis dans la classe, probablement pour soulager les mères de famille occupées aux travaux des champs. La commune n'ayant pas de salle d'asile, les plus jeunes sont accueillis à l'école primaire avec leurs aînés. Ils occupent les bancs de l'école à la place des plus grands, malgré la législation de 1867 interdisant l'admission des enfants de moins de six ans à l'école primaire (sauf si elle bénéficie d'une dérogation)⁸.

Sur les 30 élèves soumis à l'obligation, 7 ne viennent plus du tout en classe, garde du bétail oblige. L'effectif des élèves présents ne dépasse pas les deux tiers des enfants inscrits. La commission scolaire ne s'est pas encore réunie pour statuer sur les congés réguliers accordés aux élèves pour les travaux agricoles.

Le mois de mai 1899 est celui qui compte le plus de jours de cours, soit 23 jours prévus dans le calendrier. Pas de 1^{er} mai férié (il ne l'est qu'à partir de 1948⁹) ni de pont de l'ascension mais seulement un jour de congé pour le lundi de Pentecôte. Seuls 3 élèves sont présents tous les jours du mois de mai, et M. Noël n'en verra pas plus de 21 présents simultanément.

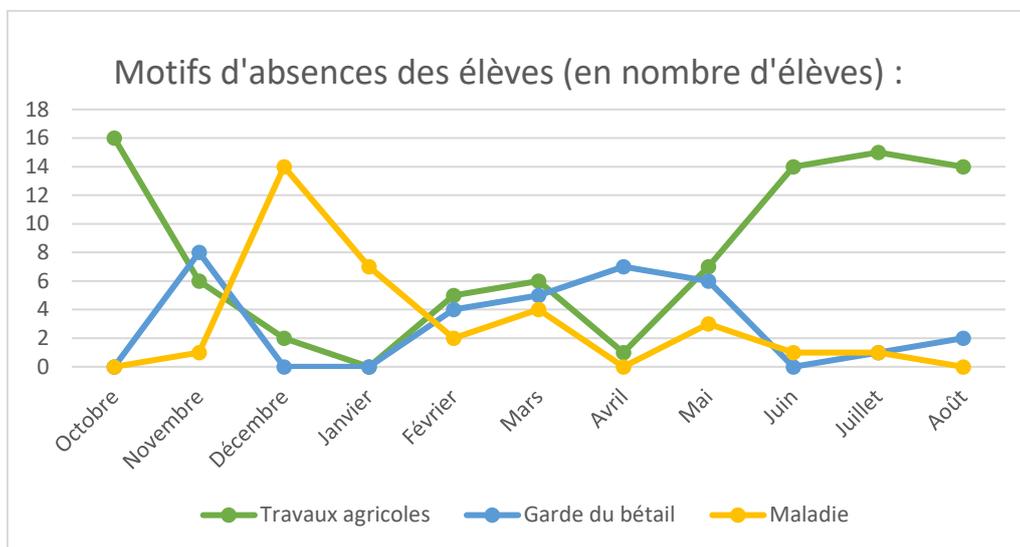
En juin, 14 élèves sur les 28 inscrits, soit la moitié de la classe, sont absents certains jours voire tous les jours, dont 8 élèves ayant eu un congé de trois mois pour les travaux agricoles. Fin juin, l'instituteur accueille deux nouveaux élèves non soumis à l'obligation scolaire dans sa classe, soit 7 élèves de moins de 6 ans en plus des 28 inscrits.

Après le passage de l'examen du certificat d'études le vendredi 7 juillet, seule une petite dizaine d'élèves vont encore à l'école et ils ne sont plus que 8 le dernier jour officiel de l'année scolaire, le samedi 12 août 1899. Au total, sur l'année scolaire 1898-1899, M. Noël a accueilli 42 élèves, dont 9 enfants âgés de moins de 6 ans, 30 enfants d'âge légal et 3 adolescents de plus de 13 ans.

⁸ F. KNITTEL, B. CASTETS-FONTAINE, *op. cit.*, p. 34.

⁹ Site du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, <https://travail-emploi.gouv.fr/>

Le tableau suivant regroupe le nombre d'absences par mois pour les trois principaux motifs au cours de l'année scolaire 1898-1899 de l'école des garçons : travaux agricoles, garde du bétail au pâturage et maladie de l'enfant.



Source : Archives départementales, 5E 118/231, Registre d'appel journalier, année scolaire 1898-1899.

Les trois courbes sont saisonnières : les travaux agricoles (fenaison, sarclage, moisson, glanage, vendange et battage des céréales) occupent les élèves de Pâques à la Toussaint, la garde du bétail en automne et au printemps, et les maladies sont plus fréquentes l'hiver.

L'article 10 de la loi du 28 mars 1882 mentionne que « les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, empêchements résultant de la difficulté accidentelle des communications ». D'autres motifs d'absence sont fréquemment évoqués par les parents, comme par exemple se rendre à Dole pour y faire des achats (achats de chaussures ou de « galoches » le plus souvent évoqués). L'habitat dispersé et donc l'éloignement (environ 15 % de la population de Choisey concernée¹⁰), combiné au mauvais temps (pluie et neige) rendent parfois les chemins pour se rendre à l'école impraticables. La préparation de la Première communion, les voyages de l'élève avec « Monsieur le Curé » et la garde d'un jeune frère ou d'une jeune sœur par l'élève sont des motifs d'absence récurrents (échantillon de billets d'absence en annexe 2). Quelques élèves, malgré l'obligation scolaire jusqu'à 13 ans, travaillent déjà en dehors du domicile familial, comme domestique ou pâtre par exemple. Enfin, chaque année, l'instituteur dénonce la « négligence » de certains parents ou

¹⁰ AD 39, M/6M, Dénombrement de la population de 1896.

grands-parents vis-à-vis de l'obligation scolaire, ainsi que quelques élèves qui « courent les rues »¹¹.

Des motifs d'absence, moins souvent évoqués mais plus insolites, apparaissent dans le registre ou sur les billets d'excuses : « ramassage du bois mort », « n'a pas pu se lever pour aller à l'école », « était trop fatigué », « a manqué la classe pour rendre service à une personne qui avait un travail pressé » ou « à manqué l'école car s'était la fête »¹² (orthographié comme tel sur le billet).

Ainsi, même la loi sur l'obligation scolaire ne peut lutter contre les impératifs économiques qui imposent aux parents l'emploi des enfants aux travaux des champs. Le contexte socio-économique se révèle être plus fort que la législation scolaire. Les élèves sont très souvent absents des bancs de l'école, appelés pour effectuer d'autres tâches économiquement plus rentables et vitales pour la famille. Les apprentissages en sont fortement impactés, le laps de temps dédié étant très court (parfois une dizaine de semaine dans l'année). Et comme le dit cet instituteur de Malans précédemment cité « cet enfant a huit ou neuf mois pour oublier ce qu'il a pu apprendre en trois »¹³.

3.2 : Les instituteurs et institutrices de Choisey

Entre 1850 et 1914, la formation, la place dans la société et la condition des personnels enseignants ont connu des évolutions majeures, oscillant entre désir de contrôle par l'Etat et revalorisation des statuts. Même leur dénomination évolue : le « maître d'école » laisse place à « l'instituteur » à la fin du Second Empire¹⁴. Le rôle social des instituteurs se renforce au fil des décennies et il devient une figure forte de la vie politique locale, participant souvent à la gestion concrète des affaires de la commune grâce notamment à leur fonction de secrétaire de mairie. Mais qui sont ces « hussards noirs » de la République ? Des fils du peuple, des fils de paysans ayant eu des bons résultats scolaires à la « communale » et pourvu du « certif ' », formés ensuite dans une école primaire supérieure puis pour certains, à l'Ecole normale de Lons-le-Saunier. A 18 ans, riches d'un savoir rare, ils entrent en fonction, affectés à un premier poste à la campagne. Ils se dévouent alors à l'éducation des enfants du village, mais aussi à celle des adultes au

¹¹ AD 39, 5E 118/231, Registre d'appel journalier, année scolaire 1898-1899.

¹² AD 39, 5E 118/231, Billets d'absence des parents ; AMC, billets d'absence des parents.

¹³ Cité par J. GAVOILLE, *L'école publique dans le département du Doubs (1870-1914)*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Les Belles Lettres, Paris, 1981, p. 65.

¹⁴ P. ALBERTINI, *L'école en France du XIX^e siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 2006 (3^e éd.), coll. « Carré histoire », p. 37.

travers des cours du soir, et à l'ensemble des villageois de par leur fonction de secrétaire de mairie¹⁵.

Le quotidien des instituteurs et des institutrices au village peut se révéler difficile : solitude, hostilité des villageois, du maire ou du curé mais également médiocrité de l'existence à cause des faibles revenus perçus. Mais le maire et les conseillers municipaux, lorsque l'instituteur et/ou l'institutrice apporte(nt) satisfaction, essaient d'améliorer leurs conditions de vie. Cela se traduit par l'octroi d'un jardin pour y cultiver les légumes ou la réalisation de travaux afin d'améliorer les logements. Ainsi, en 1878, le conseil municipal approuve la confection d'une double porte et d'une cheminée demandée par le couple d'instituteurs « afin de rendre les chambres plus chaudes ». Le Conseil « ne veut rien négliger » car en « logeant convenablement les maîtres on les attache à leur poste et on les encourage au travail »¹⁶. L'année suivante, le conseil municipal refuse la demande formulée par la commune voisine de St Ylie quant à la fréquentation de l'école de Choisey par les enfants habitant à St Ylie. Le Conseil estime que « le nombre de tables existant actuellement serait insuffisant et que la commune ne veut pas s'imposer de nouveaux sacrifices pour la confection de nouvelles ; [...] le nombre des élèves de Choisey fréquentant l'Ecole est toujours en assez grande quantité pour occuper les maîtres ; que si en augmentant le nombre des écoliers, on pourrait empêcher les progrès satisfaisants, malgré le dévouement des maîtres »¹⁷. En juillet 1900, M. et Mme Noël demandent au conseil municipal une modification des dates de vacances scolaires d'été. Le Conseil, après délibération vote en faveur de la demande des instituteurs car les écoles ne seraient que peu fréquentées par les élèves au mois de septembre, ce mois étant traditionnellement réservé aux vacances scolaires¹⁸. Ainsi, le rythme scolaire se calque sur les besoins des habitants du village. En général, le conseil municipal répond favorablement à ces adaptations d'emploi du temps. L'importance pour les instituteurs d'avoir le soutien du conseil municipal est primordial afin de pouvoir bénéficier de conditions de travail corrects et de faciliter les apprentissages des élèves.

Une dizaine d'instituteurs et autant d'institutrices ont enseigné à Choisey durant la période allant de 1850 à 1914. Certains ne sont restés qu'un an en poste à Choisey quand

¹⁵ J. OZOUF, *Nous les maîtres d'école: Autobiographies d'instituteurs de la Belle Époque*, Broché, 1967.

¹⁶ AD 39, 5E 118/263, Administration générale, Registre de délibérations du Conseil municipal, 15 mai 1878.

¹⁷ AD 39, 5E 118/263, Administration générale, Registre de délibérations du Conseil municipal, 6 janvier 1879.

¹⁸ AD 39, 5E 118/263, Administration générale, Registre de délibérations du Conseil municipal, 10 juillet 1900.

d'autres y ont fait la majeure partie de leur carrière, soit une trentaine d'années. Les profils des instituteurs et des institutrices ayant exercé leur fonction à Choisey sont d'une grande diversité, mais quasiment tous sont issus du milieu rural et ont des parents cultivateurs. Les rapports d'inspecteurs et les courriers conservés dans les dossiers des instituteurs et des institutrices des archives départementales du Jura révèlent des personnalités au parcours atypique, oscillant entre devoir bien accompli et conduite scandaleuse. Ces rapports nous renseignent sur les relations que les instituteurs et les institutrices ont entretenues avec la municipalité, le clergé, les familles et les élèves. Ils montrent également l'importance et la place de l'école républicaine au sein de la société de l'époque, ainsi que l'évolution des mentalités autour des questions éducatives.

De 1864 à 1882 : des instituteurs célibataires ou mariés, des institutrices célibataires

L'un des premiers instituteurs de Choisey de la période d'étude est M. Joseph-Aimé Ponsard, instituteur de Choisey entre 1864 et 1867. Il est originaire de la commune des Petites Chiettes (actuelle commune de Bonlieu) dans le Haut-Jura et débute sa carrière d'instituteur à l'âge de 18 ans. Il est nommé instituteur à Grusse en 1857, une petite commune au sud de Lons-le-Saunier. Les lois de Jules Ferry concernant la laïcisation du personnel n'étant encore pas promulguées, le Préfet du Jura lui demande en octobre 1858 s'il peut remplir la fonction de chantre d'une paroisse, mais M. Ponsard lui répond que « le peu d'étude que j'ai fait sur le chant ainsi que mon organisation physique ne me permettent guère de remplir les fonctions que vous me demandez »¹⁹. D'après le rapport de M. le Curé de Grusse, il est plutôt bien considéré dans la commune, a des « relations convenables », « une moralité irréprochable » et une « manière d'enseigner satisfaisante » malgré qu'il soit « un peu brusque à l'égard des enfants »²⁰. Mais en 1859, le rapport de l'Inspecteur primaire est d'une toute autre teneur. M. Ponsard, « dont les débuts ont été assez heureux » à Grusse, se serait ensuite « adonné au vin », et lorsque « sa tête se serait prise, il aurait commis sur de jeunes filles de sa classe des actes immoraux »²¹. Le Maire de Grusse ainsi que le Curé jugent son changement nécessaire. L'Inspecteur poursuit dans son rapport : « médiocre comme tenu physique – loyal dans ses aveux – se laisse emporter facilement par la passion lorsqu'il a bu – reconnaît avoir oublié ses devoirs jusqu'à s'être laissé aller à quelques attouchements sur les petites filles de son école –

¹⁹ AD 39, 1 Tp 56, Courrier de M. Ponsard au Préfet, octobre 1858.

²⁰ AD 39, 1 Tp 56, Rapport de M. le Curé, 1858.

²¹ AD 39, 1 Tp 56, Rapport d'inspection, 1859.

intelligent – très sanguin »²². Il est alors suspendu et ne pourra reprendre ses fonctions qu'à condition... de se marier.

En septembre 1860, M. Ponsard annonce son mariage au Préfet et par la même, demande un poste à proximité de sa famille aux Petites Chiettes, « afin d'être plus à même de venir en aide à ma pauvre mère qui jusqu'à ce jour, a fait pour moi de grands sacrifices »²³. L'Inspecteur d'académie confirme dans un courrier adressé au Préfet que « rien ne s'oppose aujourd'hui à ce que ce jeune homme fasse de nouveau partie des personnels de l'Instruction primaire »²⁴. Quelques semaines plus tard et une alliance au doigt, M. Ponsard reprend ses fonctions à Ravilloses, à une cinquantaine de kilomètres de Grusse et à une trentaine de kilomètres de son village natal. Le rapport de l'Inspecteur primaire en 1860 est dithyrambique : « capable, moral, zélé, estimé, bien avec les autorités »²⁵. Il y enseigne durant quelques années mais la proximité de la fromagerie avec l'école aura raison de cette dernière : l'école ferme ses portes, « les grosses inconvénients qui résultent du rapprochement de la fromagerie et de l'école », ainsi que le refus de la municipalité pour « transporter ailleurs cette industrie »²⁶ conduisent l'Inspecteur d'académie à demander au Préfet la fermeture de l'école en mai 1864.

Suite à cette fermeture d'école, M. Ponsard est affecté à l'école de Choisey le 9 mai 1864, il est alors âgé de 28 ans. En 1865, deux camps s'affrontent aux élections municipales de Choisey et un nouveau maire est élu, ce dernier étant « très appuyé par le curé »²⁷. S'en suivent des affrontements entre les deux partis qui conduisent M. Ponsard ainsi que le garde-champêtre à être sur la sellette. Préfet du Jura, Sous-Préfet de Dole, Juge de Paix et inspecteurs mènent leurs enquêtes. Le Juge de paix confirme en novembre 1866 : « ce n'est pas que ce garde soit un malhonnête homme ni même qu'il fait mal son service, mais il y a une antipathie telle dans la commune de Choisey entre la nouvelle administration et les membres qui composaient l'administration qui a précédé qu'il est impossible que les choses marchent bien »²⁸. Il en résulte que suite à la division qui existe entre l'ancienne et la nouvelle administration, le changement du garde-champêtre et de l'instituteur serait souhaitable dans les plus brefs délais. De plus, lors de sa visite, l'Inspecteur primaire note dans son rapport annuel de 1865 que « M. Ponsard est d'une constitution molle »²⁹ et le rapport de l'inspection du 19 octobre 1866 est encore moins

²² *Ibid.*

²³ AD 39, 1 Tp 56, Courrier de M. Ponsard au Préfet, 22 septembre 1860.

²⁴ AD 39, 1 Tp 56, Courrier de l'Inspecteur d'académie au Préfet, septembre 1860.

²⁵ AD 39, 1 Tp 56, Rapport d'inspection, 1860.

²⁶ AD 39, 1 Tp 56, Courrier de l'Inspecteur d'académie au Préfet, 7 mai 1864.

²⁷ AD 39, 1 Tp 56, Courrier du Délégué au Préfet, 26 novembre 1866.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ AD 39, 1 Tp 56, Rapport d'inspection, 1865.

élogieux : « M. Ponsard fait mal sa classe, c'est un homme léger non respecté des enfants avec lesquels il s'amuse parfois, et qu'en d'autres circonstances il frappe : les pères de famille n'ont pas confiance en lui. Il a en outre le défaut à trop boire, bien que les cas signalés soient devenus assez rares par suite de reproches reçus à cette occasion. Il serait très désirable qu'il ait son changement soit pour la commune, soit pour lui-même à qui il peut être très profitable et qui ne se relèvera pas dans cette commune-là »³⁰. En décembre 1866, une lettre adressée au Préfet explique que « tous ceux qui ont conservé des relations avec l'ancien maire de Choisey sont, à tort ou à raison, en état de suspicion vis-à-vis du maire actuel. Celui-ci s'imagine par ex. que l'instituteur, le S^r Ponsard, profite de l'obligation où l'on est de l'employer comme secrétaire de mairie pour rendre compte de tout ce qui se passe à l'ancien maire qui, sans en avoir l'air, chercherait toujours à contrarier l'administration nouvelle. Cette méfiance paraît exagérée, mais il serait peut-être utile, dans un esprit de conciliation, de changer l'instituteur »³¹. De plus, M. Ponsard « semble offrir peu de garantie », et donc, « il y a lieu de le changer, tout dans son intérêt que dans celui de la commune »³². Cette affaire amène l'Inspecteur d'académie à demander à l'Inspecteur primaire de Dole une visite anticipée à l'école de Choisey, afin de mener une enquête approfondie sur ce maître qui pose bien des problèmes à sa hiérarchie. Dans son courrier du 11 avril 1867 adressé à l'Inspecteur d'académie, l'Inspecteur primaire fait part de son opinion quant à M. Ponsard. « M. Ponsard est un instituteur médiocre sous le rapport de l'aptitude et du zèle, qui ne pèche ni par excès de modestie, ni par excès de sincérité, et qui tient plus à paraître faire beaucoup qu'à s'acquitter consciencieusement de son devoir. Il s'est aliéné les esprits à son début par son manque de tact et de circonspection dans ses relations. [...] M. Ponsard est sans influence au milieu de ses élèves qui sont en retard sous tous les rapports, et sans considération dans la commune »³³. Le rapport de l'Inspecteur primaire suite à sa visite en 1867 s'inscrit donc dans la continuité des deux précédents rapports de 1865 et 1866 : « Peu de jugement – Peu de dévouement, peu d'autorité sur ses élèves – tenue dans sa classe pas très bonne – attitude laissant un peu désirer vis-à-vis de M. le Curé – a médiocrement la confiance des familles »³⁴. M. Ponsard n'a donc ni le soutien du nouveau maire, ni celui du curé, ni celui des familles.

³⁰ AD 39, 1 Tp 56, Rapport d'inspection, 1866.

³¹ AD 39, 1 Tp 56, Courrier adressé au Préfet, décembre 1866.

³² AD 39, 1 Tp 56, Note de mouvement du personnel, 12 décembre 1866.

³³ AD 39, 1 Tp 56, Courrier de l'Inspecteur primaire à l'Inspecteur d'académie, 11 avril 1867.

³⁴ AD 39, 1 Tp 56, Rapport d'inspection, 1867.

Parce qu'il a « perdu la confiance des familles de Choisey »³⁵, M. Ponsard est alors muté à l'école de Villard - La Rixouse à une trentaine de kilomètres des Petites Chiettes en avril 1867, après trois années passées à Choisey. L'Inspecteur primaire lui attribue une « note satisfaisante »³⁶ en décembre 1867 suite à sa visite. Mais « son épouse chérie » ne s'y plait pas, et en avril 1868 il demande un nouveau poste dans un courrier adressé au Préfet, car « elle désirerait beaucoup se rapprocher de son pays natal (les Petites Chiettes) et occuper une petite paroisse, où elle puisse librement aller pratiquer ses actes de dévotion »³⁷. Sa demande n'a pas abouti et il n'est muté qu'en février 1869 à Chauv-des-Prés, à 16 kilomètres des Petites Chiettes. Les quinze années suivantes, soit jusqu'à sa retraite anticipée en 1884, M. Ponsard enseigne encore dans environ six écoles différentes, mais sans jamais être affecté aux Petites Chiettes. Son parcours reste ponctué de rapports tantôt bons ou médiocres : « bonne moralité », « jugement peu droit », « esprit lent », « zèle médiocre » ou encore « estimé dans l'endroit »³⁸. Durant ses dernières années d'exercice et malgré les réprimandes officielles, il est à nouveau suspendu avec privation de traitement pour « négligence dans l'exercice de ses fonctions »³⁹. La sanction est signée de la main du Ministre de l'Instruction publique lui-même, à savoir Jules Ferry, le 3 juillet 1880 (annexe 3).

M. Ponsard est admis à la retraite à l'âge de 48 ans pour des raisons médicales liées à son activité, après 27 ans de service dans l'Instruction publique. Dans le courrier du Préfet du Jura mentionnant son admission à la retraite, il est stipulé que M. Ponsard « est atteint d'un emphysème pulmonaire amenant des accès d'asthme, affection résultant de l'exercice de ses fonctions et qui l'empêche de les continuer »⁴⁰. Il percevra 527 francs de pension de retraite à partir de 1885⁴¹.

M. François Eugène Duraffourg (parfois orthographié « Durafourg » dans les courriers) remplace M. Joseph-Aimé Ponsard à l'école de Choisey le 17 avril 1867. Il a 26 ans et est célibataire. Il est titulaire du brevet élémentaire depuis 1862 et n'a pas été formé à l'Ecole normale de Lons-le-Saunier. Il a débuté sa carrière d'enseignant à l'école de Germigney les cinq années précédant son arrivée à Choisey, de 1862 à 1867. En 1862, quelques mois après

³⁵ AD 39, 1 Tp 56, Rapport d'inspection, 1866.

³⁶ AD 39, 1 Tp 56, Rapport d'inspection, décembre 1867.

³⁷ AD 39, 1 Tp 56, Courrier de M. Ponsard au Préfet, 6 avril 1868.

³⁸ AD 39, 1 Tp 56, Rapport d'inspection.

³⁹ AD 39, 1 Tp 56, Courrier du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adressé au Préfet, 3 juillet 1880.

⁴⁰ AD 39, 1 Tp 56, Admission à la retraite, 10 janvier 1885.

⁴¹ *Ibid.*

son installation à Germigney, il reçoit la visite de l'Inspecteur primaire parce que le Délégué cantonal a informé le Préfet du Jura que « dans l'école de Germigney, l'enseignement est faible, les progrès peu sensibles, et que de plus les enfants n'assistent pas régulièrement aux offices religieux »⁴². Mais l'Inspecteur primaire conclut que « la faiblesse de l'école de Germigney n'est pas du fait de M. Duraffourg qui n'est dans cette commune que depuis janvier », et qu'« il convient donc d'attendre que cet instituteur ait fait ses preuves pour se prononcer sur son compte »⁴³.

Arrivé à Choisey, il perçoit un salaire de 880 francs annuel en 1869 : 700 francs de traitement fixe, 75 francs pour le secrétariat de la mairie, 50 francs pour le jardin, 30 francs pour l'affouage et 25 francs pour le remontage de l'horloge de l'église. Il reste à Choisey jusqu'en 1869, soit un an et dix mois.

Le rapport de l'Inspecteur primaire décrit M. Duraffourg comme étant un instituteur ayant une « excellente conduite, assez d'instruction, beaucoup de zèle, mais un zèle peut-être mal entendu. Les résultats obtenus sont bien ordinaires »⁴⁴. Malgré la bonne volonté de M. Duraffourg, les 47 garçons de sa classe progressent peu, les prérequis étant probablement insuffisants suite à la faiblesse de l'instruction donnée par M. Ponsard durant les trois années précédentes. Les élèves sont « en retard » en lecture courante, « passables » en calcul et « médiocre » en instruction religieuse⁴⁵. En février 1868, l'Inspecteur primaire notifie dans son dossier que les registres ne sont pas tenus régulièrement, « le registre de notes manque, et les inscriptions ne sont pas commencées au registre matricule »⁴⁶. La tenue générale de la classe est « assez bonne », mais la propreté « laisse à désirer ». De plus, « on cause passablement pendant la leçon ». Les relations de l'instituteur avec les familles sont bonnes, « on donne les meilleurs renseignements sur cet instituteur »⁴⁷. M. Duraffourg est en charge des cours d'adultes, mais il y a « beaucoup de désertion depuis le 19 janvier, fête patronale de la paroisse ». En conclusion, l'Inspecteur primaire note que « M. Duraffourg parle beaucoup trop, et ses élèves trop peu, aussi il se fatigue et n'obtient pas des résultats en rapport avec les efforts qu'il fait pour relever cette école qu'il a trouvée en retard. Ce jeune maître me semble être animé d'un grand désir de bien faire, et j'espère qu'en améliorant sa méthode il réussira »⁴⁸.

⁴² AD 39, 1 Tp 40, Courrier du Préfet à l'Inspecteur d'académie, 18 juin 1862.

⁴³ AD 39, 1 Tp 40, Courrier de l'Inspecteur primaire.

⁴⁴ AD 39, 1 Tp 40, Rapport de l'Inspecteur primaire, 1867.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ AD 39, 1 Tp 40, Rapport de l'Inspecteur primaire, 3 février 1868.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

En 1870, il quitte l'école de Choisey pour celle des Piards où il enseigne pendant 27 ans, jusqu'à son admission à la retraite en 1897. Durant ces 27 années passées aux Piards, M. Duraffourg n'a pas toujours fait l'unanimité auprès des habitants de cette commune. En 1892, il a fait l'objet d'une plainte signée par 15 habitants de la commune et adressée au Préfet. Pour les villageois, « il n'est plus possible de maintenir aux Piards Monsieur Duraffourg, notre instituteur : un fonctionnaire myope et inconscient, célibataire, vivant à l'auberge, [...] où il n'observe pas toujours les lois de la sobriété ; il dort dans son école ; il n'inspire aucun respect à ses élèves dont il est le jouet et la risée, et qui s'en amusent [...] jusqu'à attacher des pancartes après ses vêtements »⁴⁹. Certains parents d'élèves envoient leurs enfants dans les écoles voisines et reprochent à l'instituteur de n'avoir jamais présenté aucun élève au certificat d'études en vingt ans. Soucieux de la bonne marche de l'école, le Préfet demande à l'Inspecteur d'académie une enquête approfondie. L'Inspecteur primaire se rend aux Piards et adresse ses conclusions à l'Inspecteur d'académie : « Je ne me suis pas arrêté, bien entendu, aux épithètes de myope, d'inconscient et de célibataire que les plaignants commencent par lui décocher. Les trois points que j'avais à élucider étaient les suivants : l'instituteur s'adonne-t-il à la boisson ? Est-il l'objet de la risée de ses élèves ? Dort-il en classe ? J'ai consulté tous les pères et mères de famille qui envoient ou qui pourraient envoyer des enfants à l'école. Ils sont au nombre de 10. Huit ont déclaré qu'il n'y a absolument rien à reprocher à M. Duraffourg au point de vue de la conduite. Deux, sans l'accuser d'ivrognerie, ont insinué qu'il boit parfois plus qu'il ne serait raisonnable. Aucun n'a répété que ses élèves lui manquent de respect, et un seul a affirmé qu'il dormait en classe... autrefois. [...] Bon pour instruire les petits disent-ils, il ne convient pas pour instruire les grands »⁵⁰. L'Inspecteur en déduit que « la plainte doit certainement compter beaucoup de signatures de complaisance, car à une objection que je faisais au père d'une élève, il me répondit : je n'ai pas su ce que je signais, autrement je n'aurais pas signé. [...] Pour conclure, je suis d'avis qu'il n'y a pas lieu de déplacer actuellement M. Duraffourg, d'autant plus que voici l'été, et que dans cette saison, son école n'est fréquentée que par les petits. »⁵¹ M. Duraffourg est donc maintenu dans son poste malgré « qu'il ait déjà un certain âge »⁵² (51 ans) et qu'il « ne s'est pas tenu au courant des bonnes méthodes d'enseignement »⁵³. Aucune autre plainte n'est déposée à son encontre jusqu'à la fin de sa carrière.

⁴⁹ AD 39, 1 Tp 40, Courrier des habitants des Piards adressé au Préfet, 7 février 1893.

⁵⁰ AD 39, 1 Tp 40, Courrier de l'Inspecteur d'académie adressé au Préfet, 31 mars 1893.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² AD 39, 1 Tp 40, Courrier de l'Inspecteur primaire à l'Inspecteur d'académie, 4 octobre 1892.

⁵³ *Ibid.*

En septembre 1874, le poste d'institutrice de l'école de filles de Choisey est pourvu par une jeune institutrice, M^{elle} Marie Céleste Figuet. Elle était institutrice provisoire à l'école de filles de Goux l'année précédente, il s'agit donc de son premier poste définitif. Mais sa santé est fragile et elle ne peut terminer l'année scolaire sans aide. En juillet 1875, la mère de M^{elle} Figuet sollicite auprès de l'Inspecteur la venue de sa jeune fille de 17 ans, sœur de l'institutrice, afin qu'elle puisse l'aider, voire la remplacer dans la gestion de son école. La demande, soutenue par le maire de Choisey « qui affirme que M^{elle} Figuet, dont on est très content, est bien faible »⁵⁴ est approuvée et jusqu'aux vacances scolaires, l'école de filles est tenue par les demoiselles Figuet. M^{elle} Figuet reste cinq ans à Choisey, où elle dispense également les cours d'adulte.

Elle enseigne ensuite dans plusieurs écoles de filles jusqu'à son mariage avec M. Gustave Jannet, instituteur de profession. En octobre 1891, les époux Jannet sont nommés instituteur et institutrice titulaires à Moirans, dans le Haut-Jura. M. Jannet est en charge de la classe de garçons et doit avoir comme adjointe, Mme Jannet son épouse, l'adjoint actuel étant appelé au service militaire. Dès la réception de leurs nominations, le Maire de Moirans écrit au Préfet pour l'informer qu'il installera bien M. Jannet dans ses fonctions. Quant à Mme Jannet, « cette nomination ne recevant pas l'approbation de la population », il a « cru devoir consulter officieusement les membres du conseil municipal à ce sujet ». Suite à cette consultation, il écrit que « les 10 membres présents me chargent, Monsieur le Préfet, de vous rappeler la lutte terrible que les écoles libres dirigées par M. le Curé à Moirans font à nos écoles laïques, et me chargent en outre, de vous prier de bien vouloir [...] nommer un instituteur adjoint à sa place »⁵⁵. En novembre, Mme Jannet n'est toujours pas installée dans ses fonctions et son mari en informe l'Inspecteur. Les raisons avancées restent les mêmes : une certaine partie de la population « verrait d'un mauvais œil une femme dans une classe de garçons » et « le succès de l'école publique serait compromis et le triomphe de l'école libre serait à craindre »⁵⁶. Après que M. Jannet ait rassuré le Maire, ce dernier veut néanmoins « laisser à Monsieur l'Inspecteur d'Académie le soin de cette installation »⁵⁷, probablement afin de ne pas s'aliéner une partie de son électorat. L'administration de l'Instruction publique ne change pas d'avis et l'Inspecteur viendra lui-même installer Mme Jannet dans son poste à la place du maire.

⁵⁴ AD 39, 1 Tp 11, Annotations sur le courrier de M^{elle} Figuet adressé à l'Inspecteur primaire, 31 juillet 1875.

⁵⁵ AD 39, 1 Tp 11, Courrier du maire de Moirans au Préfet, 22 octobre 1891.

⁵⁶ AD 39, 1 Tp 11, Courrier de M. Jannet à l'Inspecteur, 2 novembre 1891.

⁵⁷ *Ibid.*

Près d'une décennie après l'adoption des lois de Jules Ferry, écoles laïques et écoles libres sont et restent en concurrence, et les mentalités peinent à évoluer, qui plus est dans les communes isolées de montagne. Les époux Jannet ne restent qu'une année scolaire à Moirans, ils sont ensuite appelés à Tavaux, commune voisine de Choisey, où ils enseignent durant 12 ans (1892-1904) avant de finir leurs carrières à Annoire. Mme Jannet n'enseigne plus que dans des écoles de garçons (à Tavaux et à Annoire) sans que cela n'est apparemment posés de problèmes aux municipalités. Mais sa santé reste fragile, et elle continue de solliciter auprès de l'Inspecteur de nombreux congés d'une durée allant de quelques jours à six mois pour pouvoir se reposer. Justificatifs médicaux à l'appui, ces congés sont toujours validés par l'Inspecteur⁵⁸.

Suite au départ de M^{elle} Figuet (épouse Jannet), une nouvelle institutrice arrive à Choisey le 1^{er} octobre 1879, M^{elle} Mathilde Félicie Mairot, née en 1833. Elle possède le brevet supérieur mais n'a pas été élève à l'École normale du Jura. Elle commence sa carrière d'institutrice à l'âge de 18 ans. Son dossier ne révèle que peu d'informations sur son passage à Choisey, mais son début de carrière dans d'autres communes illustre l'état d'esprit de la société du milieu du XIX^e siècle.

Avant d'arriver à Choisey, cette institutrice exerce ses fonctions dans environ huit écoles différentes dans les cantons d'Arbois, Champagnole, Bletterans, Salins et Poligny. A ses débuts à Cernans en 1858, M^{elle} Mairot s'aliène rapidement le Curé et une partie de la population du village. Les faits qui lui sont reprochés conduisent le Préfet du Jura à demander à l'Inspecteur d'envoyer un délégué mener une enquête auprès des habitants, voisins, maire et curé de Cernans. La question à élucidé est la suivante : M^{elle} Mairot, qui est célibataire, reçoit-elle le soir, chez elle, un jeune homme ? Une partie des villageois a des doutes sur sa moralité et affirme que l'institutrice « a des relations coupables et scandaleuses avec un jeune homme depuis environ cinq ans, les visites sont fréquentes et souvent elle le retient chez elle jusqu'à minuit »⁵⁹. De plus, elle va quelque fois aux veillées et a été vu en train de danser. L'affaire a éclaté il y a plusieurs mois, car la famille du dit jeune homme ne consent pas à un « pareil mariage »⁶⁰. Le Délégué cantonal se rend en premier lieu à Salins chez le Président de la délégation cantonale pour lui demander ses observations personnelles. Ce dernier lui a, « comme toujours, fait les plus grands éloges de M^{elle} Mairot, tant sur sa manière d'enseigner

⁵⁸ AD 39, 1 Tp 11, Dossier de M^{elle} Marie-Céleste Figuet, épouse Jannet.

⁵⁹ AD 39, 1 Tp 17, Rapport d'inspection de M^{elle} Mairot, institutrice à Cernans.

⁶⁰ *Ibid.*

que j'approuve aussi, que sur sa conduite »⁶¹. L'enquête est donc au point mort et M^{elle} Mairot paraît même être une bonne institutrice, reconnue et estimée. Le Délégué poursuit ses investigations en « se transportant »⁶² à Cernans afin d'interroger la population ainsi que M^{elle} Mairot elle-même. D'après le frère du jeune homme en question, ce dernier « recherchait M^{elle} Mairot en mariage » depuis un an, « mais que jamais elle n'avait donné lieu à aucun reproche sur sa conduite, que la mère seule [...] s'opposait à cette alliance »⁶³. L'enquête se poursuit par l'interrogatoire de la mère du jeune homme, qui affirme que l'institutrice « ne lui paraît pas assez réservée et pour en donner la preuve elle cite qu'un jour M^{elle} Mairot s'est mise à la croisée pour voir et entendre des Allemands qui faisaient de la musique non loin de la maison d'école »⁶⁴. Après avoir interrogé la sœur du jeune homme, puis son père, ensuite M. le Maire et enfin la plus proche voisine de l'institutrice, le Délégué en conclut que rien ne prouve que M^{elle} Mairot « ait reçu le jeune homme chez elle, ni le jour, ni la nuit. L'accusation repose que sur des on dit, c'est donc dans l'ombre qu'on aurait tramé contre l'institutrice les moyens de la faire partir de Cernans. Dans cette affaire il me semble qu'il n'y a rien de sérieux, parce que je crois qu'elle a été complotée par des femmes seulement »⁶⁵. Cependant, M. le Curé reste persuadé que « cette demoiselle tient mal sa classe et qu'on la verrait partir avec plaisir ». Il ajoute « qu'elle voit et reçoit la nuit ce jeune homme dont il est parlé et qu'il en est sorti à deux heures du matin ». Il juge aussi que « la mise, les manières et la démarche sont pleines de vanité et de coquetterie ». Lorsque le Délégué lui demande d'apporter les preuves nécessaires, la réponse de M. le Curé est sans appel : « vous devez ajouter foi à mon dire »⁶⁶. Il ne s'agirait donc peut-être que d'une affaire de jalousie ou de préoccupation d'une mère n'étant pas d'accord avec son fils sur le choix de sa future épouse, bien trop « légère » à son goût. Il en résulte, d'après le Délégué, que l'institutrice « ne mérite pas une disgrâce »⁶⁷ et ne doit pas être déplacée de la commune.

L'influence de M. le Curé paraît donc être limitée mais le poids de la religion reste palpable. Dans les questionnaires d'inspection par exemple, il est demandé si l'institutrice inspectée « donne de bons exemples aux familles, aux enfants par son attitude au point de vue

⁶¹ AD 39, 1 Tp 17, Dossier de M^{elle} Mathilde Félicie Mairot.

⁶² AD 39, 1 Tp 17, Courrier de l'Inspecteur d'académie au Préfet, le 4 novembre 1858.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ AD 39, 1 Tp 17, Courrier de l'Inspecteur d'académie au Préfet, le 4 novembre 1858.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

religieux ? » et si « les personnes dont elle fait sa société habituelle jouissent-elles d'une bonne réputation au point de vue religieux ? »⁶⁸.

Les rapports des inspecteurs pour les années suivantes (1861-1869) sont positifs comme le montre celui de 1861 : « institutrice intelligente, estimée de toute la population pour ses succès dans l'école »⁶⁹ (annexe 4). Mais ce bon rapport n'empêche pas que, dans un courrier adressé au Préfet, le maire de la commune de Colonne où M^{elle} Mairot enseigne ensuite, demande le remplacement de cette dernière suite à sa « conduite légère » car cela « ne lui permet plus de faire le bien que l'on pouvait attendre d'elle ». Il précise que « la commune de Colonne vient de faire de grands sacrifices pour la construction d'une maison d'école de filles [...], et accorde chaque année à l'institutrice un traitement fixe de 500 francs »⁷⁰, il attend donc de l'Instruction publique une institutrice dont la morale est à la hauteur de son investissement financier. Deux jours et une visite à M^{elle} Mairot plus tard, le maire de Colonne se rétracte : « il pourrait y avoir eu exagération dans ce qui m'a été rapporté sur le compte de cette institutrice »⁷¹, et il désire finalement que l'institutrice conserve son poste dans la commune.

Mais en 1873, alors qu'elle est institutrice à Chapois, M^{elle} Mairot connaît de nouveaux déboires avec le Curé et une partie des villageois. Après le décès de son oncle, qui était l'ancien curé de Chapois, M^{elle} Mairot, héritière, intente un procès à la domestique de feu son oncle. Elle l'accuse d'avoir détourné une somme d'argent à son détriment. L'Inspecteur informe alors le Préfet que « quelques personnes ont trouvé mauvaise cette manière d'agir et voilà le motif unique qui provoque le changement de cette institutrice qu'une grande partie des habitants verraient avec regret sortir de la commune »⁷². De plus, « M^{elle} Mairot, institutrice de Chapois, aurait des fréquentations suivies avec l'adjoint de cette commune qui passerait ses soirées à la maison d'école »⁷³. A nouveau le scandale éclate, un délégué est dépêché sur place pour mener l'enquête et comme à Cernans, M. le Curé est le premier accusateur. Aux questions du Délégué, M^{elle} Mairot répond qu'« il n'y a pas de loi française qui m'interdise de défendre mes droits »⁷⁴. Bien qu'elle soit soutenue par le maire et par le conseil municipal, « la situation de cette maitresse est donc devenue difficile »⁷⁵ car elle est de plus en plus mal vue au village. Mais le Délégué suggère qu'elle ne soit pas immédiatement changée de poste, car ce serait donner

⁶⁸ AD 39, 1 Tp 17, Rapport d'inspection de M^{elle} Mairot, institutrice à Cernans.

⁶⁹ AD 39, 1 Tp 17, Rapport d'inspection de M^{elle} Mairot, 1860-1869.

⁷⁰ AD 39, 1 Tp 17, Courrier du maire de Colonne au Préfet, 15 octobre 1861.

⁷¹ AD 39, 1 Tp 17, Courrier du maire de Colonne au Préfet, 17 octobre 1861.

⁷² AD 39, 1 Tp 17, Courrier du maire de Chapois au Préfet, 2 février 1874.

⁷³ AD 39, 1 Tp 17, Rapport à l'Inspecteur d'académie, 6 septembre 1873.

⁷⁴ AD 39, 1 Tp 17, Courrier de l'Inspecteur primaire à l'Inspecteur d'académie, 27 janvier 1874.

⁷⁵ *Ibid.*

raison aux accusations infondées de M. le Curé. Une fois de plus, l'influence du clergé est limitée face à la demande du maire qui prie le Préfet « de bien vouloir laisser parmi nous cette excellente institutrice qui a fait constamment le bien et l'honneur de la localité »⁷⁶.

Quelques années plus tard, à Chaux-sur-Champagny, alors qu'elle devait y être nommée prochainement titulaire de son poste, les tracas de M^{elle} Mairot sont cette fois-ci d'ordre politique. Le 16 mai 1877, une crise politique et institutionnelle oppose le Président de la République Mac Mahon au Parlement, majoritairement républicain et représenté par Gambetta. Le régime républicain l'emporte face au courant monarchiste de Mac Mahon lors des élections législatives. Quel est le rapport avec M^{elle} Mairot ? « On a trouvé chez elle un exemplaire de *L'avenir du Jura* qui lui avait été envoyé, elle n'était pas abonnée à ce journal. Mais elle était mal vue par les anti-républicain de la commune et des environs »⁷⁷. Résultat : M^{elle} Mairot est mise en disponibilité après le 16 mai suite à une plainte d'une partie du conseil municipal, car elle est jugée trop ... républicaine. En « compensation aux grands ennuis que le 16 mai lui a fait éprouver », l'inspecteur demande à ce que « cette demoiselle de 40 ans »⁷⁸ puisse être remplacée comme elle le souhaite, c'est-à-dire proche de son pays natal, à Villers-Farlay.

Puis ce sont les aléas administratifs qui posent ensuite problèmes à M^{elle} Mairot. Elle devait se rendre à Fay-en-Montagne pour la rentrée scolaire d'octobre 1877, mais le maire de la commune informe le Préfet que l'institutrice n'est toujours pas arrivée. L'Inspecteur primaire demande des explications à M^{elle} Mairot qui lui répond qu'elle n'a tout simplement pas reçu de lettre de nomination en ce sens et qu'elle croyait donc le poste pourvu. Elle tarde à se justifier auprès du Préfet et furieux, l'Inspecteur primaire est d'avis « qu'elle soit remplacée à Fay et qu'il soit tenu compte plus tard, au moment où elle demandera à être remplacée, de la négligence dont elle vient de faire preuve »⁷⁹. Elle est alors en congé provisoire jusqu'en mai 1878, puis est affectée à Fraroz en tant qu'institutrice suppléante. Elle est ensuite remplacée à l'école de Choisey en octobre 1879 à l'âge de 46 ans, en tant qu'institutrice définitive. Elle y reste jusqu'en septembre 1882, soit trois années scolaires.

Aucun élément dans son dossier ne permet de savoir comment se sont passées ces trois années à Choisey, ni les suivantes à l'école de Chissey, commune voisine de Villers-Farlay, où elle enseigne jusqu'à sa retraite⁸⁰.

⁷⁶ AD 39, 1 Tp 17, Courrier du maire de Chapis au Préfet, 16 octobre 1873.

⁷⁷ AD 39, 1 Tp 17, Rapport de l'Inspecteur primaire, 2 mai 1879.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ AD 39, 1 Tp 17, Courrier de l'Inspecteur primaire à l'Inspecteur d'académie, 8 novembre 1877.

⁸⁰ AD 39, 1 Tp 17, Dossier de M^{elle} Mathilde Félicie Mairot.

Durant la même période, M. Pierre-Paul Bouton, 43 ans, est nommé instituteur à Choisey le 11 octobre 1879. Il arrive donc en même temps que M^{elle} Mairot. C'est un instituteur estimé à Choisey, apprécié par les autorités et les villageois pour la qualité de son enseignement et sa « moralité irréprochable »⁸¹.

Ses précédents rapports d'inspection sont bons, et, outre une plainte de M. le Maire de Mutigny au Préfet en mai 1871, il a toujours été bien noté. Dans son courrier adressé au Préfet, M. le maire de Mutigny s'est plaint de l'instituteur M. Bouton en ces termes : « Depuis la déchéance de Napoléon, il n'a cessé de nous humilier aux yeux du public » et « pendant qu'il fomente contre nous des inimités, il laisse loin derrière lui son devoir d'instituteur, et quand l'instruction de nos enfants souffre, n'est-ce pas nous qui souffrons ? »⁸². Il n'y aura pas de conséquence fâcheuse à cette affaire pour M. Bouton car l'Inspecteur primaire estime en juillet 1871 que « cette plainte n'est qu'une mauvaise action et qu'il n'y a pas à en tenir compte »⁸³. A Choisey, il enseigne durant trois ans, de 1879 à 1882, tout comme M^{elle} Mairot. Et tout comme M^{elle} Mairot, il est ensuite envoyé dans la commune de Chissey le 1^{er} octobre 1882⁸⁴.

De 1882 à 1914 : Des couples d'instituteurs

Le 1^{er} octobre 1882, M. Pierre Félix Mairet, 28 ans, et Mme Françoise Hermanie Mairet (née Jacquet), 38 ans, couple d'instituteur et d'institutrice, sont nommés à Choisey. Ils se sont mariés quelques semaines auparavant, le 2 août 1882 à Chissey⁸⁵, alors qu'ils étaient tous deux instituteurs dans cette commune. M^{elle} Mairot et M. Bouton, précédents instituteurs de Choisey, remplacent donc M. et Mme Mairet à Chissey et, inversement, M. et Mme Mairet prennent les postes de M^{elle} Mairot et M. Bouton à Choisey. Les écoles de Choisey accueillent cette année-là 44 filles et 39 garçons.

M. Mairet possède le brevet complet et a huit années d'expérience effectuées dans cinq écoles communales du département. Lorsqu'elle arrive à Choisey, Mme Mairet est enceinte mais elle accouche le 9 décembre 1882 d'une petite fille mort-née. Deux ans plus tard, en octobre 1884, Mme Mairet tombe gravement malade et un congé de six mois lui est accordé. A partir du 16 octobre, une institutrice suppléante, M^{elle} Montagne, la remplace jusqu'au 16 avril 1885. Le 4

⁸¹ AD 39, 1 Tp 33, Rapports d'inspection du S^r Bouton, instituteur.

⁸² AD 39, 1 Tp 33, Courrier du maire de Mutigny au Préfet, 30 mai 1871.

⁸³ AD 39, 1 Tp 33, Courrier de l'Inspecteur primaire à l'Inspecteur d'académie, 6 juillet 1871.

⁸⁴ AD 39, 1 Tp 33, Dossier de M. Pierre-Paul Bouton.

⁸⁵ AD 39, 3E/3694, Série du greffe : naissances, mariages, décès, publications de mariage.

mars 1885, alors qu'elle est toujours institutrice titulaire à Choisey, Mme Mairet décède à l'âge de 40 ans⁸⁶.

Une nouvelle institutrice est nommée titulaire à Choisey à partir du 16 avril 1885 afin de remplacer feu Mme Mairet. Il s'agit de M^{elle} Marie Magdeleine Bressand, âgée de 25 ans. M. Mairet, veuf, et M^{elle} Bressand, célibataire, se marient à Choisey l'année suivante, le 18 septembre 1886. M. Mairet est toujours en charge de l'école de garçons et la nouvelle Mme Mairet, de l'école de filles.

Deux années s'écoulaient lorsqu'en mars 1888, M. Mairet demande à l'Inspecteur un congé pour sa femme, « malade et sur le point de faire ses couches »⁸⁷. Le 3 avril 1888, Mme Mairet donne naissance à une petite fille dans la maison commune de Choisey, Marie-Louise Mairet. « L'école de Choisey est importante »⁸⁸ et ne peut souffrir du manque d'une institutrice, aussi une institutrice suppléante, M^{elle} Jobez, prend en charge l'école de filles de Choisey dès la rentrée de Pâques et jusqu'au mois de juin, aux frais de l'institutrice titulaire, Mme Mairet. Les suites de couches sont difficiles et Mme Mairet reste alitée à cause d'un abcès qui, d'après son médecin, « nécessite un traitement minutieux et entretient chez Mme Mairet un état de fièvre et de débilité »⁸⁹. Durant l'été 1888, aux vues des faibles effectifs, M. Mairet est autorisé à réunir les classes des deux sexes et prend donc en charge les filles de l'école de Choisey. Les effectifs des deux classes réunies ne dépassent pas les 35 élèves, les écoles rurales étant peu fréquentées à cette époque de l'année.

Mais M. Mairet est atteint depuis 1887 de rhumatisme polyarticulaire fébrile, il est lui aussi régulièrement en congé pour raison de santé. Il est en général remplacé par un suppléant, sauf les étés où Mme Mairet prend à son tour la charge de l'école de garçons de son mari pendant ses arrêts. Suite à ces nombreux arrêts pour raison de santé, l'Inspecteur suggère au Préfet en octobre 1890 que les époux Mairet soient replacés dans une autre commune, car « le climat de Choisey » ne correspond probablement pas à M. Mairet. Il écrit que « cet instituteur a dû, dans le courant de la dernière année scolaire, être mis en congé pour la même raison qu'aujourd'hui, et il est exposé à des rechutes. [...] Aussi, qu'il le demande ou non, il y aura lieu, dans l'intérêt du service, de lui assigner, après son rétablissement, un poste dans une autre partie du département »⁹⁰.

⁸⁶ AD 39, 3E/8470, Série du greffe : naissances, mariages, décès, publications de mariage.

⁸⁷ AD 39, 1 Tp 5, Courrier de M. Mairet à l'Inspecteur, 23 mars 1888.

⁸⁸ AD 39, 1 Tp 5, Courrier de l'Inspecteur primaire à l'Inspecteur d'académie, 21 mars 1888.

⁸⁹ AD 39, 1 Tp 5, Certificat médical de Mme Mairet, 22 mai 1888.

⁹⁰ AD 39, 1 Tp 50, Courrier de l'Inspecteur d'académie au Préfet, 31 octobre 1890.

Les époux Mairet sont alors affectés à Granges-sur-Baume en 1891 puis à Archelange en 1892 où Mme Mairet a à charge la classe enfantine et M. Mairet la classe de garçons. Malgré qu'il prenne régulièrement « les eaux à Bourbonne-les-Bains »⁹¹, les problèmes de santé de M. Mairet ne s'améliorent guère. En novembre 1895, Mme Mairet est à nouveau en congé pour raison de santé, mais elle ne reprend plus ses fonctions d'institutrice à Archelange⁹², elle décède le 26 février 1896 dans la maison d'école, à l'âge de 35 ans⁹³.

M. Mairet, veuf pour la deuxième fois à l'âge de 41 ans, termine sa carrière à Goux où il est admis en retraite anticipée en avril 1901 à l'âge de 46 ans et après 26 ans de service dans l'Instruction publique. Sa pension de retraite, calculée sur la base de ses six années les plus productives (1 475 francs par an en moyenne), est de 781 francs annuels. Il décède le 10 juin 1902 à l'âge de 47 ans. Sa fille Marie-Louise, née à Choisey de son deuxième mariage avec M^{elle} Bressand, est orpheline et encore mineure au décès de son père. Elle est prise en charge par son oncle maternel Florentin Bressand⁹⁴.

Afin de remplacer le couple Mairet parti à Granges-sur-Baume en 1891, M. Edouard Auguste Albain Noël et Mme Marie Alisse (parfois orthographié Alice) Augusta Noël (née Garoz), couple d'instituteurs, sont affectés à Choisey le 16 octobre de la même année. Ils se sont mariés quelques jours auparavant, à Senaud dans le canton de St Amour le 10 octobre, d'où M. Noël est originaire⁹⁵. M. Noël a 26 ans et était instituteur à Abergement-le-Petit. Mme Noël a 27 ans, elle était institutrice à Senaud depuis quatre ans. Ils avaient anticipé la demande d'un poste double dans l'arrondissement de Dole en septembre, quelques semaines avant les mouvements du personnel d'octobre⁹⁶.

M. et Mme Noël sont ceux qui enseignent le plus longtemps à Choisey durant la période d'étude 1850-1914. M. Noël occupe également le poste de secrétaire de mairie. Ils ont ensemble cinq enfants nés à Choisey, trois filles et deux garçons : Aimée-Zoé Virginie née le 2 octobre 1892, Camille Marie Gustavie née le 9 août 1895 (décédée à l'âge de 16 mois le 17 décembre 1896), Jean-Camille né le 24 avril 1898, Suzette-Camille née le 5 février 1900, et Albain Léon Camille né le 28 mars 1903. M. Noël décède le 29 octobre 1916 dans la maison commune de Choisey à l'âge de 51 ans⁹⁷. M^{elle} Aimée-Zoé Noël, leur fille aînée, succède à son père le 10 novembre

⁹¹ AD 39, 1 Tp 50, Courrier de M. Mairet à l'Inspecteur, 4 juin 1894.

⁹² AD 39, 1 Tp 5, Dossier de M^{elle} Marie Magdeleine Bressand, épouse Mairet.

⁹³ AD 39, 3E/8779, Série du greffe : naissances, mariages, décès, publications de mariage.

⁹⁴ AD 39, 1 Tp 50, Courrier du Sous-Préfet au Préfet, 8 juillet 1903.

⁹⁵ AD 39, 3E/8385, Série du greffe : naissances, mariages, décès, publications de mariage.

⁹⁶ AD 39, 1 Tp 54, Dossier de M. Edouard Auguste Albain Noël.

⁹⁷ AD 39, 3E/8470, 3E/9019 et 3E/9020, Série du greffe : naissances, mariages, décès, publications de mariage.

1916 à l'école de Choisey en tant qu'institutrice intérimaire. Mme Noël reste enseignante à Choisey jusqu'en avril 1921, date de son admission à la retraite à l'âge de 57 ans et après 40 ans de service dans l'Instruction publique dont 30 années passées à Choisey (l'annexe n°5 montre le certificat d'admission à la retraite de Mme Noël, avec le montant de sa retraite calculée, puis rectifié ultérieurement)⁹⁸.

Suite au décès de M. Noël en octobre 1916, « le Maire expose au Conseil qu'il y aurait avantage, dans l'intérêt des maîtres comme dans celui des enfants, à mixer les classes »⁹⁹. Le Conseil municipal émet un avis favorable le 4 novembre 1916. Mais la gémiation des classes n'est pas effective avant 1922 puisque cette même année le Maire expose au Conseil municipal que « l'Inspecteur primaire de Dole lui a transmis une pétition signée de la presque totalité des pères de famille demandant la gémiation des classes de la commune »¹⁰⁰. Le Conseil municipal émet par 7 voix contre 2 et une abstention, un avis favorable à la gémiation des classes « et cela durant toute la présence à Choisey de M. et Mme Kiger »¹⁰¹, le couple d'instituteurs qui a remplacé Mme Noël après son départ à la retraite. Cette gémiation des classes ne s'est pas faite sans heurt, le Conseil de Fabrique et l'Evêque ayant vivement protesté contre cette décision lors d'un conseil ecclésiastique en février 1922¹⁰².

Vie privée et vie publique sont intimement liées pour les instituteurs et les institutrices du XIX^e siècle. Durant cette période, la place de l'instituteur et, dans une moindre mesure, de l'institutrice est primordiale : avec le maire et le curé, ils sont les quatre principales personnalités publiques notables de la commune. Ils sont au centre des attentions comme le montre les nombreux échanges de courriers entre les maires, les curés et la population d'une part, et avec les inspecteurs et le Préfet d'autre part. Leur vie privée influence grandement leur nomination future et leur carrière en général. Jusqu'aux années 1870, la place de la religion est très importante et il est attendu des instituteurs et de institutrices qu'ils soient, en plus d'être de bons pédagogues, des modèles de vertus. Après les années 1880 et les lois Ferry, on constate une séparation plus marquée entre sphère privée et professionnelle, les dossiers des instituteurs et des institutrices contiennent beaucoup moins d'informations sur leur vie privée. La formation est meilleure, plus complète et plus unifiée entre les futurs instituteurs et les futures institutrices, grâce à un passage plus systématique par l'Ecole normale de Lons-le-Saunier avant d'enseigner.

⁹⁸ AD 39, 1 Tp 12, Dossier de M^{elle} Marie Alisse Augusta Garoz, épouse Noël.

⁹⁹ AMC, Délibérations du conseil municipal, 4 novembre 1916.

¹⁰⁰ AMC, 1922, d'après les recherches de J. Banderier.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² D'après les recherches de J. Banderier.

Petit à petit, l'aspect religieux devient secondaire jusqu'à disparaître des dossiers au début du XX^e siècle, les instituteurs étant désormais tous laïcs. Cela ne témoigne pas d'une diminution de l'influence de l'instituteur et de l'institutrice au sein du village, mais d'une évolution des mentalités : désormais, les compétences pédagogiques deviennent les qualités primordiales de l'instituteur et de l'institutrice.

3.3 : L'école pour adultes à Choisey

Le XIX^e siècle est celui de l'alphabétisation des hommes et des femmes en France, quel que soit le milieu ou la catégorie socio-professionnelle, même si des divergences persistent encore. L'avènement du suffrage universel masculin, le développement de la presse écrite, l'industrialisation ou encore l'essor des chemins de fer font émerger un besoin accru en matière d'instruction¹⁰³ et d'informations auxquels les cours du soir répondent.

Dès la fin du mois de septembre et lors des longues soirées d'hiver, les veillées au coin du feu revêtent un caractère de plus en plus studieux. Si les récits oraux et les chants occupent la majeure partie de la soirée, la lecture devient de plus en plus fréquente au cours du XIX^e siècle. Les colporteurs, ces marchands nomades, contribuent à la diffusion de la culture écrite par les livres et les almanachs qu'ils vendent dans les campagnes. Huit d'entre eux sont basés à Dole en 1852¹⁰⁴ et parcourent les campagnes environnantes leur hotte sur le dos. Leur venue est souvent attendue et permet aux villageois de découvrir des nouveautés (aiguilles à coudre et eau de Cologne par exemple). La lecture de l'almanach est considérée comme l'entrée de la culture de l'écrit dans le monde rural, avant la lecture de la presse et des quotidiens par les paysans dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Le XIX^e siècle voit donc le passage de la lecture collective (comme le prône à l'église ou l'affichage de placards dans les lieux publics) à la lecture familiale (lors des veillées) puis à la lecture individuelle¹⁰⁵.

L'accès à la lecture est permis, entre autres, grâce à la scolarisation des enfants mais aussi à la mise en place de cours du soir. Dans la circulaire du 4 juillet 1833, François Guizot demande à ce que chaque école possède un cours d'adulte. Ces cours du soir sont dispensés par

¹⁰³ F. KNITTEL, B. CASTETS-FONTAINE, *op. cit.*, p. 27.

¹⁰⁴ F. PEROZ, *La campagne franc-comtoise, Vie et traditions d'autrefois*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2006, pp. 115-117.

¹⁰⁵ M. VERNUS, « La culture écrite et le monde paysan. Le cas de la Franche-Comté (1750-1860) », *Histoire & Sociétés Rurales*, n°7, 1er semestre 1997, pp. 41-72.

les instituteurs et les institutrices, de manière souvent bénévoles le soir et le dimanche¹⁰⁶. L'arrêté contenant des dispositions réglementaires sur les classes d'adultes du 22 mars 1836 du Conseil royal de l'Instruction publique précise dans l'article 1 que « Tout instituteur primaire, ou toute autre personne munie d'un brevet de capacité et d'un certificat de moralité, est apte à tenir une classe d'adultes, moyennant l'autorisation préalable du recteur de l'académie »¹⁰⁷. L'arrêté fixe à quinze ans l'âge minimal d'admission pour les garçons et à douze ans l'âge minimal d'admission pour les filles.

Duruy réaffirme cette volonté et incite les communes à ouvrir une école pour adultes sous la forme de cours du soir. En hiver 1876, une école d'adulte ouvre à Choisey. Dans un courrier du 2 décembre 1876 adressé au maire de Choisey, le sous-préfet du Jura annonce l'autorisation du Préfet pour l'ouverture des cours d'adultes sur la proposition de l'Inspecteur d'académie de Dole¹⁰⁸. Ceux-ci seront dispensés par Mademoiselle Figuet, institutrice de Choisey. Ces cours du soir ont pour objectifs non seulement d'apporter des connaissances nouvelles aux habitants, mais aussi de répandre l'usage du français dans un département où le patois est encore fort présent. Le patois ne disparaît en Franche-Comté qu'après la Première Guerre mondiale¹⁰⁹, et suite à la farouche volonté des instituteurs. Mais les cours pour adultes perdent de leur attrait malgré les dispositions mises en place par les communes et les efforts fournis par les instituteurs et institutrices pour les dispenser. Lors de la réunion du conseil municipal du 28 septembre 1884, le Maire fait lecture du décret du 22 juillet 1884 relatif à la mise en place des cours d'adultes et de leur possible financement grâce à des subventions spécifiques. Mais le Conseil, après délibération, refuse la création de ces cours d'adulte. Il justifie sa décision par le fait que des cours d'adultes ont déjà été précédemment mis en place, mais que leur fréquentation par les habitants est quasi-nulle, il ne voit donc pas l'utilité de les réorganiser¹¹⁰.

Puis Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, adresse lui aussi une circulaire relative aux cours d'adultes et d'apprentis le 10 août 1894 à tous les recteurs, afin de recenser les besoins pour la remise en place des cours d'adultes et d'apprentis. Pour

¹⁰⁶ Y. PALAZZESCHI, « Chapitre 1. Histoire de la formation post-scolaire », *Traité des sciences et des techniques de la Formation. 4^{ème} édition*, sous la direction de Carré Philippe, Caspar Pierre, Paris, Dunod, 2017, pp. 51-68.

¹⁰⁷ Conseil royal de l'Instruction publique. 79. 22 mars 1836. Arrêté contenant des dispositions réglementaires sur les classes d'adultes. In: *L'enseignement du Français à l'école primaire – Textes officiels*. Tome 1 : 1791-1879. Paris : Institut national de recherche pédagogique, 1992.

¹⁰⁸ AD 39, 5E 118/231, Courrier de M. le Sous-préfet de Dole au maire de Choisey, du 2 décembre 1876 à Dole.

¹⁰⁹ F. PEROZ, *La campagne franc-comtoise, Vie et traditions d'autrefois*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2006, p. 113.

¹¹⁰ AD 39, 5E 118/263, Registre de délibérations du conseil municipal, 28 septembre 1884.

Georges Leygues, il importe de « donner toute facilité aux anciens élèves des écoles primaires, d'abord pour conserver les éléments d'instruction générale qu'ils ont reçus, ensuite et surtout peut-être pour acquérir de nouvelles connaissances appropriées aux besoins de leurs professions »¹¹¹. L'objectif est la réouverture des cours d'adultes durant l'hiver 1894-1895. En 1896, le maire de Choisey reçoit à nouveau une circulaire traitant des cours d'adultes et d'adolescents¹¹² d'Emile Combes, ministre de l'Instruction publique, des beaux-Arts et des Cultes. Ce dernier demande aux maires de chaque commune un compte-rendu sur l'organisation des cours d'adultes et d'adolescents et l'accueil de la population quant à ces cours, leur suivi ainsi que leur utilité. Malgré les diverses sollicitations ministérielles, la commune ne réorganise pas de cours d'adultes.

La présence dans le village de plusieurs moyens d'accès à l'instruction (écoles, bibliothèque et occasionnellement cours du soir) ne permet pas à tous les villageois de rompre avec les difficultés d'écriture. Certains habitants signent avec peine leur nom, comme le montre ce registre de répartition des sommes destinées aux habitants ayant été éprouvés par les inondations de 1910¹¹³. Trois membres de la même famille signent le registre, mais il apparaît clairement que le troisième rencontre des difficultés et recopie la calligraphie du secrétaire de mairie (M. Noël) et notamment la fioriture du « d » final.

Bougard. Théophile	5.00	Bougard
Bougard-Boichut. Paul	3.00	Bougard
Bougard. Charles	3.00	Bougard

Source : Archives départementales du Jura, 5E 118/228, Etat de répartition d'une somme à la commune, 12 octobre 1910.

Autre exemple de difficulté d'écriture en 1910, avec le « M » majuscule saccadé en trois « ponts » :

¹¹¹ Actes officiels concernant l'enseignement primaire, *Manuel général de l'instruction primaire : journal hebdomadaire des instituteurs*. 61e année, tome 30, 1894. pp. 273-276.

¹¹² AMC, Circulaire d'Emile Combes, Ministre de l'Instruction publique, des beaux-Arts et des Cultes, adressée à M. le Maire de Choisey, du 25 mars 1896, Paris.

¹¹³ AD 39, 5E 118/228, Etat de répartition d'une somme à la commune, 12 octobre 1910.

Report	15.45	
Richard de la... ..	3.00	Richard de la...

Source : Archives départementales du Jura, 5E 118/228, Etat de répartition d'une somme à la commune, 12 octobre 1910.

L'intérêt des ministres successifs pour l'éducation des adolescents et des adultes durant la période 1850-1914 est manifeste, et l'application des mesures ministérielles dans les communes est perceptible au travers de ces échanges de courriers, entre ministère, rectorat et mairie de Choisey. Si les cours d'adultes ne rencontrent pas un franc succès auprès de la population, la municipalité a néanmoins tenté de les organiser. La commune a également investi dans l'acquisition de livres à destination des élèves des écoles mais aussi de tous les habitants.

3.4 : La bibliothèque scolaire de Choisey

Au début des années 1870, les bibliothèques populaires et scolaires se développent dans le Jura grâce à l'action des militants républicains¹¹⁴. En 1877, le département du Jura en compte 402, puis 550 en 1889¹¹⁵. La bibliothèque du collège de l'Arc à Dole est l'une des plus fournies du département, elle comprend 33 000 volumes en 1905¹¹⁶.

Afin de compléter l'offre de livres proposée par les bibliothèques scolaires des communes, l'Inspecteur primaire de Dole envisage la création d'une bibliothèque intercommunale itinérante. Dans son courrier adressé au maire de Choisey le 21 avril 1913, l'Inspecteur primaire de Dole demande au Maire si celui-ci serait intéressé par ce projet et envisagerait de participer à son financement. La bibliothèque circulante permettrait aux communes affiliées de faire « des prêts temporaires de livres nouveaux constamment renouvelés » afin de diversifier l'offre de lecture aux élèves¹¹⁷. Elle serait financée par l'Etat et par les communes adhérentes au projet.

¹¹⁴ M. VERNUS, *Le Jura, Il y a bientôt 100 ans*, St-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2005, p. 80.

¹¹⁵ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 133.

¹¹⁶ Syndicat d'initiative du Jura, *Le Jura : livret-guide*, Lons-le-Saunier, Rubat, 1905.

¹¹⁷ AMC, Courrier de l'Inspecteur primaire de Dole au Maire de Choisey, du 21 avril 1913 à Dole.

Les élèves des écoles de Choisey ont la possibilité d'emprunter des livres dès le 24 octobre 1879, date de la création de la bibliothèque scolaire. Elle compte 26 ouvrages à son ouverture, tous acquis par la commune. Parmi ces ouvrages peuvent être cités :

- *La Bonne Ménagère* d'Emmeline Raymond
- *Les Martyrs* de Chateaubriand
- *Le Patriotisme* de Goeppe et Ducoudray
- *Le Tour du monde en quatre-vingts jours* de Jules Verne
- *Dossier de la guerre de 1870* d'Emile de Girardin
- *Les Prussiens chez eux* de Jules Claretie
- *L'agriculture progressive à la portée de tout le monde* de Charles Calemard de Lafayette.

Les livres de la bibliothèque sont conservés dans deux armoires-bibliothèque vitrées en sapin, faites à Choisey, l'une en 1883 et l'autre en 1905, toutes deux d'une valeur de 30 francs¹¹⁸.

En septembre 1884, le ministère de l'Instruction publique fournit 24 nouveaux livres à la bibliothèque scolaire dont *Histoire de l'armée française* de Paul Lehugeur, les *Fables* de La Fontaine, *Le Rhin français* de Camille Farcy et *Histoire des institutions et mœurs* de Paul Bondonis. Puis la commune acquiert 15 ouvrages en 1887 et 32 en 1892. La bibliothèque comprend alors 101 ouvrages pouvant être empruntés par les élèves des écoles de filles et de garçons de Choisey. En 1892, 762 emprunts de livres sont répertoriés par l'instituteur et l'institutrice dans le registre. La bibliothèque s'enrichit au fil des ans, comme en 1894 par exemple avec 15 nouveaux livres en août fournis par le Ministère de l'Instruction et l'acquisition par la commune de 9 livres en décembre. En 1898-1899, la bibliothèque comprend 192 ouvrages variés ; et 305 en 1914¹¹⁹.

L'école dispose de l'ouvrage *Comment constituer une petite bibliothèque scolaire ?* d'André Fontaine, Inspecteur d'académie, où il est dit que « dans chaque école, si modeste soit-elle, une bibliothèque destinée à donner aux enfants le goût de la lecture, à charmer leur imagination, à étendre le champ de leur observation, à les habituer à la réflexion, à éveiller leur curiosité d'esprit et à déposer en eux des idées généreuses, qu'une telle bibliothèque soit le complément indispensable de l'enseignement »¹²⁰. Cependant, « il est mauvais de surmener

¹¹⁸ AMC, Inventaire des objets mobiliers appartenant à l'école de garçons de Choisey.

¹¹⁹ AD 39, 5E 118/231, Catalogue des livres, Ecole publique de Choisey.

¹²⁰ A. FONTAINE, *Comment constituer une petite bibliothèque scolaire ?* Paris, Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, 1919.

l'imagination, et jamais je ne consentirais, par exemple, à faire lire le *Comte de Monte-Cristo* à un garçon de douze ans : il le dévorerait. La fièvre de la lecture est un moindre mal que l'apathie ; mais c'est un mal : évitons-le. L'enfant surexcité par le roman risque d'ailleurs de se désintéresser de ses devoirs d'écolier »¹²¹.

Pour mieux comprendre qui sont les élèves qui empruntent des livres à la bibliothèque scolaire, l'année scolaire 1898-1899, précédemment étudiée dans la sous-partie 3.1 concernant la fréquentation des élèves, est reprise pour tenter de saisir les profils des élèves « lecteurs ». M. Noël, instituteur de l'école de garçons, tient un registre détaillé dès son arrivée à Choisey en 1891 avec les noms, la date et le titre des ouvrages empruntés¹²². L'analyse des données de ce registre permet de mettre en exergue plusieurs profils d'élèves.

Ainsi, en octobre 1898, mois de rentrée scolaire et donc de réouverture de la bibliothèque, un seul élève inscrit à l'école emprunte 2 livres. Cet élève ne fréquente pas l'école avant le 15 novembre car il est employé à la garde du bétail.

Seuls 3 autres élèves inscrits à l'école empruntent des livres en novembre. La bibliothèque est aussi accessible à l'ensemble des villageois, et à partir du mois de novembre, les emprunts de livres par des personnes (adultes et adolescents) non inscrites à l'école prend de l'ampleur.

Au mois de décembre, 19 élèves sur les 30 inscrits empruntent en tout 66 livres et 8 autres personnes extérieures à l'école empruntent 32 livres. Paul B., né en août 1886 et donc âgé de 12 ans, est celui qui en emprunte le plus avec 10 livres, soit un livre lu tous les trois jours. Il est aussi un des élèves les plus assidus, avec aucune absence répertoriée en décembre. Un « grand » élève non soumis à l'obligation scolaire, Faustin B., fait son retour à l'école le 9 décembre à l'âge de 14 ans. Il est présent tout le mois et fait aussi partie de ceux qui empruntent le plus de livres. Concernant les autres personnes extérieures à l'école, un adulte, M. Couteret, emprunte 14 livres en ce mois de décembre.

Janvier est le mois des records : 86 livres empruntés par 24 élèves différents, dont 7 par Faustin B., et 15 livres empruntés par 6 personnes extérieures.

En février, l'activité de la bibliothèque commence à décliner, avec 58 livres empruntés par 17 élèves inscrits et 13 livres empruntés par 4 personnes non scolarisées. Quant à Faustin B., il

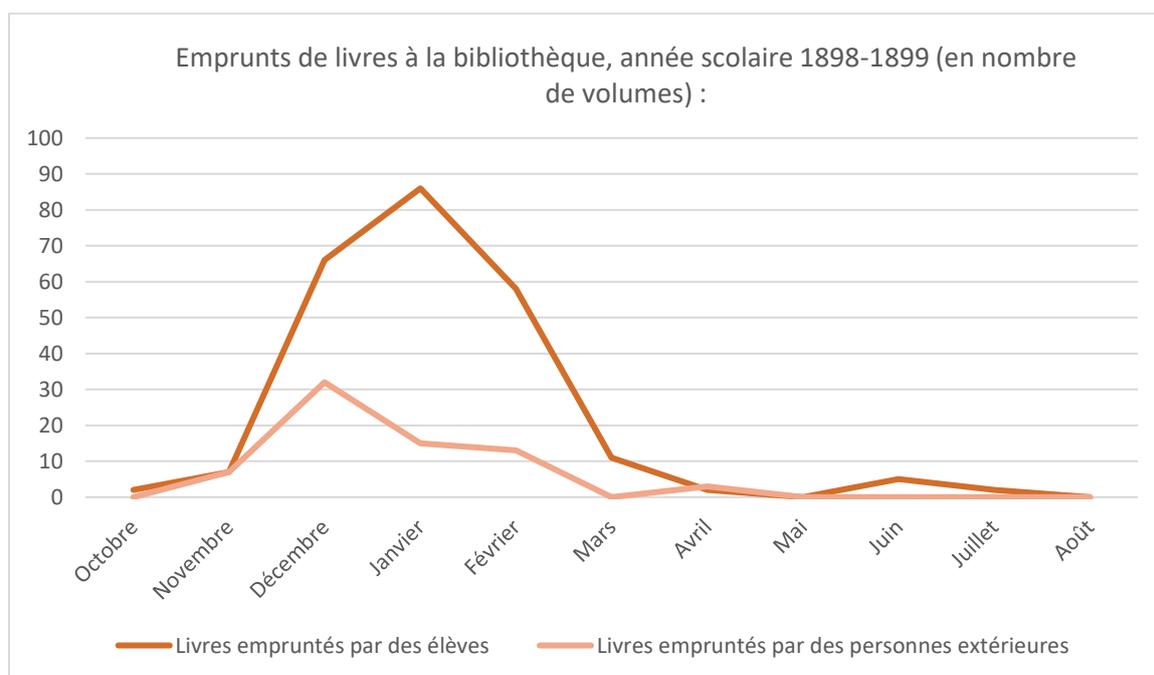
¹²¹ *Ibid*, p.15.

¹²² AD 39, 5E 118/231, Registre des emprunts de livres de la bibliothèque.

quitte l'école le 10 février après 2 mois passés sur les bancs de l'école sans que la loi ne l'y oblige.

A partir du mois de mars, la bibliothèque cesse progressivement de fonctionner, avec plus que 5 élèves empruntant 11 livres en mars, un élève empruntant 2 livres en avril, aucun emprunt en mai, 2 élèves pour 5 livres empruntés en juin, un élève en juillet et aucun emprunt en août.

M. Noël a recensé 353 prêts de livres pour l'année 1898 et 309 prêts pour l'année 1899. Les ouvrages le plus demandés en 1898 sont les romans suivants : *Les enfants du capitaine Grant* de Jules Verne, *Histoire d'un paysan* d'Erckmann-Chatrian et *François le Champi* de Georges Sand. Ceux qui ont eu le plus de succès en 1899 sont : *Michel Strogoff* de Jules Verne, *Le roman d'un brave homme* d'Edmond About et *Jeanne d'Arc* d'Henri Martin¹²³.



Source : Archives départementales du Jura, 5E 118/231, Registre des emprunts de livres de la bibliothèque.

La courbe des emprunts de livres à la bibliothèque scolaire de Choisey est nettement saisonnière. L'hiver, plus propice à la lecture, est la saison où les emprunts bondissent. Le

¹²³ AD 39, 5E 118/231, Registre des emprunts de livres de la bibliothèque.

travail aux champs étant moindre et les veillées plus précoces, enfants et adultes disposent de plus de temps libre pour la lecture.

La reprise des travaux agricoles et de la garde du bétail aux pâturages occupent progressivement les élèves pendant les heures de classe dès le mois de février. Mais les élèves qui quittent l'école, ou qui y sont moins présents ne sont pas ceux qui empruntent le plus de livres. Il aurait pu y avoir une corrélation entre emprunt de livres et temps libre passé aux champs à garder les vaches, mais seul un élève occupé à cette tâche sur les 4 emprunte des livres en février. Ceux qui continuent à emprunter des livres sont donc ceux qui continuent à fréquenter l'école. Dès le mois de mars, enfants et adultes sont occupés par les travaux agricoles, et les loisirs deviennent alors pour la plupart d'entre eux un lointain souvenir hivernal.

L'absentéisme saisonnier est donc encore largement rependu jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale à Choisey. Il est en partie autorisé par les commissions scolaires, qui ont conscience de la nécessité pour les parents d'avoir le soutien de leurs enfants pour le bon fonctionnement de leurs exploitations agricoles. Les instituteurs et les institutrices de Choisey, malgré leur engagement, ne parviennent pas à maintenir des effectifs complets tout au long de l'année scolaire. Il est difficile d'analyser leur positionnement face à cet absentéisme, mais tous sont issus du milieu rural et connaissent probablement les problématiques liées au besoin de main d'œuvre dans les champs lors des périodes de fortes activités agricoles. Concernant le profil des instituteurs et des institutrices, si au début de la période d'étude (de 1864 à 1882) ils sont soit célibataires (les hommes comme les femmes) ou soit mariés (pour les hommes seulement), la deuxième moitié de la période d'étude (de 1882 à 1914) voit l'avènement de l'installation de couples d'instituteurs enseignant conjointement dans les écoles du village. Les instituteurs sont en charge de la classe des garçons et les institutrices de celle des filles. Aucun d'entre eux n'a été formé à l'Ecole normale de Lons-le-Saunier. Ils mettent en place des cours du soir pour adulte selon les directives ministérielles, mais l'accueil de ces cours par la population est mitigé. Quant à la bibliothèque scolaire, les élèves empruntent régulièrement des livres l'hiver mais dès la reprise des travaux des champs, les emprunts se raréfient. Si quelques adultes empruntent également des livres, ils ne sont qu'une petite minorité dans le village.

Conclusion

Le département du Jura connaît donc des évolutions majeures dans le domaine de l’instruction à partir du XIX^e siècle. Au début du XIX^e siècle il est considéré comme faisant partie des « bons départements du royaume » qui peut « se suffire à lui-même » et « était en avance de civilisation sur un très grand nombre de départements »¹. En 1838, le Jura fait partie des départements « où le corps enseignant montre le plus de zèle et d’intelligence »².

La ruralité du département n’est donc pas une entrave à la scolarisation et au développement de l’alphabétisation de sa population. Au contraire, les créations d’écoles ont été nombreuses dès le début du XIX^e siècle, ce qui a permis au département du Jura de se hisser très tôt en tête des départements français les mieux alphabétisés, avec les autres départements comtois. Les résultats sont probants : en 1872, 95 % des Jurassiens sont en capacité de signer leur nom, alors que la moyenne nationale est de 71,5 % pour cette même année. Il en est de même pour la précocité du département concernant l’alphabétisation des femmes : l’égalité entre les filles et les garçons est en cours au sein du département, avant même la mise en place des lois Ferry au début des années 1880³.

L’étude à l’échelle locale a permis d’évaluer les différents rôles tenus par les pouvoirs publics, mais aussi par les enseignants, les inspecteurs d’académie et les familles dans le développement de la scolarisation des enfants entre les années 1850 et 1914 en milieu rural.

A Choisey, le conseil municipal débat de la nécessité du déménagement de l’école dans des locaux plus spacieux dès la fin des années 1830. Cette nouvelle installation dans des locaux plus adaptés a pour objectif de permettre à la commune d’ouvrir une école de garçons et une école de filles, tout en proposant des logements attrayants pour l’instituteur et l’institutrice en charge des deux écoles.

Toutefois, les activités économiques d’une commune, surtout lorsqu’elle est rurale, influencent l’affirmation et la place de l’école au sein du village. Les ressources des familles et des communes dépendent de ces activités, principalement agricoles, et déterminent les capacités d’investissement de chacun des acteurs. De plus, les activités économiques entrent bien souvent

¹ R. PYOT, *Statistique générale du Jura*, Lons-le-Saunier, Courbet, 1838, p. 12.

² *Ibid*, p. 526.

³ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002, p. 14.

en compte lorsqu'il s'agit d'analyser les taux de scolarisation et de fréquentation de l'école par les élèves. Les attitudes et l'attitude des familles vis-à-vis de l'école et de l'instruction en général ne sont pas les mêmes, qu'il s'agisse de former un futur ouvrier, agriculteur ou commerçant. A Choisey, malgré l'obligation scolaire des lois Ferry, l'absentéisme saisonnier reste une réalité jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Mais la commune fait preuve de volontarisme dans le domaine de l'instruction, afin d'offrir aux élèves un cadre favorisant l'épanouissement et les apprentissages, avec notamment la constitution d'une riche bibliothèque scolaire ou l'aménagement de cours de récréation selon les exigences législatives. L'instruction publique est un domaine prioritaire pour la municipalité cabotine, qui investit une large partie de son budget annuel dans la construction, l'entretien de l'école et la rémunération des instituteurs et des institutrices. Les détenteurs de l'autorité veillent constamment à ce que la commune soit en règle avec la législation en vigueur, mais engagent également de lourdes dépenses pour que le corps enseignant et les élèves puissent disposer des meilleures conditions d'instruction possibles. Toutefois, si le traitement des instituteurs et des institutrices correspond au minimum prévu par la loi, il reste néanmoins inférieur au traitement perçu par les instituteurs et institutrices en milieu urbain.

La ruralité n'est donc pas un frein à l'affirmation de l'école républicaine. L'école communale a toute sa place au sein du village, elle est un point d'ancrage de la République pour les élus comme pour les familles et les élèves. Les mentalités des habitants de Choisey évoluent avec et en fonction de leur temps, comme en témoigne les demandes des parents d'élèves en faveur de la mixité des classes dès le début du XX^e siècle.

Commune urbaine et commune rurale, dans leur grande diversité, ont toutes un objectif commun : faire vivre « l'école pour tous », afin que chaque enfant puisse avoir accès aux savoirs qui lui sont nécessaires en vue de devenir un citoyen instruit et épanoui.

Annexe 1 : Résultat du vote de la commune de Choisey, élection de Jules Grévy, député du Jura en 1869.

Le dépouillement terminé a donné les résultats suivants :

NOMS DES CITOYENS QUI ONT OBTENU DES SUFFRAGES (°).	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	en chiffres.	en toutes lettres.
<i>Grévy, Jules.</i>	<i>102</i>	<i>cent deux</i>

(°) Avoir soin d'inscrire les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Le résultat du scrutin ayant été rendu public, les bulletins, autres que ceux qui ont été déclarés nuls ou sur lesquels il s'est élevé des contestations que le bureau a décidées provisoirement, ont été brûlés en présence des électeurs. Les bulletins conservés pour être annexés au présent ont été paraphés par le bureau.

Les opérations de l'assemblée étant terminées, le Président a levé la séance après avoir donné lecture du présent procès-verbal.

Fait double et clos à *Choisey* le 24 mai 1869.

LE SECRÉTAIRE,
Lurafourg

LES ASSESSEURS,
Garnier
Peillard *Augoumey*

LE PRÉSIDENT,
Attraitte

Annexe 2 : Exemples de billets d'excuse des parents justifiant l'absence des enfants à l'école :

Monsieur
 j'ai gardé Danielle à la maison pour
 m'aider à faire des conserves
 Mes respects
 M. Fontaine

Monsieur,
 Veuillez excuser l'absence
 des enfants lundi, qui par
 suite de leur renouvellement
 avait encore une cérémonie.
 Avec mon meilleur souvenir
 G. Languis

Monsieur.
 Nous avons retardé Albert
 ce matin 22 pour les
 travaux des champs.
 L. Baudot

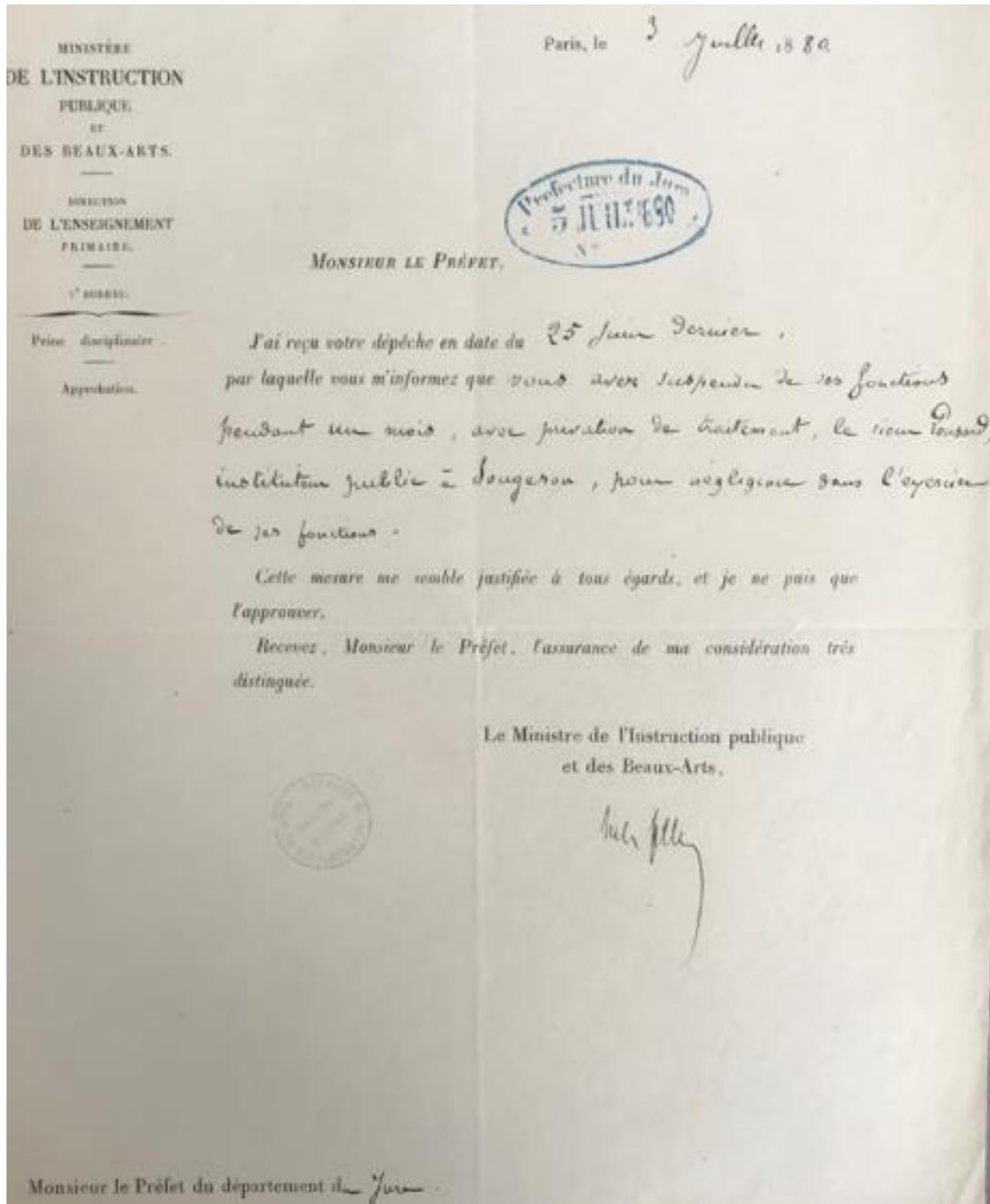
Je n'ai pas envoyé
 Margie à l'école
 samedi vu le mauvais
 temps
 M^{me} Dubois

Nous avons gardé Olga
 de l'école ce matin pour
 garder les vaches
 H. Baudot

Geneviève à manqué
 l'école lundi. elle
 n'avait pas de chaussures
 L. Barthe

Je ne vous ai pas envoyé Pauline à
 l'école ce matin. Elle est allée à Doh
 pour acheter des Galoches.
 Angéline

Annexe 3 : Courrier du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts Jules Ferry, approuvant la suspension de M. Ponsard pour « négligence dans l'exercice de ses fonctions ».



Annexe 4 : Rapports d'inspection de M^{lle} Mairot :

M^{lle} Mathilde Mairot.

Cure
 Cette institutrice est mal vue dans la commune ;
 elle va quelquefois aux villages et dans les églises est
 respectée par plusieurs jeunes gens. —
 Académie 1860.

Cette institutrice continue à se rendre digne de la confiance
 des autorités locales et du famillat. —
 Délég. 17 octobre 1861.

La conduite légère de cette institutrice ne lui permet
 plus de faire le bien et l'on lui a pourvu à son remplacement.
 Dans une lettre du 7 du même mois, M. le Délég. après avoir
 fait de nouveaux renseignements et en un entretien avec M. le
 Maire fait remarquer qu'il y a eu exagération dans ce qui lui
 avait été rapporté et que de régulier comme nos autres
 sa lettre en date du 17 octobre. —
 Académie 1861.

Institutrice intelligente, estimée de toute la population pour
 sa sagesse et son dévouement. —
 Académie 1862.

idem — Académie 1863

Capable, zélée, très bonne institutrice, elle est nouvelle
 dans ce poste ou elle réussit. —

Chapuis — 21 mars 1864
 Très intelligente et zélée — la population est très
 contente d'elle. — M. le Maire —

idem — Délég. 9 mai 1866

idem — Bonnes notes. Académie 1866
 Très bon note.

idem — De copie à Paris, 1868

idem — B. Bonnes notes. Académie 1869
 Capable, bonne conductrice, résultats toujours satisfaisants, qui parle
 français.

Annexe 5 : feuilles de calcul des droits à la retraite de Mme Noël :

PREFECTURE DU JURA
3^e Division
ADMISSIONS A LA RETRAITE

Nous, Préfet du Jura,

M^{me} Noël née Garot
Marie, épouse, Augusta
ex institutrice publique
à Choisey

Chevalier de la Légion d'honneur ;
Officier de l'Instruction publique ;

Vu la loi du 9 juin 1833, sur les pensions civiles ;
Vu le décret du 9 novembre de la même année ;
Vu la loi du 17 août 1876 ;
Vu la demande formée par M^{me} Noël née Garot Marie, épouse, Augusta
ex institutrice publique à Choisey, à l'effet
d'obtenir son admission à la retraite.

Considérant que ce ~~te~~ ^{30 septembre 1921} ~~matrasse~~ ^{matrasse} qui comptait au
140 ans 4 mois de services et plus de
57 ans d'âge justifie des conditions déterminées par
l'article 153 de la loi du 9 juin 1833 pour
l'obtention d'une pension de retraite ;

Résidence déclarée
Dole

Considérant qu'elle a produit :

- Son acte de naissance ;
- Une déclaration de domicile ;
- Un état dûment certifié et visé de ses services dans l'enseignement primaire public ;

Sur le rapport de M. l'Inspecteur d'Académie ;
Proposons d'admettre M^{me} Noël née Garot Marie, épouse, Augusta
ex institutrice publique à Choisey à faire valoir
ses droits à la retraite à partir du 1^{er} janvier 1921 ;
Désombré

1921

D'autre part :

Considérant que le total des services admissibles de la
postale, déduction faite des services rendus avant l'âge de
vingt ans et antérieurement à l'obtention du brevet de capacité, ~~était~~
à la date du ~~31 mai 1921~~ de ~~37~~ ans ~~10~~ mois ;

Considérant que la pension dont il s'agit doit être réglée confor-
mément aux dispositions de l'article 7 § 2 de la loi du 9 juin 1853,
c'est-à-dire en raison d'un cinquantième du traitement moyen calculé
d'après les indications déterminées par l'article 2 de la loi du
17 août 1876 ;

Considérant que la moyenne du traitement dont a joui
M^{re} Noël pendant les six années les plus productives
est de ~~3.906 francs~~, ~~4.268.72~~

Considérant que sa pension, ainsi liquidée, est de
~~4.268.72 x 37 ans 10 mois = 3.244 francs, mais~~
~~3.142~~

qu'aux termes de l'article 7 § 2 de la loi
précitée, elle ne peut excéder le maximum
fixé par le tableau annexé sous le N^o 3,
soit dans l'espèce ~~3.906.72~~ ~~x 2 = 2.600 francs~~
~~3~~ ~~2.845~~

Sommes, d'avis qu'il y a lieu de fixer au chiffre total de
deux mille ~~deux cent quarante cinq~~ francs, le montant de la pension
de retraite à accorder à M^{re} Noël sa institutrice publique
à Choisey

LOUIS-LE-SAUNIER, le ~~26~~ ~~Mars~~ 1921,
16 Déc. 1921 ~~1921~~ Décembre 1921

Handwritten calculations on the left margin:
3.906 150
406 100
100 100
78.12 12
6.51 12
3.906 12
78.12 12
2604 12
23436
281232
6510
287742
268 12
268 12
180 12
309 12
87.36 12
37 12
19752
1608 12
3158.32
14.22
3172.54
4268.72 12
136 12
7.113 12
74.326 12
4268.72 12
8136 12
2845 12
136 12

Répertoire des sources :

✓ **Archives départementales du Jura (Montmorot) :**

- Série 3E/3694, 3E/8385, 3E/8470, 3E/8779, 3E /9019, 3E /9020 : Série du greffe : naissances, mariages, décès, publications de mariage.
- Série 5E 118/200 (Administration générale)
- Série 5E 118/211 (Affaires militaires)
- Série 5E 118/216 (Elections, procès-verbaux)
- Série 5E 118/217 (Finances)
- Série 5E 118/219 (Comptes de gestion)
- Série 5E 118/221 (Travaux communaux)
- Série 5E 118/226 (Travaux publics, chemins de fer)
- Série 5E 118/228 (Agriculture)
- Série 5E 118/229 (Culte)
- Série 5E 118/231 (Ecole)
- Série 5E 118/263 (Administration générale)
- Série M/6M (Résultats généraux de 1876 à 1896)
- Série Pr 204/29 (Presse locale)
- Série 1 Tp 5 (Institutrice Marie Magdeleine Bressand, épouse Mairet)
- Série 1 Tp 11 (Institutrice Marie-Céleste Figuet, épouse Jannet)
- Série 1 Tp 12 (Institutrice Marie Alisse Augusta Garoz, épouse Noël)
- Série 1 Tp 17 (Institutrice Mathilde Félicie Mairot)
- Série 1 Tp 33 (Instituteur Pierre-Paul Bouton)
- Série 1 Tp 40 (Instituteur François Eugène Duraffourg)
- Série 1 Tp 50 (Instituteur Pierre Félix Mairet)
- Série 1 Tp 54 (Instituteur Edouard Auguste Albain Noël)
- Série 1 Tp 56 (Instituteur Joseph-Aimé Ponsard)

✓ **Archives du Grand Dole :**

- Cote VEL/CP/30/262, Fonds Velin, Classeur 30.

✓ **Archives municipales de Choisey (non classées) :**

- Dossier « Ecole »
- Dossier « Administration »

Bibliographie :

Histoire de l'éducation :

- ❖ P. ALBERTINI, *L'école en France du XIX^e siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 2006 (3^e éd.), coll. « Carré histoire ».
- ❖ L.M. ALBIGÈS, « La liberté d'enseignement et la loi Falloux », Histoire par l'image [en ligne], consulté le 05/04/2023. URL : histoire-image.org/etudes/liberte-enseignement-loi-falloux
- ❖ C. BARRERA (dir.), *La cour de récréation*, Portet-sur-Garonne, Éditions Midi-Pyrénéennes, 2016.
- ❖ B. BRIAIS, *Aux beaux jours de la Communale*, Romagnat, De Borée, 2007.
- ❖ P. CABANEL, *La République du certificat d'études*, Paris, Collection Histoire de l'éducation, Belin, 2002.
- ❖ P. CABANEL, *Le Tour de la nation par des enfants. Romans scolaires et espaces nationaux (XIX^e – XX^e siècles)*, Paris, Belin, 2007.
- ❖ J.F. CHANET, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.
- ❖ J.M. CHAPOULIE, « Sur les rapports des classes populaires et moyennes à l'école (France, 1910-1950) : quelle « demande sociale » d'instruction prolongée ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 65-3, no. 3, 2018, pp. 59-93.
- ❖ T. CHOFFAT, *Louis Napoléon. Candidat aux élections législatives et présidentielles de 1848*, *Napoleonica. La Revue*, vol. 43, no. 2, 2022.
- ❖ J.F. CONDETTE, *Les écoles dans la guerre : Acteurs et institutions éducatives dans les tourmentes guerrières (XVII^e-XX^e siècles)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014.
- ❖ F. DEMIER, *La France du XIX^e siècle, 1814-1914*, Paris, Points, 2014.
- ❖ G. GOBBI, « Chapitre VIII. Le ministère de l'Instruction publique et des Cultes : le « ministre de l'Église » ». *Le comte de Falloux (1811-1886) : Entre Église et monarchie.*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011.
- ❖ F. KNITTEL, B. CASTETS-FONTAINE, *Le système scolaire français du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Ellipses, 2015.

- ❖ F. KNITTEL, B. MAES (dir.), dossier « Eduquer et enseigner. Une histoire de l'éducation dans l'Est de la France », *Annales de l'Est*, 2016-1, p. 5-200.
- ❖ C. LEFEBURE, *Le temps des écoles*, Paris, Hazan, 2000.
- ❖ J.N. LUC, *L'Invention du jeune enfant : de la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997.
- ❖ M. OZOUF, *L'École, l'Église et la République 1871–1914*, Paris, Armand Colin, 1962.
- ❖ J. OZOUF, *Nous les maîtres d'école: Autobiographies d'instituteurs de la Belle Époque*, Broché, 1967.
- ❖ Y. PALAZZESCHI, « Chapitre 1. Histoire de la formation post-scolaire », *Traité des sciences et des techniques de la Formation. 4^{ème} édition*, sous la direction de Carré Philippe, Caspar Pierre, Paris, Dunod, 2017.
- ❖ A. VERGNIoux, « Les petits soldats de la République », *Le Télémaque*, vol. 42, no. 2, 2012.

Textes de référence, sources :

- ❖ G. BRUNO, *Le tour de la France par deux enfants : devoir et patrie*, Belin, 1907.
- ❖ F. BUISSON Ferdinand (dir.), *Dictionnaire de pédagogie*, Paris, 1887, rééd. 1911 sous le titre *Nouveau dictionnaire de pédagogie*.
- ❖ A. DE FALLOUX, *Mémoires d'un Royaliste*, Tome premier, Paris, Perrin, 1888.
- ❖ J. MICHELET, *La femme*, Paris, Hachette, 1860.

Études régionales :

- ❖ F. PEROZ, *La campagne franc-comtoise : Vie et traditions d'autrefois*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2006.
- ❖ A. ROUSSET, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, classés par département*, Tome II, Besançon, Bintot, 1854.
- ❖ M. VERNUS, *La culture écrite et le monde paysan. Le cas de la Franche-Comté (1750-1860)*, Histoire & Sociétés Rurales, n°7, 1er semestre 1997.
- ❖ H. WALTER, P. GRESSER, M. GRESSET, J. GAVOILLE, *Histoire de la Franche-Comté*, Besançon, Cêtre, 2006.

Études départementales :

- ❖ G. CHAPPEZ, *Le Jura, Des lieux et des hommes*, Tours, Sutton, 2016.
- ❖ J.L. CLADE, *Ecole et instituteurs dans le Jura*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2002.
- ❖ J.L. CLADE, *Mémoires d'instituteurs dans le Doubs*, Collection Archives vivantes, Cabédita, 2007.
- ❖ J. GAVOILLE, *L'école publique dans le département du Doubs (1870-1914)*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Les Belles Lettres, Paris, 1981.
- ❖ J. GIORDANI, *L'école normale du Jura, de l'idée révolutionnaire à nos jours*, Centre Départemental de Documentation Pédagogique, Lons-le-Saunier, 1979.
- ❖ Société d'émulation du Jura, *Enquête sur le Jura depuis cent ans, Etude sur l'évolution économique et sociale d'un département français de 1850 à 1950*, Lons-le-Saunier, Déclume, 1953.
- ❖ M. THIVEND, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin, 2006.
- ❖ M. VERNUS, *Le Jura, Il y a bientôt 100 ans*, St-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2005.
- ❖ J. BANDERIER, *La maison commune*, La Noue, bulletin de liaison de l'association « Choisey et son Patrimoine », juillet 2023.

Ouvrages sur l'éducation des filles :

- ❖ Marie Robert HALT, *Le ménage de Mme Sylvain*, livre de lecture courante à l'usage des jeunes filles, Paris, Librairie classique Paul Delaplane, 1899.
- ❖ A. LEUNE et A. DEMAILLY, *Cours d'enseignement ménager*, Paris, Delagrave, 1913.
- ❖ F. MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Collection temps, Perrin, 2017.
- ❖ N. MOSCONI, *Genre et éducation des filles. Des clartés de tout*, Paris, L'Harmattan, 2017.
- ❖ Melle SAGNIER, *La fillette bien élevée*, livre de lecture à l'usage des Ecoles des filles, Paris, Armand Colin et Cie, 1899.

Sites internet :

- ❖ <https://www.bourbakipanorama.ch/fr/musee/histoire/>
- ❖ Louis-Philippe, Pelet de la Lozère Privat Joseph Claramond. 22. 23 juin 1836, Ordonnance du Roi portant règlement pour les écoles de filles (extrait). In: L'enseignement de l'histoire à l'école primaire de la Révolution à nos jours, textes officiels, Tome I : 1793-1914. Paris : Institut national de recherche pédagogique, 2007. pp. 117-118. (Bibliothèque de l'Histoire de l'Education, 22).
- ❖ Géoportail, Identifiant de la mission : CN34000271_1934_SGA-CHANTIERDUDOUBS_0274, n° 274, échelle : 1/3786, 01 janvier 1934.
- ❖ <https://hebdo39.net/dole-dole-au-xixe-siecle-une-exposition-complete-et-instructive/>
- ❖ INSEE, Données historiques de la Statistique générale en France, Enseignement primaire, 1829-1897.
- ❖ <http://www.le-temps-des-instituteurs.fr/histoire.html>
- ❖ Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, <https://travail-emploi.gouv.fr/>
- ❖ <https://e-monumen.net/patrimoine-monumental/fontaine-de-la-place-guichard-lyon-disparue/>
- ❖ <https://rostand.blogs.laclassse.com/historique-de-lecole-le-musee/>

Table des matières

Résumé.....	1
Remerciements	2
Sommaire	3
Introduction	4
1 : Le système éducatif en France, des années Guizot à 1914 :	12
1.1 : Les écoles primaires en France à travers un cas particulier, l'école de Choisey :.....	12
1.2 : L'évolution de l'enseignement féminin entre 1850 et 1914 :.....	19
1.3 : Les programmes et les apprentissages des écoles de Choisey.....	25
2 : Comparaison entre école rurale (l'école primaire de Choisey) et écoles urbaines (les écoles primaires de Lyon)	30
2.1 : Les politiques scolaires : mise en application et coûts	30
2.2 : Les bâtiments scolaires, entre luxe et vétusté.....	41
2.3 : Être enseignants et élèves dans des milieux différents : particularismes et analogies	47
3 : L'accès aux connaissances pour les élèves de l'école de Choisey	65
3.1 : Des apprentissages entravés par l'absentéisme	65
3.2 : Les instituteurs et institutrices de Choisey	71
3.3 : L'école pour adultes à Choisey	88
3.4 : La bibliothèque scolaire de Choisey	91
Conclusion.....	96
Annexes.....	98
Annexe 1 : Résultat du vote de la commune de Choisey, élection de Jules Grévy, député du Jura en 1869.....	98
Annexe 2 : Exemples de billets d'excuse des parents justifiant l'absence des enfants à l'école :	99

Annexe 3 : Courrier du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts Jules Ferry, approuvant la suspension de M. Ponsard pour « négligence dans l'exercice de ses fonctions ».	100
Annexe 4 : Rapports d'inspection de M ^{elle} Mairot :	101
Annexe 5 : feuilles de calcul des droits à la retraite de Mme Noël :	102
Répertoire des sources :	104
Bibliographie :	105
Table des matières	109